

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le travail de la culture dans la transformation sociale

- § -

*Une offre publique de réflexion
Du ministère de la jeunesse et des sports
sur l'avenir de l'éducation populaire*

- § -

**Rapport d'étape
1^{er} janvier 2001**

Rédigé par Franck Lepage
Chargé de recherche associé à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Directeur des programmes à la Fédération Française des Maisons des jeunes et de la Culture

Ce rapport s'appuie sur le travail :

Du comité de pilotage composé de
Denise Barriolade, Jean Bourrieau, Olivier Douard, Nicolas Fasseur Jean Luc Galmiche,

Du Conseil Scientifique composé de :
Claude Brévan, Luc Carton, Dominique Charvet, Jacqueline Costa-Lascoux
Gilles Garnier, Antoine Lazarus, Hélène Mathieu, Serge Regourd,

Des groupes de réflexion

Des participants et animateurs d'ateliers à l'Université internationale de l'éducation populaire
Et de son comité de pilotage composé de :
Fernand Estèves, Alexia Morvan, Jean-Claude Perrot

Le travail de la culture dans la transformation sociale

*Une offre publique de réflexion
sur l'avenir de l'éducation populaire*

Rapport d'étape
Janvier 2001

INTRODUCTION _____ 9

Le travail de la culture dans la transformation sociale, politique et économique _____ 9

- A - De la Sorbonne à l'OPR _____ 9
- B - L'Education populaire, demain, aujourd'hui, hier... _____ 10
- C - L'hypothèse _____ 10
- D - Les propositions _____ 11
- E - Les enjeux d'un livre blanc : _____ 12
- F - Les étapes d'un Livre Blanc _____ 12
- G - Stratégie d'écriture et d'animation du livre blanc dans un processus de moyen terme. _____ 13

I ère Partie _____ 15

Analyses et réflexions _____ 15

Chapitre I _____ 16

Enjeux d'une offre publique de réflexion, _____ 16

l'avis du conseil scientifique _____ 16

1 - Pourquoi l'Etat invite-t-il à "réfléchir" ? _____ 16

- A - Une nécessité de repenser l'éducation populaire _____ 16
- B - Sortir les politiques jeunesse du jeunisme _____ 17
- C - Quelques difficultés de réflexion _____ 17

2 - Une crise généralisée du sens de l'action publique _____ 18

- A - logiques de survie et docilité associative _____ 18
- B - Ethnicisation du travail social _____ 19
- C - Médicalisation du social et suspicion envers les associations _____ 19

3 - Questionner des politiques publiques à partir des témoignages sociaux. _____ 20

- A - De quoi témoigner ? _____ 20
- B - Le statut de la parole. _____ 21
- C - Le témoignage et/ou la demande _____ 21
- D - Le statut de l'écoute _____ 21

4 - Assumer un parti pris politique _____ 22

Chapitre II	23
L'hypothèse en questions	23
1 - Crise économique ou crise culturelle ?	23
A - Crise d'un modèle d'organisation.	23
B - "L'ascenseur social" est en panne	23
C - Les politiques publiques se cherchent	23
2 - Trois scénarios pour une démocratie	24
A - Le scénario libéral (marchand)	24
B - Le scénario communautaire (sécuritaire)	24
C - Le scénario démocratique (délibératif)	24
a) A - Faire vivre les droits qui existent déjà	25
B - Transformer les symptômes en conflits	25
C - Internationaliser pour produire une autre acception de la mondialisation	26
4 - Nouvelles procédures d'éducation populaire	26
Chapitre III	28
L'appropriation de l'offre publique de réflexion et de son hypothèse	28
1 - La mise en œuvre de l'OPR par l'administration	28
A - Des difficultés repérées	28
B - Des aspects positifs	28
2 - Problématisation de l'OPR	29
A - Généralités	29
B - Problématisation de la pratique de l'OPR	29
3 - Le point de vue des CEPJ	29
A - Révo cul dans l'éduc pop ?	29
4 - Quatre préalables à éclaircir	31
B - Quelle est la légitimité des agents de l'état pour engager le processus de la réflexion ?	31
C - Les freins - les difficultés - les paradoxes -	32
D - Quelle pourrait être la méthode ?	32
Chapitre IV	33
L'éducation populaire dans une histoire	33
1 - Les enjeux d'une réflexion sur l'histoire	33
A - Le courant républicain laïque	34
3 - Une histoire en cinq temps	36
A - L'éducation populaire comme dimension culturelle du mouvement ouvrier	36
B - L'éducation populaire comme branche spécialisée du mouvement ouvrier	36
C - L'institutionnalisation dans l'appareil d'Etat	37
D - Fonctionnalisation dans l'animation socioculturelle	37
E - Développement local, social, culturel...	37
Chapitre V	39
Vers un travail de re-définitions de l'éducation populaire	39
A - Des définitions de l'éducation populaire mythiques	39
B - A la recherche d'une définition opératoire	40
C - Dépasser la définition actuelle	41
D - Vers une définition politique procédurale	42
Chapitre VI	43
Vers un nouvel agrément d'éducation populaire	43
1- Problématique générale de l'agrément	43
2 - De nouveaux critères d'action pour un nouvel agrément ?	44
A - Une volonté de transformation sociale à partir du témoignage.	44
B - Un travail sur les représentations (culturelle) de la dimension sociale et économique du problème.	44
C - Une construction d'alliances contradictoires.	44
D - La production d'un acte culturel assumé publiquement.	44

E - Une délibération publique.	44
F - Une modification institutionnelle	45
3 - L'intérêt d'une définition de type procédural	45
A - La confusion de l'éducation populaire et de la vie associative.	45
B - La confusion entre éducation, émancipation et transformation	45
C - La confusion entre action collective et activité en commun.	45
4 - Proposition à débattre	46
Chapitre VII	47
<i>D'une offre publique, l'autre : Collaboration Franco-Belge : « Culture et Citoyenneté » « Offre publique de réflexion »</i>	<i>47</i>
A - Les traits communs aux deux projets	47
B - L'analyse des difficultés	47
C - Comment sortir des cloisonnements?	48
D - Les propositions, décisions et résolutions communes	49

2 ème Partie 50

Propositions de politique publique 50

Chapitre VIII 51

Un travail de propositions de politique publiques 51

1 - Contradictions à explorer 51

- A - La "territorialisation" de l'action : 51
- B - La "neutralité" technicienne de l'action : 51
- C - La "sectorisation" de l'action : 51
- D - La "contractualisation" de l'action : 51

2 - Axes de travail pour des propositions de politiques publiques : 52

- A - La décentralisation et l'exercice du pouvoir. 52
- B - La dimension internationale comme accès au politique 53
- C - Décloisonner l'action publique et associative 53
- D - Repenser l'Accompagnement ministériel 55

3 - Niveaux de propositions de politiques publiques 55

- A - Propositions informelles 55
- B - Propositions administratives ou réglementaires 55
- C - Propositions législatives 56

Chapitre IX 57

Analyse des contributions à l'Offre publique de réflexion. 57

1 - La parole libérée 57

2 - Vers une offre "permanente" de réflexion ? 57

3 - L'appropriation de l'hypothèse 58

4 - La difficulté de faire des propositions de politique publique 58

5 Les tendances à l'œuvre dans les contributions 59

- A - Des définitions de l'éducation populaire mythiques ou infrapolitiques. 59
- B - Une souffrance dans les dispositifs. 60
- C - Des propositions en cours de maturation. 60

6 Propositions concrètes 60

- A - créations de structures 60
- B - Formations. 61
- C - Divers 61
- D - Jeunesse et sports. 62

7 Propositions relevées dans les rencontres régionales 62

- A - Vie associative et démocratique 62

B - Dispositions publiques	62
C - Lois	63
D - Formation	63
8 Le thème récurrent de la vie associative	63
A - L'écart entre l'hypothèse et les propositions	63
B - Propositions des contributions	64
C - Propositions en lien avec l'hypothèse OPR .	65
Chapitre X	66
Education populaire et action culturelle	66
1 - Analyse du collectif d'organisation	66
A - Ce qui a marché, ce qui ne marche plus	66
B - La fin de la démocratisation culturelle	66
C - Questions à débattre :	67
2 - Propositions de l'atelier	67
A - Pôle de compétences culture-jeunesse-éducation populaire.	67
B - Collectif Citoyen de la Vie Locale.	68
C - Convention de développement culturel et d'éducation populaire	69
D - Commission départementale d'action culturelle	69
E - Rencontres des acteurs culturels et d'éducation populaire	69
F - Création d'un nouveau critère d'agrément Education Populaire	70
Chapitre XI	71
Education populaire et politiques de jeunesse	71
1 - Analyse du collectif d'organisation	71
A - La démocratie de participation appliquée aux politiques locales de la jeunesse	71
B - Propositions à débattre	73
2 - Propositions de l'atelier	74
A - participation formatrice des jeunes	74
B - Participation des adultes	74
C - Formation professionnelle à la participation	74
D - Propositions complémentaires	74
Chapitre XII	75
Action sociale, insertion exclusion, interculturalité...	75
1 - Analyse du collectif d'organisation	75
A - Réparer ou transformer ?	75
B - Propositions du collectif d'organisation à débattre	75
2 - Propositions de l'atelier	76
A - La discrimination positive	76
B - Le contrat des temps sociaux , un statut universel.	77
C - Accès à l'information et aux droits	77
Chapitre XIII	78
Education populaire et Ecole	78
1 - Analyse du collectif d'organisation	78
A - Rendre l'école discutabile	78
B - Propositions du collectif d'organisation	78
2 - Propositions de l'atelier	79
A - Le Contrat Educatif Local	79
B - Des formations communes	79
C - Des lieux du dialogue.	79
Chapitre XIV	80
Education populaire, Sport – Loisirs	80
1 - Analyse du collectif d'organisation	80
A - Propositions à débattre :	80

2 - Propositions de l'atelier	81
A - CONCEPTS ET PROSPECTIVES	81
B - Création d'une instance décisionnelle à l'échelon départemental	82
Chapitre XV	83
Travail, syndicalisme, mouvements politiques, luttes sociales.	83
Droit et participation	83
1 - Propositions du collectif d'organisation	83
A - Education populaire, mouvements politiques, luttes sociales	83
B - Education populaire, travail, syndicalisme	83
C - Education populaire, droit et participation	83
D - Propositions relevées dans les contributions à l'offre publique de réflexion :	84
2 - Propositions de l'atelier	85
A - Présentation des participants et des raisons de leur choix de l'atelier.	85
B - Axes de réflexion	86
C - Analyse par l'atelier des propositions parvenues dans le cadre de l'OPR	86
D - Propositions de politique publique retenues par l'atelier	87
Chapitre XVI	90
RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE,	90
ECONOMIE SOLIDAIRE	90
1 - Analyse du collectif d'organisation	90
A - La dimension internationale comme accès au politique	90
B - De l'économie sociale à l'économie	90
C - Propositions du collectif d'organisation à débattre :	91
2 - Propositions de l'atelier	91
A - Formation / Réflexion	92
B - Convention et contrôle de l'économie : l'État c'est nous !	92
C - Union européenne	92
D - Des dispositifs à investir pour transformation	92
E - Des alliances à faire vivre	93
Chapitre XVII	94
EDUCATION POPULAIRE ET VIE ASSOCIATIVE	94
1 - Préambule du conseil scientifique	94
2 - Analyse du collectif d'organisation	95
A - Vie associative : bénévolat, volontariat ou militantisme ?	95
B - Le militantisme introuvable : un "double-bind"*	96
Comment former les associations à l'exercice culturel de la critique ?	97
C - Propositions du collectif d'organisation à débattre :	97
D - Propositions complémentaires des groupes de réflexion	97
3 - Propositions de l'atelier	99
A - Préambule	99
B - Fixer les orientations générales dans un "texte cadre"	99
C - Des engagements réciproques fondés sur des principes partagés.	99
D - Un dispositif garantissant un véritable DEBAT PUBLIC	101
Chapitre XVIII Développement durable, environnement, aménagement, démocratie et territoires de l'action publique	102
1 - Analyse du collectif d'organisation	102
A - Education populaire, démocratie et territoires de l'action publique	102
B - Propositions du collectif d'organisation à débattre	102
C - Propositions relevées dans les contributions :	103
2 - Propositions de l'atelier	103
A - Propositions informelles, administratives et réglementaires pour un citoyen acteur du développement	103
B - Proposition législative, soit une loi cadre contenant :	103

Chapitre XIX	104
En guise de conclusion provisoire	104
Comment continuer ?	104
A - Pérenniser cette réflexion depuis l'INJEP	104
B - Les conditions du renouvellement de l'exigence politique	105
C - Construire une interministérialité qui ne soit pas un partage du territoire	106
D - Faire le deuil de la neutralité	106
E - Alimenter une réflexion sur le droit	107
F - De l'OPR à l'OPR	108

INTRODUCTION : Le travail de la culture dans la transformation sociale, politique et économique

A - De la Sorbonne à l'OPR

Si la culture est une façon d'interpréter notre environnement, pour y intervenir, aujourd'hui cette faculté d'interaction réelle est rendue peu palpable pour beaucoup d'entre nous. La notion de "pensée unique" est à prendre au sérieux. Elle signale la perte de croyance en notre propre capacité à agir efficacement sur l'organisation sociale du fait d'un modèle unique (absolu) d'organisation économique de la société, et quels que soient les dégâts de cette économie dans le champ social. L'élargissement du droit à la citoyenneté passe aujourd'hui par une capacité d'ouvrir des interrogations (et donc des conflits) sur le sens de notre place dans un processus de développement. C'est à dire des actions de nature culturelle permettant à tout un chacun de transformer l'expérience qu'il a de sa situation en expression, puis en savoir, pour construire un rapport de force permettant d'agir sur cet environnement socio-économique. Ce travail de la culture dans la transformation sociale, politique, et économique est ce que nous appelons "éducation populaire".

De ce point de vue, le tissu associatif qui s'en réclame doit être considéré par tous les acteurs politiques et sociaux comme un véritable patrimoine social et culturel, choix même de nos démocraties. Trop souvent aujourd'hui, l'apport des associations et des mouvements est sous-évalué. Trop d'acteurs politiques cèdent à la tentation d'en faire des instruments au service de leurs objectifs (sécurité, emploi...) et ce, au détriment de leur objet social spécifique. Contribuant à creuser l'écart entre les citoyens et les institutions politiques, ce type de dérive met à mal la vitalité de la société civile et fait peser de lourdes menaces sur la démocratie elle-même. Nous plaignons pour une relation entre les pouvoirs publics et les associations qui soit fondée sur la reconnaissance de l'égalité de statut des partenaires, de leurs savoirs et expériences, et de leur autonomie. Il en va du contrat de citoyenneté, c'est à dire de l'état d'esprit d'une société et de la représentation que celle-ci se fait de ses propres droits et capacités d'agir sur elle-même et sur son devenir.

Des associations d'éducation populaire, ayant renoncé peu à peu à leur fonction politique globale, sont aujourd'hui désavouées par leur municipalité et mises en compétition au motif que leur simple prestation d'activités socio-éducatives pourrait être remplie à moindre frais par d'autres (loi Sapin), notamment du secteur privé (Vivendi, Novartis...) Le rôle initial de l'éducation populaire dans les années soixante : intervenir comme une force de changement et de modernisation politique, contre les clientélismes et les inerties locales, en bénéficiant pour cela d'une protection de niveau national (Etat + fédérations) ne fonctionne plus. Depuis la décentralisation, la protection d'Etat a disparu et a laissé les associations singulièrement seules face au pouvoir local pour accomplir un travail de prise de risque politique. Même si les associations ont tendance à exagérer le risque face aux maires, le projet repose maintenant sur leur seule volonté politique sans qu'elles ne puissent espérer compter sur une fédération ou un Etat exprimant et assumant une volonté politique claire.

Soumises à une exigence de rentabilité de la part de leur municipalité, les associations butent sur le paradoxe : «Être agent d'une commande municipale - ou être acteur d'un projet de transformation sociale. » Et ce, dans une structure pyramidale, avec un jeu de pouvoir conséquent et des fédérations prudentes. Le paradoxe suprême étant que c'est en tant qu'agents qu'ils sont dénoncés par la municipalité : un agent peut être trop cher, pas un acteur du mouvement collectif local. L'enjeu est de reconvertir l'action des associations vers une éducation populaire redéfinie politiquement en terme de capacité locale à créer de l'action collective « transversale. » De l'action commune avec des syndicats, des mutualités, des groupements d'usagers, etc. L'auto-rénovation de l'éducation populaire n'est pas crédible étant donnée la solitude et la fragilité des associations face aux pouvoirs. Mais, pour fonctionner, cette refonte institutionnelle, peut émaner d'une offre ascendante qui suppose de renverser la perspective jusqu'alors proposée : " penser globalement, agir localement ". Il faut " penser localement, mais agir globalement. "

Cette perspective, pour être claire et responsable ne peut se contenter de se présenter comme une injonction d'objectifs. Elle doit se décliner en méthodologies. C'est pourquoi le ministère de la jeunesse et des sports a décidé de jeter les bases d'une offre publique de réflexion articulée sur une hypothèse qui lui paraît répondre à

toutes les exigences du projet. Cette hypothèse consiste à organiser localement des programmes de réflexion multi-acteurs autour des différentes politiques publiques. Dans cette hypothèse, développée à la Sorbonne en novembre 1998 lors des premières rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire, le noyau dur, c'est la notion de droits culturels : extension à des formes culturelles (expression, délibération, arbitrage) de droits politiques ou sociaux déjà acquis. Il s'agit d'un objectif de type politique, législatif, qui peut ouvrir le champ de l'éducation populaire, aux champs politique, syndical, la clef de voûte étant les droits des citoyens, des travailleurs, et des usagers, à s'exprimer, analyser, et délibérer dans différents champs considérés : l'école, le travail, l'espace public (la commune)...

B - L'Education populaire, demain, aujourd'hui, hier...

Ce travail est prospectif. Il s'intéresse au futur de l'éducation populaire (qui ne ressemblera pas à son présent.) Si certains y voient une contradiction, une remise en cause de ce qui existe actuellement ou un danger, c'est parce que le redéploiement de l'éducation populaire suppose de prendre distance avec des pratiques actuelles, précisément jugées sans avenir, étant donnée la privatisation-marchandisation des services d'utilité collective. Cette prospection s'articule donc sur une critique. Nous pensons qu'elle est partagée par les acteurs de ce champ, mais que c'est son énonciation publique qui pose problème. En vertu de l'adage qui veut qu'on ne tire pas sur une ambulance, le reproche nous a souvent été fait que cette énonciation n'était ni opportune ni stratégique étant donnée la fragilité institutionnelle de ce secteur. La critique risquant de n'être jamais "ni stratégique ni opportune", nous l'avons commencée en pariant sur la maturité politique des acteurs.

Dans un environnement politico-économique où les services publics constituent les futurs gisements de profit des investissements financiers, le "marché éducatif", le "marché du social", « le marché » de la culture se constituent rapidement. Loin d'être épargnées par ce mouvement, les institutions d'éducation populaire agréées constituent aujourd'hui un secteur habité par des logiques marchandes, des relations de services et des méthodes managériales qui contredisent le déploiement de l'exigence démocratique qui les fondent pourtant historiquement, politiquement, socialement et philosophiquement, contre lesquelles elles se prétendent impuissantes, mais de la nécessité desquelles elles infèrent leur "survie", dans une logique d'adaptation. Notre ambition est de montrer que les pratiques de redéploiement de l'exigence démocratique, loin de fragiliser ce secteur, en constituent au contraire l'avenir, le développement, et la sortie de crise.

Cela suppose de renouer avec une tradition de l'éducation populaire curieusement "minorée" depuis vingt ans, la dimension culturelle du mouvement social : construction de savoirs, d'idéologie, de connaissances et d'analyses propres à nommer le monde. Se réapproprier « hier » à cause d'une dérive, celle du politique. Retrouver hier sur les exigences de demain.

Il s'agit d'une **OFFRE** publique de réflexion, et non d'une consultation, parce que l'Etat propose une analyse, à partir de laquelle il est suggéré de se positionner. Premier paradoxe : l'Etat sort de sa neutralité et assume une analyse politique, dans son dialogue avec la vie associative.

Il s'agit d'une offre **PUBLIQUE** de réflexion, qui ambitionne de concerner tous les champs de la pratique publique quel que soit le ministère concerné. Second paradoxe : Jeunesse et sports déborde le champ spécialisé de la famille "éducation populaire" pour s'autoriser à questionner la pratique d'autres administrations.

Il s'agit d'une offre publique de **REFLEXION**, dans la mesure où elle prétend explorer l'hypothèse d'un changement dans la pratique de l'action publique telle qu'elle se pratique aujourd'hui. Troisième paradoxe : l'OPR a un caractère nécessairement prospectif et assume de possibles contradictions avec des pratiques actuelles du ministère.

C - L'hypothèse

Le constat

Mutation du capitalisme

Le capital génère de la richesse dans les services et la finance, plus que dans le travail industriel. Ayant moins besoin de main-d'œuvre, ses gisements de profits sont les services, sa modalité est financière et spéculative ("investissements"). La destruction massive d'emplois non qualifiés signe la fin du compromis social-démocrate (un travail peu intéressant contre un salaire assuré et une progression sociale garantie.) Que faire des travailleurs, chômeurs, précaires, exclus ? L'accumulation sans précédent de richesses, s'accompagne d'un retour sans précédent des inégalités et fait peser un doute sur le projet social et culturel du capitalisme.

Dislocation du cadre de régulation politique

La décentralisation, parée de vertus démocratique au nom de la proximité, est une dérégulation massive du contrôle de l'économie par le politique, dans un cadre national. C'est un transfert de responsabilité globale sur la commune, de la gestion des effets de l'économie. D'où l'inappropriation des territoires de décision, l'échec des politiques publiques, la violence, la tension, la crispation des élus. Le libéralisme attaque l'Etat partout où c'est possible, au nom de la démocratie.

Dé-légitimation de l'action publique

Depuis le milieu des années 70, plus de richesse entraîne plus d'inégalité. Renversement paradoxal de la perspective qui a guidé l'action publique et l'action associative pendant des décennies : plus de culture n'entraîne pas moins d'inégalités. Avant, l'action publique était simple et accompagnait le progrès social (équipements, culture), aujourd'hui elle prend la "victime" comme figure centrale de son action. Les agents et les acteurs sont perdus et parlent de crise du sens. Leur action n'entraîne aucun changement social ou politique, mais conduit à faire supporter cette situation (paix sociale), et cette croyance libérale : "il n'y a pas de place pour tout le monde".

Transfert au privé

Le manque apparent de résultats de l'action publique (sur la violence, le chômage, etc.) la fait transférer aux opérateurs privés (sécurité, transports, énergie, communication, loisirs, éducation...) conformément aux directives de Bruxelles. OCDE +UE. Scénario de régression de la démocratie par marchandisation. Après avoir fait de la richesse dans l'industrie, puis dans le secteur des services privés, c'est le secteur des services publics qui est le gisement de profits futurs du capital.

D - Les propositions

Habiter la démocratie politique

Ne pas laisser les élus du suffrage universel se débattre avec leurs experts pour tenter de trouver des solutions, mais les aider au contraire à reformuler les problèmes.

Constater collectivement l'échec et l'inopéance des politiques publiques en terme de transformation de la structure inégalitaire de la société, pour transformer cet échec ou cette souffrance en un objet politique apte à modifier l'approche des politiques publiques.

Oser la démocratie culturelle

Identifier publiquement les conflits d'intérêts entre les différentes catégories d'acteurs se rejetant mutuellement la responsabilité du peu d'efficacité des dispositifs publics.

Revendiquer de participer à des analyses, à partir de sa pratique et de son expérience sociale, professionnelle, d'usager ou de citoyen.

Anticiper la démocratie économique

Libérer le travail pour répartir l'emploi : libérer la capacité d'initiative des agents sur la façon d'envisager l'organisation du travail, sa signification, la production qui en sort, peser sur les mécanismes de financiarisation de l'économie, résister à la marchandisation des services publics.

E - Les enjeux d'un livre blanc :

Ce livre blanc est un parti pris qui ne prétend pas à l'exhaustivité du sujet. Le voudrait-il d'ailleurs qu'il ne parviendrait pas à se substituer aux analyses existantes sur la vie associative en France, sur les politiques culturelles, sur les mutations du travail et des temps sociaux, sur l'accélération du capitalisme, sur les transformations de l'Etat et des collectivités territoriales, sur les changements de modèles de l'action publique, sur l'action sociale et l'insertion, sur le lien au politique et la citoyenneté, sur la crise de l'école.....pour ne citer que ceux-là !!! Ce livre est moins un rapport qu'un manifeste. Comme parti pris, appuyé sur une hypothèse précise qui concerne l'évolution de la démocratie et de l'action publique, il se contente de dessiner des perspectives de travail et de réflexion ultérieures pour une politique publique à venir d'éducation populaire. Ce livre n'est qu'un début. On n'y trouvera aucun catalogue de mesures s'agissant de la vie associative, mais des axes de questionnement pour ouvrir de nouveaux chantiers. Proposer comme nous le faisons de réfléchir à un statut d'utilité politique des associations d'éducation populaire, n'est pas fournir une solution clé en main. Ce statut reste à débattre, imaginer et écrire. Il s'agit ni plus ni moins de :

- Proposer une analyse opérationnelle de l'état de l'éducation populaire et dresser des perspectives de redéploiement.
- Proposer des définitions opérationnelles
- Réinscrire une histoire et une dérive
- Entendre le malaise ou l'état des acteurs
- Réinscrire l'EP dans une analyse de l'action publique et des enjeux démocratiques
- Traduire des souhaits ou des orientations en propositions de politiques publiques
- Engager un débat national dans la vie associative (rendre permanente l'offre de réflexion)
- Engager un débat interministériel
- Engager un chantier législatif

Les mesures proposées iront, nous le savons déjà, dans un sens consistant à contrarier la triple logique anti-démocratique dans laquelle sont enfermées les associations :

- la territorialisation de l'action publique (vous travaillez pour mon territoire)
- la sectorisation de l'action publique (vous travaillez sur un secteur précis)
- la contractualisation de l'action publique (vous travaillez dans un cadre contraint par des dispositifs)

L'enjeu est donc d'imaginer des propositions allant vers moins de territorialisation, moins de contractualisation, moins de sectorisation. Mais nous savons que cette évolution démocratique vers une forme d'action publique consistant à financer la capacité de parole politique des associations (et non leurs services) ne peut se faire que si l'Etat définit lui-même des critères de participation politique, (et non des dispositifs) un nouveau type d'agrément (utilité politique), et accepte de financer une obligation de moyens et non de résultats.

F – Les étapes d'un Livre Blanc

Cette démarche a d'abord un intérêt procédural : il s'agit d'une offre publique de réflexion sur l'avenir d'une politique publique attenante à l'éducation populaire et/ou à la démocratie culturelle. En l'état, la démarche est au milieu du gué : elle a initié un appel large et peu structuré à contributions. Cet amont a en perspective de devoir aboutir à un texte structurant (livre blanc) sur l'avenir des politiques publiques. Entre les deux, c'est actuellement, le doute, l'impensé, moment privilégié et fragile de la procédure : comment capter, interpréter, répondre, relancer, transformer la force de l'amont en forme structurante de l'aval ? La légitimité éventuelle de la démarche se joue ici et maintenant, d'autant qu'elle a privilégié une approche ouverte et libertaire de l'objet (les pratiques collectives d'émancipation culturelle) en restant discrètes, voire mystérieuses, (?) sur le sujet (la responsabilité spécifique des politiques publiques en la matière.) Le caractère démocratique de la procédure se jouera donc sur l'explicitation des hypothèses de l'émetteur de l'OPR, en l'occurrence, la mise à plat de son imaginaire normatif : « voici ce que j'imagine vouloir désirer, pouvoir faire, comme puissance publique, en termes de cadrage /incitation/appui à des démarches civiles d'émancipation culturelle, si ces forces civiles s'engagent, bien sûr, dans un tel avenir... » On est là au plus intime du paradoxe. L'ordre du jour est de s'accorder sur la teneur du message-retour aux acteurs qui se sont jusqu'ici engagés dans la réflexion : ne doit-il pas proposer à la critique civile les hypothèses d'atterrissage politique ?

Objectifs de long terme : reformulation juridique (constitutionnelle) des droits culturels (ou dimensions culturelles des droits sociaux et civils-politiques)

Objectifs de moyen terme : dispositif interministériel d'agencement des politiques publiques « d'éducation civile »

Objectif opérationnel : loi-cadre re calibrant la politique publique dans le champ de l'éducation populaire

Objectifs intermédiaires : négociation sociale et négociation civile de l'objectif opérationnel

Objectifs immédiats : mise en réseaux (verticaux, horizontaux, transversaux) des acteurs de la négociation sociale et civile

Dans l'avant immédiat, ce qui a été entamé à l'université internationale de l'éducation populaire: formuler les thématiques de proposition de mise en réseaux autour des différentes dimensions de la démocratie.

G - Stratégie d'écriture et d'animation du livre blanc dans un processus de moyen terme.

Si l'offre publique de réflexion n'est pas une consultation de la vie associative, mais l'animation d'une hypothèse prospective, portée par le ministère et animée par une équipe qui la maîtrise à l'INJEP, il s'agit donc d'un processus de dialogue fortement politique et d'interactions sur l'écart entre l'hypothèse, son appropriation critique, et sa traduction ultérieure en termes de propositions de politiques publiques. Pour notre part, nous avons perçu trois types de réaction à l'hypothèse :

- 1) Un tiers environ des contributions l'a ignorée purement et simplement. Ces productions réaffirment en général un postulat d'action par le loisir ou la culture séparée des enjeux de la société travaillés explicitement, et refusant de les nommer en arguant d'une définition non-politique de l'éducation populaire et donc d'un risque de dérive politicienne. Le travail à faire est maintenant de les inviter à s'exprimer sur l'hypothèse, à en tenir compte soit pour préciser leur désaccord, soit pour le réduire en s'expliquant mieux sur les risques et les intérêts.
- 2) Un second tiers est constitué de contributions qui s'inscrivent dans une approche du concept beaucoup plus politique et en phase avec l'hypothèse mais qui décèlent un dysfonctionnement dans la possibilité de mener une action d'éducation populaire ou tout simplement d'en formuler le projet. Les rapporteurs de ces travaux expriment la souffrance et l'instrumentalisation dans les dispositifs, et ont conscience qu'ils ne peuvent mener à bien une mission d'émancipation des citoyens, tout en réaffirmant sa nécessité comme fondement de l'éducation populaire. En exprimant qu'ils n'ont plus aucune marge de manœuvre vis à vis du commanditaire public, ils font généralement des propositions de création de "médiateurs" divers pour arbitrer les conflits entre pouvoir local et associations. Ces groupes ont ressenti l'hypothèse comme une reformulation correcte et prospective de leurs préoccupations. Ils se reconnaissent généralement dans l'analyse et dans la façon qu'elle met des mots sur leurs intuitions. Le travail à faire est de les inviter maintenant à co-produire des propositions de politiques publiques plus précises et plus efficaces que le recours à des instances de médiation.
- 3) Un troisième tiers est déjà à même de faire des propositions ou en fait. Ceux que l'on retrouve ici sont immédiatement en phase avec l'hypothèse ou l'ont déjà travaillée à leur façon de leur côté. Ils l'enrichissent en la précisant, en fonction de leurs champs d'implication (ce sont en général des associations spécialisées dans des champs "naturellement militants » : économie sociale, défense du droit, travail en comités d'entreprise, etc.)

Ce sont moins des mesures que les acteurs attendent que le changement permanent d'un mode de relation. Ceci est-il audible par l'administration et le politique? Un pouvoir public peut-il se permettre aujourd'hui d'avoir un projet politique qui se traduise par des apports qualitatifs, de contenus, de modes relationnels, d'éthique politique, vers la vie associative ? Si une partie de celle-ci refuse cette idée et ne demande à l'Etat que de donner de l'argent, en dénonçant un risque d'instrumentalisation, nous pensons au contraire (hypothèse OPR) que c'est l'absence de critères qualitatifs et de parti pris qui produit l'instrumentalisation. En mettant l'OPR en place, l'Etat affirme qu'il ne saurait y avoir de politique publique d'éducation populaire en l'absence d'un débat de fond sur la signification actuelle de ce concept. Y renoncer serait confirmer la tendance au désengagement de l'Etat.

La nouveauté de cette démarche est qu'elle invite à "parler vrai" en donnant l'exemple. (interrogation critique participative sur la pertinence de l'action publique), ce qui génère des attentes fortes pour la suite. Ces attentes sont profondes et de long terme. Elles tiennent notamment à la capacité pour la vie associative d'éducation populaire de remplir sa mission démocratique d'élaboration d'une parole politique, en prenant distance avec l'instrumentation municipale dans la prestation de services sociaux, éducatifs ou culturels. Elle suppose un rôle réaffirmé de l'Etat dans le jeu complexe de la décentralisation, et donc un travail patient qui ne peut trouver sa résolution dans des mesures immédiates. La première mesure la plus utile est de ce point de vue la consolidation et la permanence du processus de dialogue et de réflexion politique entamé. (Voir chapitre "chantiers de propositions à long terme".)

I ère Partie

Analyses et réflexions

Chapitre I

Enjeux d'une offre publique de réflexion, l'avis du conseil scientifique

1 - Pourquoi l'Etat invite-t-il à "réfléchir" ?

A - Une nécessité de repenser l'éducation populaire

On peut illustrer l'importance qu'accorde la ministre à l'offre publique de réflexion en utilisant l'image d'un ministère qui aurait trois pieds, mais qui n'en utiliserait que deux : la jeunesse, et le sport, en oubliant l'éducation populaire, un concept fondateur qui irrigue pourtant l'ensemble des actions du ministère. Un espace précieux qui permet d'associer des acteurs à la décision publique.¹ S'il n'y a plus aujourd'hui de commande sociale, politique ni publique qui puisse irriguer le travail des fonctionnaires, cette offre publique de réflexion doit contribuer à la définir.²

Les premières rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire, convoquées par la ministre à la Sorbonne, étaient le résultat d'une belle commande très libre. Il s'agissait de réinterroger le concept d'éducation populaire pour instruire les raisons et les modalités d'une politique d'éducation populaire. On y définissait l'éducation populaire comme la dimension culturelle de l'action collective, à partir de trois changements fondamentaux :

- La perte des certitudes sur les territoires de la démocratie.
- La perte de certitudes sur la temporalité de l'action publique, entre urgence ou long terme.
- La perte des représentations permettant de construire les conflits de société.

La thèse exposée était la suivante : Un approfondissement de la démocratie est possible si on franchit le pas entre les représentants et les représentés en donnant à ces derniers la possibilité d'habiter la démocratie. Cela suppose :

- Un approfondissement de la démocratie politique.
- Un approfondissement de la démocratie économique, (que l'on ne peut plus résumer au problème des nationalisations ni du contrôle ouvrier.)
- Un approfondissement de la démocratie culturelle, c'est-à-dire de la dimension culturelle des droits sociaux et des droits politiques.
- Un approfondissement des modalités de mise en œuvre des fonctions collectives, en y associant tous les acteurs.

De ce point de vue, il y aurait un large intérêt à bousculer les acteurs de l'éducation populaire, et à questionner leurs responsabilités, en élargissant le concept d'éducation populaire bien au-delà du travail social ou de la formation des adultes, mais en le pensant plutôt comme la production de savoirs sociaux. Une politique d'éducation populaire ne peut plus être sectorielle. Elle ne peut pas se contenter de concerner la jeunesse. Il s'agit nécessairement d'une politique interministérielle investie par le travail de la société civile. Interroger les politiques publiques suppose la mobilisation rigoureuse et ordonnée des groupes intelligents et sensibles.³

¹ Gilles Garnier, chef du cabinet.

² Hélène Mathieu, directrice de la jeunesse et de l'éducation populaire.

³ Luc Carton, directeur des rencontres de la Sorbonne.

B - Sortir les politiques jeunesse du jeunisme

Si l'on essaye de définir les convergences entre le travail au sein de la commission "Jeunesse et politiques publiques" du Plan, et l'offre publique de réflexion, on trouve des analyses concordantes. L'éducation populaire est une dimension inter-âges. La commission aboutit quant à elle à un constat d'inopérance des politiques publiques à l'égard des jeunes. La société véhicule une image péjorative des jeunes, résumée par le chômage et la violence. Le problème est donc de ne pas jeuniser la question jeune, mais bien de cerner les problèmes de société qui interrogent les jeunes. Cela suppose par exemple d'interroger les nouvelles questions économiques liées à la modification du travail et au rapport à l'emploi, entre flexibilisation et précarisation, dans une société qui produit de moins en moins de "produits" et de plus en plus de services. Cela suppose également d'analyser des mutations des modes de vie, qui concernent aussi bien la question de la famille que celle de l'école. Un exemple de cette dérive jeuniste est fourni par "l'insertion", manière de "jeuniser" les politiques d'insertion au lieu d'interroger publiquement les dispositifs économiques en cause. Les différentes réponses fournies par les politiques publiques ont abouti à naturaliser les problèmes sociaux et politiques. L'insertion, traduite en parcours individuel, correspond à un transfert du risque sur les individus. L'État, de son côté, se retrouve à assumer une obligation de socialisation. L'entreprise elle-même est pourtant obligée de repenser le coût de cette socialisation. Le parcours traditionnel qui va de la jeunesse à l'âge adulte est mis en question. Le statut d'adulte, entre jeunesse et retraite, est lui-même mis en question dans cette société. La brièveté des politiques publiques n'a pas permis de remettre en cause la logique des dispositifs. Pourtant, l'efficacité des politiques de rattrapage fait problème. Interroger les politiques des pouvoirs publics suppose de se demander quel est le rôle de la fonction publique vis-à-vis de la jeunesse ? Quelle jeunes engage-t-on dans les services publics ? Y a-t-il des fonctionnaires qui n'ont pas le bac aujourd'hui ? Qui est porteur de la chose publique ? S'agit-il des classes populaires ? Une mesure comme la suppression du service national est caractéristique d'une façon de ne plus participer à la chose nationale. Comment y participer de nouveau ? Aujourd'hui, la question des jeunes est mal posée car il s'agit avant tout d'une question de génération, de toute une génération. Quelles questions devons-nous poser à cette génération pour participer à la chose publique. Pourquoi ne pas parler du problème des retraites avec des jeunes ? L'exigence de l'éducation populaire est que les sujets doivent être mis dans le débat social. Il s'agit bien de la dimension culturelle du débat social.⁴

C - Quelques difficultés de réflexion

L'objectif de l'offre publique de réflexion doit donc se concentrer sur les implications d'une politique d'éducation populaire. Il s'agit d'abord de faire réagir de façon opérationnelle. Cela suppose d'attendre des suggestions pour une telle politique. Quels sont les nouveaux critères de l'agrément d'éducation populaire ? Peut-on le définir comme un travail civil et collectif ? Comment poser la question du financement et de son évaluation ? Quel appui peuvent attendre les associations de la part des agents publics ? Peut-on définir un cahier des charges pour l'éducation populaire ? Quelles sont les nouvelles responsabilités de formation à l'animation ? Comment se travaille l'interministérialité ? Quel travail de nature législative peut-on envisager (comme les lois Auroux) ? La difficulté est de passer des attendus sur lesquels on peut tomber d'accord, à des normes et à des procédures. Comment peut-on identifier les gisements de démocratie locale ? Comment peut-on poser la question de la défense du service public ?⁵

Les modifications législatives doivent être envisagées à partir de l'état actuel de la culture circulante consensuelle. Il s'agit bien d'une offre à réfléchir. D'un dialogue entre le peuple et son administration, d'une invitation à la prospective et à l'anticipation, en dehors d'une parole d'experts. Ceci est nouveau, car il est rare dans une réunion de travailleurs sociaux, que l'on invite à l'énoncé de ce qu'on ne sait pas faire. Pourtant en l'absence d'un tel travail, l'interministérialité se résume à un catalogue de revendications sectorielles. Les politiques de jeunesse sont en réalité des politiques sur les adultes qui s'occupent des jeunes. Pourtant, les grands objectifs concernant la jeunesse concernent d'abord l'état des adultes : que les adultes aillent mieux pour que les jeunes aillent mieux ! Parler des jeunes est souvent une façon de ne pas parler de soi.

Jusqu'à aujourd'hui, toutes les tentatives de participation se sont résumées à faire participer sur ce que ceux qui lancent la participation veulent qu'on participe. Comment changer cela ? Aujourd'hui, la mobilisation des adultes se fait essentiellement dans une logique communautaire, une logique de quartier, rarement ou jamais sur une logique pédagogique. Comment pouvons nous transformer la souffrance en objets politiques et nous éloigner d'un modèle médical du politique ?⁶

⁴ Dominique CHARVET, responsables de la commission « jeunes et politiques publiques » au Plan.

⁵ Serge Regourd, président du CIDJ.

⁶ Antoine Lazarus, professeur de santé publique.

2 - Une crise généralisée du sens de l'action publique

L'offre publique de réflexion s'enracine sur une crise du sens de l'action publique en lien avec l'action associative. La question centrale est celle de la démocratie de participation ou de délibération appliquée à des enjeux réels, à savoir : le fonctionnement des institutions dans les politiques publiques, et le statut du témoignage social des gens qui y travaillent ou de ceux qui en sont usagers. L'éducation populaire est donc abordée comme un ensemble de procédures pédagogiques ou culturelles à même de créer des savoirs stratégiques pour l'action collective. En ce sens l'éducation populaire ne peut-être sectorielle, elle ne peut s'enfermer - par exemple - dans la seule question de la jeunesse, et elle est nécessairement interministérielle. Au-delà de l'offre publique de réflexion elle-même, et d'une perspective de livre blanc, voire de lois cadres, il apparaît déjà la nécessité de prolonger cette réflexion par une structure d'éducation populaire permanente. Les enjeux culturels sont aujourd'hui massivement décloisonnés : ils représentent aujourd'hui le cœur de l'exigence démocratique. Dans une société où la démocratie représentative est désormais insuffisante, l'éducation populaire, si elle est marginale institutionnellement, reste centrale conceptuellement et historiquement. Si les politiques publiques apparaissent aujourd'hui largement vidées de leur sens, l'offre publique de réflexion envisage de proposer des procédures permettant à la société civile de contribuer à définir ces politiques publiques. L'objectif est de proposer de quoi fédérer la réflexivité de centaines de groupes.⁷

A - logiques de survie et docilité associative

La politique de la VILLE elle-même traverse actuellement une phase de déconstruction et de questionnement. Les deux questions qui préoccupent la DIV aujourd'hui sont la participation des habitants et "les nouveaux métiers de la politique de la ville" : Métiers de la médiation, métiers du développement social urbain, métiers d'évaluation du travail social. L'ambiguïté des politiques publiques de la ville, aujourd'hui, vient probablement du fait qu'elles combinent un malaise du milieu professionnel et une docilité du milieu associatif vis à vis des politiques publiques. Curieusement cette docilité est plus importante que chez les agents fonctionnaires de l'État, qui n'hésitent pas à critiquer plus volontiers le sens de l'action publique que ne s'y autorisent les associations, assujetties à des logiques de financement et de survie. Le mythe implicite de la politique de la ville est la recherche du consensus à l'intérieur de cadres qui restent pourtant toujours conflictuels. A force de se mettre d'accord sur des moyens mais pas sur des objectifs, la difficulté est de reconnaître l'existence d'un conflit d'enjeux. On se met d'accord sur des standards qui ne tiennent pas compte de la diversité des situations. Le malaise des travailleurs sociaux vient de ce que leurs missions, qui leur sont confiées par la loi, les met en situation de traiter des individus, et pas de se prononcer sur la pertinence des politiques globales. Ils se retrouvent donc dans des politiques administratives. Alors que le milieu associatif est totalement dépendant du politique, il y a plus de critiques chez les agents publics chargés de mettre ces politiques en œuvre. Les associations apparaissent de ce point de vue beaucoup plus "formatées". Elles utilisent un langage technocratique de plus en plus éloigné du peuple, et se font parfois encore plus porteuses de ces langages et de ces dispositifs que l'administration elle-même.

Qu'en est-il de la participation des habitants ? Dans ce contexte, la participation des habitants est une question qui se prête à un discours politique un peu simpliste, un peu moralisateur, voire un peu démagogique. Travailler sur les conditions d'émergence d'une expression de la population, nécessiterait que les habitants comprennent les systèmes décisionnels. Or le milieu associatif est de moins en moins un relais. Lui aussi intègre des normes, perd sa liberté de parole, n'est plus une passerelle vers les politiques publiques, n'est plus un médiateur cherchant à rapprocher des points de vues afin de faire de la pédagogie citoyenne. Le comble est atteint lorsqu'un médiateur nouvellement engagé définit son métier de la façon suivante : *"mon travail consiste à convaincre les SDF à quitter la ville"*.

⁷ Luc Carton, Ibid.

B - Ethnicisation du travail social

Lorsque l'on parle de transformation sociale et culturelle, on ne parle pas le même langage. Il y a un travail sémantique à faire pour sortir de cette impression de tromperie fondamentale dans laquelle on a nié les clivages culturels, on a lissé sur le sens, on évite tous les conflits normatifs. On sait travailler le social (inégalités), mais pas le culturel (systèmes de sens.) On est bon en analyse, mais faible en stratégie. Qu'appelle-t-on des politiques publiques quand la notion de service public elle-même tend à disparaître et que les politiques publiques ne sont plus que des droits de créances sur la puissance publique. Les travailleurs sociaux se trouvent aujourd'hui dans une situation pire que les enseignants, en terme de perte de sens de leur action, et d'inscription de leur travail dans une logique de guichet. Si elle n'a plus d'utopie mais se contente de répondre à la demande et de faire bien son travail, une association devient peu à peu technocratique. S'agissant de la participation des habitants, on s'arrête en général à l'information et l'on évite les débats sur les enjeux réels, les mises en œuvre de politique publique, leur évaluation, l'évaluation des décisions etc... Jusqu'où peut-on aller dans la sous-traitance de l'action publique à des associations dans cette situation d'ethnicisation de l'action publique? On est parfois effrayé par le "politiquement correct" des animateurs. Il est urgent de retravailler à la critique sociale et de réinterroger des cadres tels que la décentralisation, la formation des animateurs, leurs statuts...⁸

C - Médicalisation du social et suspicion envers les associations

Pour Antoine Lazarrus, l'une des questions centrales liées au phénomène associatif, est que l'on ne finance plus les « frais de siège » c'est-à-dire le projet associatif lui-même. L'association devient dès lors un partenaire respectable pour l'administration qui demande la conformité au dossier. Les présidents deviennent des agents bénévoles de politiques parapubliques, mais les associations restent muettes sur ce qu'elles pensent du service rendu par peur d'affaiblir leur image. Nous assistons donc aujourd'hui, à une suspicion vis à vis de la vie associative puisque celle-ci, plus elle se comporte en sous-traitante et doit se déguiser en demandeur, moins elle est considérée respectée pour ce qu'elle porte. Existe-t-il une position publique explicite, sur la suspicion vis à vis de la vie associative? Existe-t-il une logique de coûts comparés ? Non ! En l'absence de financement du fonctionnement, les associations sont amenées à grappiller sur la périphérie des projets. Elles se retrouvent dès lors, dans un statut culpabilisé, à la limite de la malhonnêteté. Pourtant, l'espace de parole dans l'association nécessite des moyens financiers. Veut-on financer un espace de parole, un partenaire politique ? Quels seraient aujourd'hui, les critères permettant de financer le fonctionnement démocratique ? Le dénominateur commun aux associations, n'est-il pas la liberté de parole et le statut du droit à la parole ? L'association est-elle devenue un dispositif de solidarité supplémentaire qui rend des services ? Une sorte de patronat associatif privé ? Et quand nous parlons d'éducation populaire, de quoi parlons-nous ? D'un dispositif associatif ? D'un état esprit ? D'un mode de parole entre les gens ? D'un dispositif institutionnel ?

Nous faisons l'hypothèse, que l'éducation populaire peut se définir comme une capacité de discours entre les personnes. Comment financer ce qui peut faire émerger du discours ? Et lequel ? Celui des classes aisées ou celui des bandes supposées "infra-verbales" ? S'agit-il de faire monter les classes populaires vers le discours savant ? Ou s'agit-il plutôt de travailler sur les modes de vies ordinaires ? L'éducation populaire est-elle une des figures du travail social ? Travail sur soi, individuel et collectif ? Quel projet du citoyen propose-t-on aux jeunes : "Sois responsable de toi-même." ? Apprend à bien te garder des autres ? Modèle de la perfection civique. Dans cet esprit, il apparaît que les politiques publiques sont plus guidées par une logique de santé sociale, que par une logique d'apprentissage de la responsabilité avec les autres. Il faut donc financer le projet associatif en tant que tel, ce qui ne veut pas dire financer la bureaucratie associative.⁹

⁸ Jacqueline Costa-Lascoux, présidente du comité de perfectionnement des formations des emplois jeunes, et membre d'un groupe interministériel qui regroupe la DIV, le CSTB, la justice, l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse, etc. sur la question de l'ethnicisation du lien social et la disparition de l'intérêt général.

⁹ Antoine Lazarus, Ibid.

Les membres du conseil scientifique, s'accordent sur le fait que l'objectif de l'offre publique de réflexion consiste à décliner des démarches, à partir des situations s'appuyant sur la réalité associative, sur les contenus professionnels, tels que ceux, par exemple, "des agents de médiation". Si jeunesse et sports est un ministère formateur, il y a aujourd'hui une nécessité à stabiliser le concept d'éducation populaire, qui ne devrait pas être si englobant. Si les savoirs de citoyens réunis, sont indispensables à la conduite de l'action publique, alors il y a une nécessité de financer ce travail, de financer "des savoirs indociles". Le financement de la critique de l'action publique, est le contraire du financement de la docilité associative dans les dispositifs. Les mouvements d'éducation populaire sont porteurs d'une culture politique, et il n'y a pas de citoyenneté sans culture politique. Sinon, nous prenons le risque de nous acheminer tout doucement, vers une société amnésique. Quant aux associations, la succession de micro-projets les instrumentalise et crée de l'allégeance. Le problème n'est pas de combattre leur bureaucratie, mais de libérer la capacité politique de cette bureaucratie. Sans quoi, la mise en danger financière de ces associations, les rend encore plus bureaucratiques par nécessité de survivre et de se préserver. La nécessité de retrouver des liens normaux entre les associations et les financeurs est impérative aujourd'hui.

L'argent public, s'il veut encourager la capacité de production intellectuelle associative, c'est-à-dire leur capacité politique, doit cesser de considérer les associations comme des entreprises de services et de sous-traitance. Parler vrai, suppose que les propos n'aient pas d'influence sur l'argent à recevoir. La question à poser est celle aujourd'hui, de la superposition des procédures et des dispositifs qui instrumentent les associations. Or, cette accumulation de dispositifs découle de la nécessité de la visibilité de l'action des ministres. Aujourd'hui, l'interministérialité se matérialise par une procédure supplémentaire. Pour dire aux gens de travailler ensemble, on invente un nouveau dispositif : c'est ce qui est arrivé pour les contrats éducatifs locaux (CEL.)

3 - Questionner des politiques publiques à partir des témoignages sociaux.

A - De quoi témoigner ?

L'éducation populaire consiste à parler des choses qui concernent la pratique sociale, et à en parler d'une certaine façon, et hors des lieux d'experts. La question est donc de savoir où, aujourd'hui, le citoyen peut parler de son expérience de la justice, de l'école, du travail, de l'insertion, etc...

Dès lors que c'est l'ensemble de la pratique sociale qui est concernée, l'éducation populaire est nécessairement inter-ministérielle, et cette offre publique devrait se connecter avec les autres cabinets ministériels

Mais questionner une pratique sociale à travers ses dispositifs publics, suppose de questionner (littéralement de "re-mettre en question") des politiques publiques, ce qui ne va pas de soi, car celles-ci, décrétées au nom de l'intérêt général, sont toujours généreuses et consensuelles. Leur questionnement ne dépasse pas le stade de la reconnaissance marginale de "dysfonctionnements", et va rarement jusqu'à questionner la pertinence de l'ensemble.

Pour prendre des exemples simples, la décentralisation reconnaît quelques difficultés, mais pas le questionnement du processus lui-même, quels que soient les reculs démocratiques induits par sa mise en oeuvre.

Le dispositif sur les nouveaux services et les nouveaux emplois, hâtivement rebaptisé "emplois-jeunes", symbolique d'une mesure de discrimination positive au profit des uns et au détriment des autres, (plus de trente ans, chômeurs adultes, etc...) fait difficilement l'objet d'un questionnement en profondeur.

Pour prendre un dernier exemple de cette façon de considérer les politiques publiques à la marge de leurs effets, si l'on veut s'intéresser en tant que citoyen à la justice, les "maisons de justice" dans les quartiers, sont un terrain positif d'action. Mais, s'intéresser de près au fonctionnement courant du tribunal correctionnel de Bobigny, c'est encore mieux : les peines de privation de droits civiques pour les étrangers, le traitement des prévenus, les jugements après 22 heures, y contredisent en permanence le travail mené dans le cadre des maisons de justice.

Or, c'est précisément le "**témoignage**" qui intéresse l'éducation populaire, plus que l'opinion, qui n'a pas de statut clairement identifié. C'est aussi la nouveauté de cette offre publique de réflexion : proposer de poser des questions sur les politiques publiques, en prenant en compte le vécu et le témoignage des principaux acteurs concernés, plus que celui des experts. Non seulement l'Etat y autorise, mais il donne un signe qu'il va prendre en compte ce dont les gens témoignent. "L'Etat dit ce que nous vivons". Dans quelles conditions des citoyens peuvent-ils être amenés à témoigner de la façon dont ils vivent en tant qu'usagers, travailleurs ou citoyens, des services publics ? Quelle serait la valeur stratégique d'un accord de la part des différentes autres administrations publiques, à ce que ce type de travail se fasse ?¹⁰

¹⁰ Dominique Charvet, Ibid.

B - Le statut de la parole.

Il est courant, en effet, dans le cadre des procédures de participation, de dire aux gens "vous avez la parole", mais sans être prêt à ce qu'ils témoignent. Il s'agit toujours d'une parole abstraite et désincarnée, dans laquelle le problème ne doit pas être "personnalisé". A force d'abstraction, les mots n'ont plus de sens, les acteurs de terrain ne savent plus quels mots utiliser. Peu importe qu'il soit proposé, dans le cadre de l'OPR de travailler la "citoyenneté" ou l'"exclusion". Ce qui importe c'est que ces problématiques soient incarnées dans l'observation d'une institution ou d'un dispositif précis, et qu'il soit clairement donné un statut à cette parole de témoignage, en acceptant qu'elles soient bien les supports à l'analyse des situations, des difficultés, des échecs et des conditions réelles. Cette démarche prend le contre-pied de l'injonction schizophrénique du projet : "vous allez formuler votre projet", qui accouche de réponses abstraites sans témoignages. Ici, l'objectif n'est pas la langue de bois de la "proposition". Si la logique gestionnaire généralise en créant des catégories dans la population, qui seraient supposées devenir l'intérêt général, dont elle définit elle-même les critères, la logique inverse voudrait que l'on travaille l'interdépendance des situations et des solidarités.¹¹

C - Le témoignage et/ou la demande

Que signifie alors, pour des pouvoirs publics d'inviter à "réfléchir", loin des rapports d'experts, et dans une visée gratuite. Les intitulés des groupes de réflexion qui se sont déclarés, pour le moment, sont des intitulés avec un implicite d'action "*sport et insertion sociale*", "*culture et lutte contre l'exclusion*", "*démocratie et interculturel*", etc... parce que c'est ce que nous savons le mieux faire : lire le réel à travers des grilles opérationnelles. Or, l'éducation, c'est inviter à réfléchir sur le "pourquoi" des choses, dans une période où la parole est fortement contrainte, et de nouveaux sujets tabous sont apparus : la contrainte professionnelle, la sexualité... C'est l'écoute comme pratique professionnelle qui est ici interrogée. Que signifie : "écouter un témoignage" ? Ecouter, ne signifie pas ipso facto prendre en charge. Mais on interdit le témoignage pour ne pas avoir à prendre en charge, pour ne pas avoir à y répondre. On croit que le témoignage a valeur de demande (dans une logique sanitaire et sociale) alors qu'il a une valeur gratuite qui consiste à parler pour les autres, dans une logique d'éducation.. L'éducation (populaire) doit être entendue comme le lieu d'une parole qui déclenche autre chose qu'une demande de prise en charge, où la parole du témoin renvoie à une réflexion sur le général. L'éducation populaire peut être entendue, comme cet espace de réflexion sur le général, à contre courant de la société actuelle qui érige la victime comme seule ayant droit des politiques publiques, et qui se construit sur cette compassion et cette victimologie. C'est cette valeur de généralité reconnue au témoignage individuel, qui confère à cette offre publique de réflexion un statut différent d'une simple consultation. Il y a valeur à parler de la chose publique, quels que soit la personne, son statut, ou son état. C'est aussi ce qui permet de sortir de cette représentation de l'individu moyen, jamais particulier, qui est le modèle de légitimité de l'action publique. Le travail de la commission, est de construire les méthodologies qui permettent de passer au général, à l'espace de la délibération, à partir des témoignages particuliers. Il doit être répondu également clairement à la question : que va-t-on faire de ce matériel, qui va s'en occuper, quels relais ? Quel sera le moment de la formulation, etc. Enfin, cette invitation à la réflexion devrait avoir au moins deux effets : un travail sur de la définition conceptuelle ; l'identification de quelques modèles de moyens : "de quoi s'agit il quand vous le faites ensemble ? Décrivez votre action".

D - Le statut de l'écoute

Pour Luc Carton, la validité et l'honnêteté de la proposition tiennent à la capacité de celui qui l'émet, à proposer des hypothèses d'écoute et de lecture, et non pas à inviter à parler dans le vide, sans hypothèse structurante. Le comité d'accompagnement, a donc dû préciser de la façon la plus lisible possible quelques hypothèses de délibération à partir des sujets proposés par les groupes, et affirmer quel était le « profil de l'oreille ».

A cette condition, il s'agit bien d'une offre civile de réflexion et non pas d'une demande publique de réflexion. La distinction tient à notre capacité à vérifier que la séparation entre société civile et société politique n'a pas de sens, et que la société civile est irrémédiablement politique.

¹¹ Jacqueline Costa-Lascoux, Ibid

4 - Assumer un parti pris politique

L'OPR n'est pas une consultation de la vie associative, qui conduirait cette dernière à demander des moyens améliorés pour faire mieux ce qu'elle fait déjà. Il s'agit au contraire, d'un parti pris qui a été porté dans les régions après avoir été développé à la Sorbonne, et qui propose de changer (et non de reproduire) les modalités d'intervention des acteurs de l'éducation populaire. La grande majorité des acteurs rencontrés, a validé positivement ce parti pris, les analyses sur la crise de l'action publique et de l'action associative et les possibilités d'en sortir. Cette mise à jour publique est probablement l'un des effets positifs majeurs de l'opération. L'université d'automne était un temps de travail et de production de propositions, allant dans le sens de ce parti pris. Les modalités d'écriture du livre blanc, doivent garantir à la fois une distance critique afin de n'être pas que le reflet de la parole du terrain, et néanmoins n'être pas non plus en décalage avec le sentiment des acteurs. L'architecture du livre blanc offre à ce stade, deux possibilités :

- soit une entrée par l'éducation populaire, son histoire, son actualité, sa définition, ses problèmes, et ses propositions au regard de l'hypothèse ;
- soit une entrée par l'hypothèse (la crise de l'action publique) et ses conséquences pour l'éducation populaire.

La première solution offre une plus grande sécurité pour les acteurs de l'éducation populaire, qui peuvent s'y reconnaître plus facilement. La seconde possibilité permet de présenter quelques grandes questions laissées ouvertes, plutôt qu'un catalogue des problèmes de la « maison » jeunesse sports. La rupture, ouverte par l'hypothèse, se situe dans le cadre général de ce que l'on pourrait appeler une mue de l'action publique, et dont on peut trouver des exemples équivalents avec le travail de Philippe Meirieu, du Plan Urbain, de la charte du soigné (des affaires sociales), etc. Cette hypothèse n'est donc pas isolée, mais elle est en phase avec les problématiques les plus actuelles de la réflexion sur le devenir de la démocratie. L'éducation populaire peut poser la question du politique, en toute légitimité. Si l'ensemble des procédures publiques, tels que les contrats de plan, ou l'intercommunalité, peuvent avoir pour effet de diminuer ou de supprimer la démocratie, le problème aujourd'hui posé à l'ensemble des acteurs publics est bien de reconstruire de l'institutionnel au service de la démocratie d'aujourd'hui. Le rôle historique de l'éducation populaire a toujours été de faire participer les citoyens aux institutions. Il s'agit aujourd'hui de les faire participer à la crise des institutions, et de comprendre que le bien commun peut être porté par d'autres que les institutions publiques. Cela impose de commettre une transgression, à laquelle la vie associative ne semble pas préparée. Pourtant, la vie associative ne doit pas être un service mais un langage, une façon d'échanger, une manière d'être ensemble pour se demander comment exercer le pouvoir. Si la forme associative n'est plus qu'une structure employeurs, dont on ne cherche pas à percer le secret, alors il devient urgent d'interroger radicalement la modalité associative dans son rapport à la démocratie. L'amalgame entre associations, et éducation populaire transforme les associations en mode de gestion alors qu'elles sont historiquement et philosophiquement fondées d'abord comme mode de résistance de la société civile. La question qui se pose aujourd'hui, est : qu'est-ce que l'association apporte de plus à l'éducation populaire ? Ceci pourrait être la contribution de l'offre publique de réflexion à la commémoration de la loi 1901.¹²

L'université d'automne, préalable au livre blanc n'a pas consisté en un ensemble de cours et des discussions sur ces cours, mais en la réunion de différents groupes de production. Jour après jour, il a fallu répondre à la même question. La production, n'a pas été de l'ordre du consensus, mais de la rupture, dans un lieu de construction politique de la matière produite en amont par les groupes de réflexion. Le problème était d'aider à formuler du ressenti, vers de l'explicite. Il convient de relever la liste des problèmes vécus par les gens, dans la mise en œuvre de leur mission, de classer ces problèmes par priorité, et de choisir certains problèmes pour définir un programme d'action. La question pourrait-être formulée de la façon suivante : quels sont les problèmes qui vous seraient posés si vous appliquiez cette hypothèse ? Ou encore, quels problèmes pensez-vous rencontrer dans votre mission de mobilisation d'action émancipatrice dans un espace territorial ? Il a été nécessaire de sélectionner une ou deux questions transversales pour les poser à l'ensemble des ateliers. Si nous considérons que, comme nous l'affirmons dans l'hypothèse, la crise est de nature culturelle, cela signifie qu'il existe quelque chose d'impossible à dire. Quel est cet impossible à dire ? Et comment le dire ?¹³

¹² Dominique Charvet, Ibid

¹³ Antoine Lazarus, Ibid.

Chapitre II

L'hypothèse en questions

1 - Crise économique ou crise culturelle ?

A - Crise d'un modèle d'organisation.

Quand plus personne ne croit au progrès social la "crise" n'est pas économique, elle est culturelle. Trois éléments bousculent et rendent plus complexes nos rapports au travail, aux institutions, au savoir ou aux autres. La mondialisation, via l'interdépendance des échanges, rapproche les individus tout en contournant le pouvoir des Etats et invalide les frontières. La marchandisation, en contaminant privé et public, devient une manière de voir unique où « tout se vaut. » Enfin la tertiarisation de l'économie, par sa vocation à mélanger à nouveau culturel, social et économique, bouleverse un mode de développement fondé sur l'industrie c'est à dire la division hiérarchique du travail. Le local ne peut plus ignorer le global. Les entreprises l'ont enregistré, elles réalisent des gains de productivité en réduisant le coût du travail, le salariat se "précarise" partout. Nous ne sommes pas dans un contexte de crise économique, (il n'y a pas moins de richesse en circulation) mais de mutation d'un modèle d'organisation de l'économie qui entraîne une instabilité sociale. Un nombre croissant d'individus ne trouve plus à "s'employer". Ils ne représentent aucune force collective de pression, aucun potentiel de luttes traditionnelles. Les formes de leur organisation ne sont pas encore imaginées, mais la demande de changements existe plus que jamais. De nouvelles médiations sont à inventer.

B - "L'ascenseur social" est en panne

Si la condition salariale se délite, si les territoires fissionnent, si les acquis se décomposent, l'Etat perd de son pouvoir régulateur. On n'est plus certain de voir ses enfants accéder à un meilleur statut que soi, et les inégalités s'accroissent non seulement entre catégories d'un même territoire mais également à l'échelle internationale entre les pays aux revenus les plus élevés et ceux qui vivent l'autre extrême. Le modèle des "trente glorieuses" qui garantissait un progrès économique, un progrès culturel et social linéaire pour les individus est dépassé. La séparation des modes d'action et la délégation des responsabilités est inopérante pour assumer les contradictions liées à nos sociétés duales et aux mutations actuelles. Avec une société planétaire livrée aux lois du marché, les individus, pour comprendre leur situation et leur rapport social, ne peuvent plus ni désigner d'adversaire, ni préserver un secteur "social" ou "culturel" à l'écart des enjeux marchands. C'est la crise de représentation et du sens d'un modèle unique.

C - Les politiques publiques se cherchent

La crise de l'ascension sociale des individus entraîne la fin du consensus autour de la production, de sa répartition et de sa signification. Les logiques de régulation des Etats échouent, d'autant que leur marge de manœuvre est de plus en plus réduite. Le social, pierre angulaire du compromis de la société industrielle, passe de la redistribution à la réparation ou à l'assistance constante. Les dispositifs sociaux traitent les personnes sous l'angle du manque. Les politiques publiques et leurs agents butent sur le décalage entre leur interprétation des problèmes de la société et les enjeux réels (atomisation de l'action sociale, négation des savoirs, réactions identitaires, libéralisation....) Les individus ont plus de compétences que ce que le système leur propose d'utiliser notamment dans le travail. L'exclusion est un choix culturel d'organisation de l'économie. Au lieu d'élucider le rapport social, les travailleurs sociaux luttent contre la précarisation en ne travaillant qu'avec les exclus ("discrimination positive"), ce qui n'a pas de sens. Nous devons anticiper les désirs de la société en considérant les individus pleins de capacités, et non en reproduisant des raisonnements dépassés, basés sur son ancien mode de fonctionnement. Explorons les contradictions plutôt que de contourner les défis et leurs ouvertures potentielles.

2 - Trois scénarios pour une démocratie

Le problème n'est pas de renoncer à la démocratie de représentation, mais d'explorer l'ambiguïté de ses choix en usant des procédures de la démocratie de délibération. Jusqu'à récemment, la démocratie de représentation ou délégation de pouvoir était crédible et efficace parce qu'il y avait peu de culture politique commune, que des divisions politiques claires recouvraient des clivages sociaux clairs, et que la confiance était établie sur le mode de vie, du fait de la promesse d'ascension sociale. Ces trois conditions ne sont plus remplies. Nos sociétés vivant un épuisement, la tentation de se débarrasser de la représentation démocratique et de l'arbitrage du politique est grande. Trois scénarios ambivalents s'offrent à la démocratie :

A - Le scénario libéral (marchand)

Quand les contradictions liées aux choix économiques dépassent l'autorité de l'Etat, des décisions qui relèvent du politique peuvent devenir plus ou moins subtilement marchandes. On peut transformer des services publics en quasi-marchés (l'école, les communications, les transports, les loisirs...), notamment en décentralisant géographiquement la mise en œuvre de l'intérêt général : le moyen devient la fin. La vie associative n'échappe pas à cette règle de la dérégulation puisqu'on essaie de mesurer son rendu social. Dans la proposition de type libérale et marchande, la seule règle du jeu est la compétition plus ou moins avouée, les uns contre les autres, territoire contre territoire, catégorie socio-professionnelle contre catégorie socio-professionnelle, etc. On entre dans le règne des experts, des managers, du marketing. Les usagers deviennent des clients. La démocratie se dissout dans la gestion des intérêts particuliers (offres et demandes), et le sondage d'opinion remplace la délibération. Or la démocratie n'est jamais ni locale ni sectorielle. Elle est forcément, nécessairement, globale et égalitaire.

B - Le scénario communautaire (sécuritaire)

Une deuxième proposition est la croyance communautaire, conservatrice et sécuritaire permettant de se débarrasser du souci des arbitrages. Le jeu d'évitement des responsabilités se termine dans le différentialisme. Le développement des pragmatismes de proximité, faute d'identification des enjeux et conflits, se traduit par l'appartenance de plus en plus restreinte à une communauté, qui remplace l'adhésion critique et raisonnée à un projet politique. Dans ce scénario, le proche est le vrai et la démocratie est en danger comme dans le scénario libéral! Le risque est de créer une démocratie instrumentale et partielle pour des communautés concernées par des problèmes limités. Le référent peut devenir l'identité culturelle, la nationalité, ou la commune. L'illusion est de sortir de la complexité et de se protéger mais à la marge en se différenciant des autres pour se rassembler dans des communautés apparemment homogènes.

C - Le scénario démocratique (délibératif)

La troisième réponse consiste à aller voir du côté du soutien à la démocratie : par son approfondissement, on se réapproprie le droit de raisonner c'est à dire de questionner nos propres choix ou ceux pris par d'autres pour les confronter et les arbitrer. La crise de la gouvernabilité offre la possibilité à chaque agent de se sentir acteur d'un système qui aurait du sens à condition qu'il soit associé à sa redéfinition. L'objectif est de penser autrement, de chercher à comprendre l'environnement, l'amont et l'aval d'une action ou décision, sans quoi on continuerait à plaquer des mesures de traitement des effets au lieu de questionner les causes de ceux-ci. Nous plaçons l'alliance comme la condition initiale nécessaire de la construction d'une réflexion à l'intérieur d'un système d'actions communes sur ces objectifs. Impossible de se saisir seul de la complexité, sinon on internalise les contradictions et donc on n'agit plus.

3 - Pour une métamorphose de l'action collective

a) A - Faire vivre les droits qui existent déjà

La démocratie de représentation est sous exploitée. Certaines de ses dispositions ne sont même pas connues. Les délégués de classe, les parents d'élèves dans l'école, les lois Auroux dans le travail, le conseil municipal dans la commune offrent de sérieuses possibilités pour rendre notre démocratie plus exigeante à condition d'entretenir une tension constante avec entre représentés et représentants. C'est la nécessité de promouvoir des procédures, des lieux, des instances, de type info-droit, guide du citoyen, associations recours, de façon à ce que les victimes ne puissent pas rester dans la stature du coupable, mais entrent dans le droit qui permet de sortir de cette confusion. Tenter d'infléchir les fonctions consultatives, de concertation existantes pour amener à délibérer et à questionner l'essentiel, et non l'accessoire, c'est faire acte de présence dans le politique. *Exemple : inviter un conseil municipal à ne pas traiter le problème du nettoyage des graffitis et leur coût, mais à se poser la question de la qualité des espaces publics ou culturels existant sur la commune, et des causes politiques de la délinquance...amener les Conseils d'Administration d'une MJC à délaissier les tâches de gestion d'activités pour questionner la mission politique de l'association...former des délégués de classe à questionner la pertinence des enseignements, et non la gestion des cafétérias...*

B - Transformer les symptômes en conflits

Contrebalancer le piège qui est tendu aux démocraties, c'est refuser de traiter des symptômes et imaginer des procédures qui préfigurent les nouveaux droits culturels. Par "conflits" nous n'entendons pas "disputes" ni "émeutes", mais l'exploration contradictoire des intérêts des uns et des autres, pour reconstruire politiquement un problème vécu comme une difficulté, une impasse ou une exclusion. Il s'agit de s'engager dans un processus qui permette de transformer les souffrances en mouvement civil. Créer des pratiques de délibération rigoureuses permet de transformer les disputes en conflits, et les émeutes en discussions. Mobiliser nos savoirs et nos intelligences sur ce que pourraient être l'école, la ville et le travail demain ici et ailleurs, implique de s'engager dans des enquêtes sensibles, des explorations rigoureuses sur l'accès à ces services publics (logement, transport, santé, école, justice), au sens culturel du mot : Est-ce que nous pouvons échanger nos définitions sur ce qu'est ou devrait être la sécurité dans un quartier et les missions de ses agents de police ?

Exemple : une association qui fait du soutien scolaire se transforme en une école de devoir du soir, elle est le lieu où les contradictions de l'école se consolent et se réparent (ce qui entretient le mécanisme de production de ces contradictions.) Ces mêmes activités pourraient être le lieu inverse, à condition que l'on ne se trompe pas de conflit ou de cible. Le problème n'est pas les enfants, le problème et la cible sont les enseignants. L'inflexion à chercher sur le soutien scolaire, est de parvenir à réunir des enseignants, pour leur dire : " Il faut que le soutien scolaire soit un soutien à l'école ; il faut que l'école se mette à l'école d'elle-même, il faut que vous veniez à la place des enfants pour entrer dans le devoir de réflexion coopérative sur votre métier... "

Les limites d'efficacité des politiques d'assistance sociale (insertion, rescolarisation ou resocialisation...), d'encadrement ou de pacification (dans leur version sécuritaire ou d'animation socioculturelle) nous invitent à partir à la reconquête d'une action publique qui ne traiterait plus des "objets sociaux" en leur appliquant des dispositifs (sociaux, culturels ou économiques type « Développement Social de Quartier » ou « programmes d'ajustements structurels »...), mais qui permettrait l'émergence de sujets politiques d'une action civile collective, quels que soient le pays et les politiques publiques. Aucune nouvelle mesure, sociale ou économique, ne semble venir à bout des contradictions que nous subissons aujourd'hui. La perte de confiance dans les élus du suffrage entraîne, des remises en cause de la délégation de pouvoir (des décisions prises au nom d'un mandat), des défenses d'intérêts particuliers, et reflète la déception et le besoin de changements. Le changement social nécessite la mobilisation de l'imagination des personnes, travailleurs, chômeurs, parents, chercheurs, citoyens, jeunes... qui veulent passer de leur statut d'agents, d'observateurs ou « d'exclus », à celui d'acteurs et redéfinir un sens collectif à leur existence. Beaucoup ont déjà introduit des ouvertures dans leur métier ou leur quotidien, mais cela ne représente ni un acquis, ni une pratique encouragée, et encore moins un droit reconnu. La situation impose de conquérir de nouveaux droits. Ce ne sont pas des droits sociaux (à la redistribution), ni des droits politiques (à être représentés) qui existent à condition d'être défendus, mais des droits pour chaque travailleur, pour chaque usager, ou pour chaque citoyen, à obtenir des informations, à produire des analyses, à participer à des évaluations, quant à l'organisation d'un service dont il est travailleur, usager ou simple citoyen, de délibérer de sa pertinence et de la qualité de la production sociale qui en sort.

Dans des sociétés où de plus de plus d'activités relèvent du secteur des services (même au sein de l'économie parallèle), la complexité des problèmes et le recul de l'autorité politique rendent urgent que chacun (travailleurs, usagers et citoyens) bénéficie de procédures qui l'associent à l'analyse des problèmes et à la définition des fonctions collectives qui en découlent. L'avenir des démocraties dépend de la qualité de la discussion commune sur l'action publique.

S'il n'y a plus de définition unique sur ce que devraient être les fonctions de l'école, la place du travail, la manière de vivre ensemble dans une ville, c'est que les représentations en sont différentes selon le vécu et le statut que l'on porte. Si nous ne rendons pas publiques ces interprétations sensibles et divergentes à travers des procédures culturelles, nous confions notre sort au marché et aux intérêts privés avec les risques que cette démission comporte pour la démocratie, a fortiori là où celle-ci est récemment reconnue. Quelle que soit la complexité, la démocratie n'a jamais eu pour fonction de trouver des solutions mais de permettre aux citoyens de reformuler les problèmes.

En France, par exemple les dernières mesures visant l'insertion des jeunes dans de nouveaux emplois peuvent constituer un terrain de recherche passionnant. Les équipes locales peuvent - si elles le souhaitent - se concentrer sur les "emplois jeunes », pour savoir « en quoi, en étant des emplois additionnels dans des fonctions de traitement social toujours insuffisantes, ils sont des analyseurs du sens du travail dans les services d'intérêt général en voie de marchandisation, de communautarisation, ou au contraire de démocratisation ? »

C - Internationaliser pour produire une autre acception de la mondialisation

Puisque nous sommes certains qu'aucun problème ne peut se raisonner et s'imaginer isolément, il est donc essentiel de traduire les interdépendances par une action globale pensée localement. Les rapports entre puissance publique et société civile concernent tous les pays quelles que soient leurs caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques. Le distant est devenu trop proche pour que le mouvement des idées ne s'arrête à certaines frontières, il faut donc organiser les alliances nécessairement au niveau transnational entre expériences innovantes ou résistantes autour des politiques publiques. Notre réflexion vise l'émancipation du pouvoir du travailleur, du citoyen et de l'utilisateur, et la création d'un rapport de force entre la société civile et les pouvoirs publics : c'est le seul contre-pouvoir et projet politique qui redonnera légitimité aux Etats face à la mondialisation.

4 - Nouvelles procédures d'éducation populaire

L'idée est de questionner la qualité publique par des enquêtes participatives sur le sens et le non sens du travail dans les fonctions collectives. Il s'agit d'organiser des groupes de recherche sur le travail des services qui concourent à dessiner l'espace public. L'objectif est de programmer des enquêtes sensibles, récits de vie, et entretiens négociés avec les services publics (école, Ville, justice, police, entretien des bâtiments, voiries, espaces verts, santé...) de façon à découvrir en quoi le travail est réduit à un emploi, ou peut ouvrir à une délibération avec les principaux intéressés : Travailleurs, usagers, ou citoyens, pour se repenser comme fonction d'intérêt général. Il ne s'agit pas d'audit, mais de rassembler des acteurs multiples et différents autour de réalisations culturelles (débat, expositions, colloques, etc.) ou artistiques (vidéo, cinéma, écriture, théâtre, musique, photos, peinture, etc.) Préfigurer les nouveaux droits culturels à délibérer sur le sens de notre vie dans cette société, suppose donc, pour créer des représentations nouvelles, des procédures de médiations culturelles ou artistiques qui empruntent les voies de l'analyse des politiques publiques. Par ces médiations culturelles, il s'agit de préparer à l'émergence d'un autre imaginaire qui puisse introduire des failles démocratiques dans les scénarios marchands ou conservateurs qui tendent à délégitimer la démocratie de représentation et la notion même d'intérêt général au profit d'une gestion privée d'intérêts particuliers. Ces recherches seront complétées par des contributions d'équipes ou de représentants de l'économie sociale venant d'autres pays (Europe occidentale et orientale, Maghreb, Afrique de l'ouest, Amérique du sud,...), qui montreront également la nature de la relation entre société civile et puissance publique, les tendances et les changements possibles au regard de leur expérience et de la problématique proposée.

Questionner la relation de service public qui s'établit entre un agent et nous, c'est permettre en effet d'éprouver ce qu'est la démocratie. Pour la puissance publique, la connaissance et l'expérience des citoyens, citadins, usagers et travailleurs, devient indispensable à la conduite du service et cette intelligence, aucune expertise ne peut l'inventer. Le projet des enquêtes participatives sur la qualité publique, c'est de mobiliser citoyens et usagers sur leur " pouvoir d'usage " et de mobiliser les travailleurs, impliqués dans ces fonctions collectives, sur leur " implication ". Il s'agit de faire ces explorations rigoureuses, sur l'accès ou les pratiques au sein de services publics (logement, transport, santé, école, justice, environnement....) Mais l'accès, au sens culturel du mot : s'agit-il d'un service public que l'on peut définir, modifier, auquel nous participons et au sujet duquel nous échangeons des points de vue sur la définition du travail accompli, des changements sociaux ou pas qui en ressortent, et du sens qu'on lui attribue ? Exemple : S'agissant de l'école, Il est devenu impossible de stocker dans l'enseignement initial ce qu'il faut aux individus pour maîtriser une société complexe et globalisée. Mais il est impossible de laisser à l'arbitraire libéral le choix de décider qui peut savoir, qui peut réfléchir et faire usage de culture et de connaissance dans son métier. Il est enfin clair que le savoir est un rapport social et que sa définition doit associer tout le monde. Le découvrir dans des procédures culturelles, c'est en préfigurer la nouvelle mise en œuvre.

Notre acte électoral donne naissance à la légitimité d'un pouvoir législatif qui lance une impulsion à l'exécutif puis à la sphère administrative vers le travail des agents publics qui se frottent tous les jours au citoyen qui un jour va revoter. Ceci est court-circuité par le " clientélisme ", qui assure un verrouillage de cette relation de service, de façon à réduire le citoyen à un objet. Travailler la question de la qualité publique, c'est questionner cette interface : " que se passe-t-il dans la relation du citoyen et usager, au travailleur ? ". Double émancipation possible, dans la façon de nous frotter à notre acteur, de nous frotter à ce travailleur social, se joue la dynamique et démocratique et la raison du suffrage. L'éducation populaire transforme l'expérience vécue des citoyens en expression puis en savoirs pour l'action collective.¹⁴

¹⁴ Luc Carton, Ibid

Chapitre III

Avertissement : ce chapitre est un rapport d'atelier produit par un groupe de correspondants de l'OPR des services déconcentrés au cours du séminaire tenu à l'INJEP les 29/02 et 01/03 2000

L'appropriation de l'offre publique de réflexion et de son hypothèse

1 - La mise en œuvre de l'OPR par l'administration

Du point de vue du rapporteur d'un groupe participant au séminaire de l'INJEP¹⁵, celle-ci est bien évidemment différente selon les départements mais la démarche a été partout engagée, après des débuts parfois difficiles.

A - Des difficultés repérées

Du côté du ministère

- Faible disponibilité des agents Jeunesse et Sports, notamment dans les petits services ;
- Résistances de la part de la hiérarchie qui a mal compris ou perçu la démarche. Ce frein de la hiérarchie souvent peu argumenté, révèle également une crainte de politisation.

Du côté de la vie associative

- Le flou qu'ont ressenti les partenaires du ministère de la Jeunesse et des Sport a incité certains d'entre eux à se réfugier dans une position d'attente, laissant au ministère le soin de se positionner. Cette interrogation légitime consécutive à l'abandon d'un discours et d'une politique claire du MJS sur l'éducation populaire s'assortissait parfois d'une certaine méfiance, et d'une façon plus diffuse, d'un doute sur l'efficacité de la démarche ;
- En outre, la disponibilité des interlocuteurs aura été, elle aussi, très limitée, d'autres calendriers (contrat de ville, programmation...) étant tout aussi exigeants, parfois même en terme de survie financière ;
- L'OPR était également en décalage par rapport au quotidien de grosses structures ayant perdu toute identité d'éducation populaire entendue comme capacité de coaliser de l'action collective.

B - Des aspects positifs

Il convient tout d'abord de relever le succès, même relatif, de la démarche. L'annonce du paradoxe (à savoir le débat participatif de l'Etat sur l'action publique) a permis de légitimer l'OPR auprès de nombreux interlocuteurs associatifs :

- Parmi eux, sont apparus de nouveaux acteurs qui semblaient intéressés par l'éducation populaire : des jeunes mais aussi d'autres porteurs d'usages nouveaux, de revendications nouvelles (DAL, Act up...) ;
- Cette confluence d'interrogations a contribué au succès de l'OPR mais renvoyait les acteurs associatifs à des débats internes sur le sens de leur action, leur instrumentalisation, leur éthique et les objectifs qu'ils défendent. Ainsi fut-on tenté de redéfinir le projet associatif. A titre d'exemple, on peut distinguer l'association prestataire "marchand" de celle à utilité sociale par la prise en compte d'un public particulier, ce distinguo se révélant au travers de l'application de la nouvelle donne fiscale.

Dans l'administration, on peut relever des points positifs :

- L'ouverture des champs distincts de ceux traditionnellement liés au MJS comme l'économie sociale, la mutualité ou l'enseignement confessionnel ;
- Le renouveau d'une réflexion dans les services qui a permis à certains CEPJ de sortir de la "clandestinité" ou de recouper des préoccupations déjà largement débattues au sein de certains syndicats.

¹⁵ inspecteur DD Belfort / Séminaire de Marly-le-Roi

Aussi, l'OPR tendait-elle à rechercher du sens à l'action administrative dont on a vu que la multiplication des programmes et des dispositifs procédait davantage de l'étouffement de l'éducation populaire que de son développement.

2 - Problématisation de l'OPR

A - Généralités

- Europe : - ce débat a-t-il cours au sein d'autres pays de l'espace européen ?
- l'Union Européenne a-t-elle une incidence et un rôle à jouer ?
- L'OPR représente l'opportunité d'une démarche instituante contre une démarche instituée. Elle permet la réactivation de la société civile ;
- l'éducation populaire est articulée sur 3 pôles et nécessite l'interaction des trois points :

Action sociale
(donner)

Action pédagogique
(transmettre)

transformation sociale
(agir)

B - Problématisation de la pratique de l'OPR

Celle-ci repose sur quatre points :

- Un constat partagé sur :
 - une vision de la société permettant d'être un élément d'identification,
 - la nécessité d'une intervention pédagogique,
 - la nécessité d'une évolution de l'intervention publique ;
- Une volonté de repositionner le concept de l'éducation populaire vers une modernisation de sa pratique en lui conférant un rôle de grille de lecture pour l'établissement d'une veille démocratique (mise en place d'un observatoire.)
- Des enjeux : en interne, l'OPR permet une réflexion qui tend à reconstruire une identité professionnelle autour d'un projet global contre l'application parfois stérile de programmes et dispositifs ;
En externe, l'OPR devrait permettre l'édification d'un nouveau droit pour combattre l'injustice et qui serait basé sur la construction de savoirs utiles à la transformation sociale en valorisant les espaces intermédiaires que sont les associations pour orienter des logiques d'actions publiques aujourd'hui verticales et segmentées vers une action territoriale et transversale ;
- L'OPR doit s'inscrire dans la durée et au quotidien.

Dans sa tentative de synthèse, le rapporteur, par souci d'exhaustivité révèle un malaise surprenant entre le corps d'inspection « soupçonné de rigidité, voire d'un certain aveuglement », et le corps des CEPJ « lié le plus souvent à son engagement, voire à ses revendications d'un certain militantisme ».

3 - Le point de vue des CEPJ

A - Révo cul dans l'éduc pop ?

Des CEPJ prétendent n'avoir pas attendu après l'OPR pour se livrer à une analyse critique des dispositifs (par exemple "défis jeunes" : Tous les jeunes sont-ils vraiment concernés ? Mais la réflexion entre collègues n'est pas

facile. Des lieux existent pour produire des analyses critiques. La politique de la Ville en est un. Pour nous exprimer, ce n'est pas de nouvelles procédures dont nous avons besoin, c'est de liberté d'action. (CEPJ-DDJS 73) Mais il existe un problème de transmission professionnelle du concept et des pratiques de l'éducation populaire propres à la culture de ce ministère, entre les baby-boomers et les jeunes CEPJ entrant dans la fonction. (Denise Barriolade DJEP.)

Pourtant la transformation sociale était la mission naturelle des CTP, changée depuis la titularisation de 1985. La question qui se pose aujourd'hui pour retrouver la voie de cette mission, est : "comment se dégager d'autres contraintes", notamment celles qui émanent de l'accumulation de dispositifs et de programmes qui sont une barrière à l'initiative autonome des associations ? (CEPJ-DD 94)

En effet, ce ne sont pas les idées qui mettront de nouveau en mouvement des militants, face aux contradictions de la technostructure, mais la définition de priorités. (CEPJ-DRD 21.)

D'où l'apparente nécessité de clarifier les choses à l'interne de la maison jeunesse et sports et d'engager une réflexion entre agents de cette administration (CEPJ-DD 53), cela d'autant que le concept d'éducation populaire a fini par recouvrir des pratiques trop larges et trop difficiles à cerner, généralement enfermée dans un milieu associatif sans que les élus politiques ne soient associés à cette réflexion (CEPJ- DD 82)

Il y a donc une nécessité à impulser, de l'intérieur, une vision préalable commune.

Dans un département comme le Lot et Garonne, les associations ont souhaité réfléchir à des problèmes aussi divers que : l'inégalité d'accès aux loisirs/ le besoin d'expression des plus démunis / les liens intergénérationnels / les rapports entre Etat et société / la culture scientifique et technique / la démocratie locale, l'économie solidaire, la citoyenneté active / la société de l'information et les nouvelles technologies / la réelle prise en compte de l'éducation populaire par les politiques / etc. Mais nous avons besoin de suites, au-delà de la stricte action de réflexion. Et nous avons besoin de sortir d'un niveau de généralité dans l'approche des problèmes ; ce qui pointe le manque de formation des animateurs à des lectures complexes de la société. Les bilans des actions sont indigents. L'évaluation morale et politique des actions financées est inexistante, notamment par un manque de critères qui transforme chacun en sophiste maniant un vocabulaire qui ne veut plus rien dire ("citoyenneté, lien social, etc..) De sorte qu'une des façons d'interroger cette action publique est de commencer par interroger le vocabulaire.(CEPJ- DRD 31)

Deux difficultés sont récurrentes ici : 1) qu'est-ce que l'éducation populaire ? et 2) à quoi peut bien servir cette offre publique de réflexion ? Si l'OPR pouvait nous permettre d'intégrer l'éducation populaire dans les politiques locales, cela serait une révolution dans la communication de Jeunesse et Sports. (CEPJ-DD77)

Or, nous fonctionnons sur une définition implicite et non questionnée de l'éducation populaire... qui n'a rien à voir avec le travail d'une association comme ATTAC qui se revendique pourtant du concept ! Il y a de quoi être inquiet sur notre capacité à produire du travail collectif, dans une administration qui préfère conduire des actions ponctuelles, et qui joue la "visibilité" contre le collectif. (inspecteur DRD 44.)

Pourtant, tous les groupes qui se sont déclarés pour le moment et qui sont prêts à partir de témoignages de leur pratique, voudraient tous que Jeunesse et Sports soit partie prenante de chaque groupe (CEPJ-DRD86), ce qui pose la question du statut du CEPJ dans l'accompagnement, le suivi, ou l'animation participative de cette opération : Agent ou citoyen ? (inspecteur-DD54)

Pour ce travail un peu "hors-norme", et qui peut causer quelques soucis, il faut une audace certaine : celle qui consiste à donner à débattre publiquement des fondements d'une politique future, selon des éléments - certes radicaux - mais néanmoins précis, permettant de commencer à construire une politique. L'hypothèse elle-même, suppose de ne pas rester "en famille" mais d'aller rencontrer les éléments du mouvement social (Act up, Droits devant, DAL, ATTAC...) de façon à ressourcer notre professionnalisme en aidant une demande sociale à se construire, et en définissant quelles valeurs et quels champs pédagogiques nous entendons mettre dans une politique d'éducation populaire dégagée de notre auto-censure. (Hélène Mathieu DJEP)

Sortir de la mauvaise conscience dans l'exercice de son métier suppose d'y introduire de l'intelligence, et de ne pas reculer au fur et à mesure que l'on avance dans des niveaux de "paradoxalité". D'accord pour l'exercice du doute, mais en sachant à qui profite cette OPR. De qui sert-elle les intérêts ? Et de se mettre bien d'accord sur le fait de savoir s'il revient bien à l'Etat de créer de la délibération dans l'espace public, les risques de déstabilisation que cela comporte, et la préparation qui est nécessaire. (CEPJ-DD973).

Le document de la Sorbonne fournit de ce point de vue, une excellente base théorique commune pour ne pas partir dans tous les sens, mais pour parler de la même chose quand on évoque l'insertion, l'intégration, la culture, la violence, l'éducation populaire ou la paix sociale, le projet éducatif de la collectivité locale ou de l'association. (CEPJ-DD 78)

En tout état de cause, l'ambition est noble mais elle se heurte à un problème de priorité. On revient de loin s'agissant d'éducation populaire. Quelle crédibilité avons-nous aujourd'hui à parler de ce concept ? Il faudrait recommencer à en parler à l'interne. A repasser nos actions et nos dispositifs à l'aune de ce concept, sachant que les municipales ne sont pas loin, de même que le centenaire d'une loi associative dans laquelle les associations sont devenues à peu près n'importe quoi ! Onze groupes de réflexion dans le Loiret, cela rend optimiste. Au minimum, par rapport à ces gens, pourrions-nous tenter d'élaborer une grille interne de lecture des actions Jeunesse et sports au regard de l'éducation populaire. (CEPJ-DRD45)

Cela permettrait de réaffirmer que les CEPJ sont là pour défendre une éthique et non une politique. Si l'éducation populaire, est devenue ce costume un peu trop large, et si le monde associatif s'en est détourné, c'est à cause du désengagement de l'Etat par rapport à cette exigence, et de la politique du "guichet" dans laquelle les associations sont devenues "économiques" avant d'être politiques. (CEPJ-974)

Faute de ce travail préalable, Jeunesse et sports sera incapable de mettre en place cette Offre Publique de Réflexion, parce qu'elle ne sera plus perçue comme dépositaire d'une légitimité d'éducation populaire, mais comme un ensemble de "faiseurs de dispositifs" à l'extérieur du mouvement social, désormais plus présent chez des associations comme ATTC ou les Sans Papiers, que dans nos associations de références. Pour sortir de la culture du dispositif, qui nous ferait traiter cette offre publique de réflexion comme un dispositif de plus, il nous faut :

- Reconstruire une grille de perception, un regard qui ne soit pas un regard de procédure, mais une écoute désintéressée.
- Travailler le "dire" (confiance en nous.) Il y a besoin d'un travail identitaire interne à la maison Jeunesse et sports, pour le dire aux autres (préfets, maires....)
- Se réinterroger : comment accompagnons-nous des projets locaux en sortant du simple conseil et de l'information ? Jusqu'où accompagnons nous ? ("allez voir le maire !".)
- Être vus par les autres différemment que comme des VRP de dispositifs.

4 – Quatre préalables à éclaircir

A - Qu'est-ce que l'Education Populaire et sa réhabilitation ?

L'absence d'une définition reconnue de l'Education Populaire a grevé en permanence la discussion. Et pourtant, l'Education Populaire est un des mythes fondateurs essentiel du Ministère et depuis 2 décades ce dernier est devenu un organisme d'empilement de dispositifs en tous genres (gadgets) et d'éphémère. Cette nécessaire réhabilitation est-elle le résultat d'une ressemblance de situations entre la reconstruction après la 2ème guerre mondiale et l'attaque et la fragilité des valeurs républicaines d'aujourd'hui ? Il est pour le moins surprenant que l'éducation populaire ait quasiment disparu au moment même où les porteurs de concept sont arrivés au pouvoir. Les nouveaux militants sont les employés des communes et des associations.

On peut aussi, sans que l'anathème leur soit jeté, s'interroger sur la réalité des actions des grandes fédérations, même si cet état de fait est le résultat de contingences externes imposées plus que d'un volontarisme affirmé. (N'étaient-elles pas devant le dilemme : s'adapter à l'économique ou disparaître ?.)

B - Quelle est la légitimité des agents de l'état pour engager le processus de la réflexion ?

Le débat sur ce thème a beaucoup tourné autour de la dualité : fonctionnaire neutre/ fonctionnaire militant. Si l'implication personnelle apparaît comme un élément indispensable pour certains, jusqu'où peut-on aller ? Le débat semble nécessaire, à engager en interne pour *a minima* dégager des valeurs communes et une construction collective en s'interrogeant sur nos pratiques (quel que soit le niveau) et sur nos liens aujourd'hui avec les associations.

Il semble à certains que nous sommes en "état de résistance" (garder, défendre des valeurs pour exister) à l'inverse de nos pionniers qui eux, n'ont pas disserté sur l'éducation populaire mais l'ont vécu positivement. L'Education populaire c'est d'abord donner un sens et non instrumentaliser. Certains agents ont des réactions très négatives par rapport aux choix politiques sous tendus. Cependant, malgré les craintes exprimées et le questionnement sous-jacent sur l'utilisation de cette démarche, il est globalement reconnu qu'elle pourrait donner un sens à notre métier et l'occasion de communiquer entre nous, tous champs de compétence Jeunesse et Sports compris. Par contre quel droit, quelle légitimité avons-nous pour critiquer les actions ou politiques mises en œuvre par d'autres départements ministériels. Il ne faut pas nous leurrer et parler de démocratie de délibération. Pour cela il faudrait rendre la participation obligatoire et la rendre publique.

C - Les freins - les difficultés - les paradoxes -

Indépendamment des paradoxes qui ont été présentés plus haut, il est apparu :

- Des actions nouvelles sont demandées alors que les crédits alloués sont en baisse.
- Les associations ont parfois vécu la demande des services comme une demande supplémentaire de programme leur échappant. ("vous balancez l'O.P.R. comme vous balancez des programmes".)
- Le champ d'action de l'Education Populaire n'est pas défini.
- La neutralité des fonctionnaires du M.J.S. a, à l'époque, été acquise contre les mouvements d'Education Populaire.
- La citoyenneté actuelle semble fondée sur des valeurs marchandes et non sur des valeurs républicaines. A contrario donne t'on aux jeunes les moyens et les outils pour comprendre la société économique dans laquelle ils vivent ?
- On ne connaît pas les retombées locales des importantes subventions aux fédérations.

D - Quelle pourrait être la méthode ?

Ce point n'a pas été véritablement approfondi, toutefois il en est ressorti la nécessité de :

- Elaborer une liste de critères pour reconnaître une action d'éducation populaire.
- Etablir un programme régional grâce à une démarche d'éducation populaire : Une tâche urgente pour jeunesse et sports

Pour l'heure, la question à résoudre, pour le ministère, dans la perspective du livre blanc, est la suivante : Comment des agents publics peuvent-ils se positionner aussi comme acteurs de la société civile ? Il n'y a pas d'autre exemple pour l'instant, où le politique interroge le civil sur l'orientation fondamentale de sa politique. Cet enjeu suppose de définir ensemble la responsabilité publique par rapport à l'exigence civile, en rupture avec une conception de l'action publique qui parachute des certitudes au nom de l'intérêt général. Il s'agit bien d'un exercice où la puissance publique remet en jeu son autorité. Mais pour autoriser l'exercice du doute, il faut d'abord que les CEPJ puissent travailler ce doute entre eux, à partir de la légitimité qu'ils ont à se proposer à eux-mêmes une redéfinition de leur métier, et à écrire un chapitre du livre blanc (ou d'une hypothétique loi-cadre), dans laquelle ils contribuent à redéfinir les critères d'agrément, de subvention, d'action, et d'évaluation. Redonner une identité au travail public, c'est redire NON, et c'est signaler où sont les limites. Savoir si ce ministère est oui ou non un ministère éducatif est à l'évidence l'une des questions à travailler. Savoir si c'est à l'Etat de permettre un travail démocratique est une question qui ne devrait pas se poser.

Chapitre IV

L'éducation populaire dans une histoire

Avertissement : après avoir dépassé la question de l'Histoire de manière stratégique, le travail proposé à la Sorbonne était bien engagé. Un retour sur l'Histoire devient désormais possible et souhaitable : il permettra de rendre visibles et lisibles les liens de cette hypothèse avec un « courant » très ancien mais minoritaire. Cette histoire moins connue, et jusqu'alors peu revendiquée, voire stigmatisée, reste à écrire. Nous posons là une première pierre, celle constituée par une intervention d'une historienne lors d'une journée de réflexion dans le cadre de l'OPR, dans la région Nord-Pas de Calais.

1 - Les enjeux d'une réflexion sur l'histoire

Toute lecture de l'histoire est idéologique. Il suffit de regarder les histoires de la Révolution française depuis deux siècles, pour s'en convaincre. Une histoire de l'éducation populaire n'échappe pas à cette règle. Mieux vaut donc annoncer clairement le parti pris de notre lecture de l'histoire de l'éducation populaire, plutôt que de se réfugier derrière une approche qui se voudrait scientifique et objective et qui ne ferait que masquer ses attendus idéologiques.

L'hypothèse défendue depuis la Sorbonne, place l'éducation populaire comme la composante culturelle du mouvement social. Ce faisant, elle entend restaurer une dimension de l'histoire de l'éducation populaire qui avait été singulièrement effacée ces dernières années : celle qui la relie à la notion d'action collective, et pas seulement de pédagogies éducatives.

Ce choix fait débat au sein des mouvements d'éducation populaire. Certains historiens ou sociologue, en voulant identifier l'éducation populaire aux associations qui s'en sont réclamé, quand le mot est devenu légitime, refusent avec force la dimension d'action collective ou la référence au mouvement ouvrier. C'est ainsi qu'au nom de l'exactitude des archives, une sociologue comme Geneviève Poujol, refuse à Léo Lagrange d'être une figure de l'éducation populaire, car celui-ci ne se réclamait pas du concept !

Au regard de l'Histoire il n'y a pas de définition unique mais une pluralité de définitions de l'éducation populaire. Les acteurs s'accordent à penser que l'éducation populaire consiste à permettre à tous d'acquérir des connaissances pour comprendre le monde, s'y situer, participer à la vie du pays, être un citoyen actif, transformer ce monde. On retrouve dans cette définition la notion d'instruction pour tous, de liens avec la République et la citoyenneté, et la question de la transformation sociale et politique. Il est impossible de fixer une date de naissance à l'éducation populaire. Les dates qui reviennent le plus souvent sont le rapport Condorcet, la naissance de la ligue française de l'enseignement en 1866 avec Jean Macé, le front populaire, la résistance.

Trois traditions distinctes constituent l'éducation populaire au fil des deux siècles précédents.

- 1) La tradition laïque éducative
- 2) La tradition chrétienne humaniste
- 3) La tradition du mouvement ouvrier

Comprendre pourquoi le troisième courant, celui de l'action collective, s'est peu à peu effacé dans le discours sur l'éducation populaire renvoie à la fois à un effacement du politique, à une crise de l'action collective, et à une dérive professionnalisante de l'éducation populaire, encore accrue avec la décentralisation et la marchandisation des services d'intérêt collectif. Réinscrire l'éducation populaire dans TOUTES ses dimensions aujourd'hui est un enjeu de l'offre publique de réflexion. C'est précisément d'action collective dont nous avons le plus besoin aujourd'hui.

2 - Les trois courants de l'éducation populaire

A - Le courant républicain laïque

Incarné par Condorcet et la problématique citoyenne : l'instruction doit être accessible à tous et former des citoyens, elle doit être prise en charge par la République. Ce courant porté par la bourgeoisie industrielle progressiste est incarné aujourd'hui, notamment par la Ligue de l'enseignement. Pour Condorcet il n'y a pas de démocratie du pouvoir sans démocratie du savoir. L'instruction doit être assurée par la République dans les écoles indépendantes du pouvoir politique. Dépendante de l'assemblée de base, l'instruction des enfants est complétée par un droit et une nécessité d'apprendre toute sa vie. Cette dimension est aujourd'hui dominante dans les représentations de ce qu'est l'éducation populaire : c'est la diffusion du savoir qui forme des citoyens. C'est aussi la vérité de ce postulat qui est violemment remis en question par la société actuelle : ce qu'on appelle le capitalisme informationnel ou culturel, rend les savoirs surabondants, sans modification de la structure sociale.

B - Le courant confessionnel catholique,

Les protestants se sont ralliés au premier courant. Les héritiers de cette tradition souhaitent garder la morale, s'inscrire dans une problématique d'aide, d'assistance, de surveillance, de moralisation. : maison des femmes en quartiers ouvriers, apprendre à bien tenir sa maison, instruire pour garder la morale. Ce courant incarné par le sillon de Marc Sangnier va découvrir peu à peu la problématique de l'exploitation. «Tant qu'il y aura la monarchie dans l'entreprise il n'y aura pas de république". En 1910, Marc Sangnier est même condamné par le pape pour avoir incité à adhérer à la CGT. Ce courant, orienté vers la problématique actuelle du « lien social », pourrait s'incarner aujourd'hui dans des formes d'actions sociales telles que celles prônées par les centres sociaux.

C - Le courant du mouvement ouvrier.

Au 19^e siècle apparition de la classe ouvrière liée à la concentration industrielle, avec des conditions de vie et de travail catastrophiques (soixante-dix heures par semaine), le travail des enfants à huit ans, et des adultes réformés à 60% dans les départements industriels. Il faut attendre 1848 pour voir avec le manifeste du parti communiste l'apparition de la première analyse critique de cette économie. Les syndicats sont interdits mais le mouvement ouvrier fait naître des amicales, des mutuelles et des coopératives. Les ouvriers se demandent s'il convient d'envoyer leurs enfants à l'école de la bourgeoisie ou de leur dispenser une culture et des valeurs propres à la classe ouvrière. Les enjeux de l'instruction sont importants : quels contenus ? Qui éduque ? Quelle formation ? Qui doit-on éduquer ? Qui contrôle l'école (loi Falloux) ? On assiste au tout début de la formation professionnelle mise en place par les patrons le soir et le dimanche, et les premières apparitions de formes de l'enseignement mutuel par des ouvriers.

Avec la commune en 1871, le premier gouvernement ouvrier de la "République sociale" proclame "la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme", l'adoption du drapeau rouge, la séparation de l'église et de l'Etat, l'instauration d'un ministère du travail, la suppression du travail de nuit, le moratoire sur les loyers, l'enseignement laïc et gratuit, l'enseignement professionnel assuré par les travailleurs, la cantine gratuite, les fournitures scolaires gratuites...le rôle des artistes et des intellectuels est affirmé : Jules Vallès, Gustave Courbet...on ouvre les musées au public, on parle de formation culturelle. La Commune vit sous le règne des assemblées générales permanentes.

Il faut attendre 1880 et l'élection d'une petite bourgeoisie pour voir l'amnistie des communards, le droit de grève, le droit syndical, l'école publique laïque et obligatoire, les premières bourses du travail. En 1895 naissance de la Confédération Générale du Travail, qui fédère tous les syndicats. Apparaissent les bourses du travail, les maisons de syndicats. Courant très frileux par rapport à l'école publique tenue par la bourgeoisie. La bourgeoisie, elle, veut réintégrer la classe ouvrière dans la République. Les premières revendications sur la culture datent de 1888 : "Huit heures pour vivre". Apparition du premier mai, non pas fête du travail, mais fête des travailleurs en lutte (avec ou sans emploi.) Les ouvriers réclament des bibliothèques dans les entreprises, des cours du soir, en dehors des questions de productivité, de l'économie, de la philosophie, de l'histoire. Apparition des premiers musées du travail : statut culturel de l'outil, œuvre de culture. Avec les figures de Pelloutier et Griffuel : ("ce qui manquait à l'ouvrier, c'est la science de son malheur"), il faut "instruire pour révolter".

Après la guerre mondiale de 14-18, disparition de l'utopie de solidarité des travailleurs : "on ne fera pas la guerre entre nous". La révolution soviétique porte les travailleurs au pouvoir.

Scission dans le mouvement ouvrier. Création du parti communiste en France.

Journée des 8 heures acquise en 1919. Loi sur l'enseignement professionnel.

En 1932 victoire de la gauche (SFIO et radicaux.) 1934 putsch de l'extrême droite.

1936 Front populaire. Accords de Matignon. Augmentations de salaires, liberté syndicale, conventions collectives, délégués du personnel, (mis en place par les patrons), semaine de quarante heures (la semaine des deux dimanches), 12 jours de congés payés. Secrétariat d'Etat aux sports et aux loisirs. Billet populaire de congés payés. Office du Blé, contrôle sur la Banque de France et prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans. Centres d'éducation ouvrière gérés par des enseignants syndiqués : Comment faire de la formation en milieu ouvrier ? Formation des "guides compagnons" pour accompagner les ouvriers et résister à l'histoire thermidorienne de Paris. Naissance des CEMEA (formation et réflexion avec des syndicalistes et des chercheurs, psychologie de l'enfant.) Naissance des CLAJ.

1939 : Vichy supprime les syndicats, met en place les corporations. Fin de l'école laïque, ministère des loisirs et encadrement de la jeunesse. Dans la résistance s'organisent des activités culturelles dans les maquis. Naissance de PEC. Réflexion sur la place de la culture. Joffre Dumazedier conceptualise la notion de "développement culturel" pour combattre intellectuellement celle de "développement économique", dans une logique où il s'agit de se forger des armes critiques contre le capitalisme.

1944 André Philip crée la République des jeunes dans une philosophie d'humanisme anticapitaliste. Naissance de la direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, puis de la direction de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse au sein de l'Education Nationale

Le courant laïque considère à ce moment là que l'école est acquise et n'est plus à défendre, qu'il faut travailler autour de l'école. Le mouvement ouvrier est puissant et organisé. Il est représenté au gouvernement et obtient de nouvelles conquêtes : Vote des femmes (proposé par un élu PC), planification de l'économie (nationalisations), sécurité sociale, droit de grève des fonctionnaires, création des comités d'entreprise (compromis pour ne pas laisser les ouvriers prendre la direction.) Le mouvement ouvrier va utiliser le comité d'entreprise. C'est autour du travail dans l'entreprise que s'organise la culture, en lien avec la production, il s'agit d'établir un regard sur la gestion. Naissance de Travail et Culture, de Tourisme et Travail. Education populaire florissante. La ligue de l'enseignement se reconstitue et engage à nouveau une défense de la laïcité. Mise en place des conseils de parents d'élèves. Le rôle de l'état devient plus important. Apparition de la décentralisation dramatique, du plan Langevin Wallon, de l'éducation civique.

Le tournant de 1958 : la 4ème République sombre dans les guerres coloniales. Le grand capital s'organise avec les multinationales. Avec l'apparition de l'animation socioculturelle, se met en place une doctrine de la neutralité. Le ministère de la culture réalise un unanimité culturelle. 1968 fait voler en éclats cette unanimité. Énorme mouvement ouvrier : conquête du SMIG, des sections syndicales dans l'entreprise, de la quatrième semaine de congé payés. En 1971 la loi sur l'éducation permanente (pour acquérir une employabilité ? Pour réguler la crise de l'emploi et le chômage ?.)

3 - Une histoire en cinq temps¹⁶

Comprendre les rapports qu'entretient le concept d'éducation populaire avec une histoire du mouvement social en France, permet notamment d'analyser les modifications du champ et les perspectives de redéploiement. On peut, sans brutaliser l'histoire, synthétiser cette évolution comme suit :

A - L'éducation populaire comme dimension culturelle du mouvement ouvrier

Le temps mythique de l'éducation populaire c'est le temps où l'on n'en parlait pas, c'est-à-dire le temps où l'éducation populaire était la dimension culturelle de la production de l'action collective. C'est la définition primitive de l'éducation populaire : Avant d'être une action spécialisée et bien avant de l'inscrire dans des associations labellisées, l'éducation populaire c'est la procédure qui permet de construire du syndicalisme, c'est-à-dire la production collective de connaissances, de représentations culturelles, de signes qui sont propres à un groupe social en conflit. A l'origine l'éducation populaire est une dimension du syndicalisme à une époque où le syndicalisme est en même temps mutualisme et coopération. Dans l'histoire du mouvement ouvrier, cela correspond à la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Un peu partout en Europe, surtout du côté des grandes social-démocraties du Nord, on doit lire l'histoire du mouvement ouvrier comme étant l'histoire d'une action collective qui est simultanément culturelle, sociale et économique. Très concrètement cela se joue comme ceci : Pour créer un syndicat il faut commencer à faire des réseaux d'échanges réciproques de savoir - comme on dit aujourd'hui ! A l'époque ce n'est pas ludique, c'est essentiel, c'est constitutif de la démarche même de créer du syndicalisme, d'échanger des connaissances sur ce qui se passe, pour produire une analyse de ce qui se passe et produire bien sûr un contre projet par rapport à ce qui se passe. Et c'est pourquoi à l'époque le syndicalisme abrite de l'action culturelle économique. Parce que c'est bien dans l'acte socialiste utopique, qui reste encore aujourd'hui incontournable, de générer un autre mode de production et de développement, que le syndicalisme affirme son projet. Son projet n'est pas à l'époque de mieux échanger du travail contre du salaire mais d'arriver à ce que le travail ait du sens, et que ce sens évidemment soit reconnu, y compris d'un point de vue monétaire. C'est donc pourquoi à l'époque, inextricablement, le concept de mouvement ouvrier recouvre cette alliance d'une action culturelle, et d'une action sociale qui n'est pas encore administrée, ni étatisée. L'action sociale c'est faire tourner une casquette entre soi pour créer un fond de pension, pour créer un fond d'assurance chômage, pour se préserver des aléas de la santé etc... Il y a encore en Belgique, par exemple, d'une part ce que l'on appelle un Mouvement Ouvrier Chrétien qui fédère ensuite des mouvements d'éducation populaire, syndicats, mutuelles et coopératives, et l'Action Commune Socialiste qui tend à faire la même chose en face. Donc l'origine, la racine de l'éducation populaire c'est d'être une dimension culturelle de la production de l'action collective, et cette origine grosso modo s'estompe dans les années 1880-1890 dans la création d'actions spécialisées à l'intérieur du mouvement ouvrier. L'éducation populaire devient à ce moment là une des *branches* du mouvement ouvrier après en avoir été une des dimensions.

B - L'éducation populaire comme branche spécialisée du mouvement ouvrier

Le mouvement ouvrier va de façon symétrique et mimétique par rapport au capitalisme intégrer dans ses structures trois types de fonctionnements, finalités, et procédures en matière économique, qui vont internaliser les critères du marché. En Belgique et en Allemagne par exemple les grandes coopératives ouvrières sont aujourd'hui les formes du marché. La COB la banque ouvrière belge du côté chrétien est la septième banque du pays : Bien fin celui qui pourrait y voir une subtile distinction entre son fonctionnement et le fonctionnement du marché. La seule distinction fondamentale qui reste encore, c'est la socialisation des bénéficiaires, qui n'est pas négligeable. Il y a une action spécialisée en matière économique et une action spécialisée en matière sociale qui va évidemment devenir une mutualité, d'un côté, et le syndicat de l'autre, à partir de quoi apparaît une action spécifique en matière culturelle qui prendra différents noms. En France une généalogie très complexe de l'éducation populaire se noue. Cette période est celle de l'entre-deux guerres notamment, ou du Front populaire, et voit l'apparition d'associations spécialisées dans la culture (ciné-clubs, chansons, théâtre, livre...) ou dans les loisirs, les vacances, etc... Il est donc clair que cela devient une action spécialisée qui porte différents noms, à ce point spécialisée qu'elle va alors donner naissance à un troisième moment clé de l'éducation populaire qui est le moment de son institutionnalisation dans ou auprès de l'appareil d'Etat.

¹⁶ Cette partie doit à Luc Carton. In "Education populaire ou animation socioculturelle" Séminaires FFMJC.1994-1996.

C - L'institutionnalisation dans l'appareil d'Etat

Ce moment même de l'institutionnalisation de l'éducation populaire, à la charnière de la deuxième guerre mondiale, est un moment beaucoup plus ambivalent qu'il n'y paraît puisque c'est un projet qui, à la faveur notamment des maquis, va permettre - c'est un cas presque unique dans l'histoire de France me semble-t-il - un investissement civil de la société politique. C'est ce qui fait que cette institutionnalisation est aussi grosse de promesses d'un développement démocratique potentiellement majeur, dans l'intuition des fondateurs, car cette civilisation de l'appareil d'Etat pourrait bien ouvrir la voie à une toute autre culture et à une toute autre pratique de la démocratie.

Traumatisés par l'impuissance des valeurs républicaines et de l'instruction transmise à l'école, à enrayer le fascisme, les refondateurs de l'éducation nationale décident de créer une direction de l'éducation politique, des jeunes et des adultes, et d'en confier la pédagogie non pas à des enseignants mais à des acteurs culturels. C'est là où apparaît la Direction de la Culture populaire et des mouvements de Jeunesse, en 1944. Sa matrice n'est donc pas un ministère de la jeunesse adolescente, mais un ministère de l'éducation critique des adultes. Elle connaîtra diverses appellations : Direction de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse, en 1945. En 1948, le groupe communiste à l'assemblée voyant que cette direction va lui échapper, propose sa fusion pour des mesures d'économies publiques, avec la direction de l'éducation physique et des activités sportives pour devenir une Direction générale de la jeunesse et des sports qui deviendra plus tard un Secrétariat d'Etat, puis un ministère.

Dans sa matrice originelle, fondatrice, il y a l'institutionnalisation de tous ces mouvements culturels de l'action sociale dans l'appareil d'Etat sous la forme d'une Direction de la culture populaire. Or, quels sont les moyens d'action choisis par cette Direction ? Pour l'essentiel les différentes disciplines artistiques disponibles à conditions qu'elles soient support d'une éducation politique. La radio, le cinéma, le théâtre, le livre etc... Sont mis alors en place dix huit instructeurs nationaux d'éducation populaire. (Pour le cinéma, ils étaient trois. (Ce sera le début, jusque dans les années 1950, de la grande vague des ciné-clubs, soutenus par Jeunesse et Sports.) Comme disait Christiane FAURE, collaboratrice de Guéhenno, : "Il fallait faire culture de tous bois ; tout était prétexte à faire culture". On est bien là dans la question de l'esprit critique, dans la question de l'élaboration d'une critique sur le mode de vie, sur ce qu'est la société etc...

D - Fonctionnalisation dans l'animation socioculturelle

Cette institutionnalisation va conduire à ce que l'on pourra appeler la fonctionnalisation, qui va évidemment culminer dans le projet d'une animation socio-culturelle. Quand on parle "d'animation socio-culturelle", il est devenu à ce moment là presque clair qu'il y a des sujets qui animent des objets. On a presque fini la boucle : On est parti d'une démarche historique de sujets qui parlent, se parlent entre eux, et on en arrive à des agents qui animent des objets sociaux à qui ils proposent différentes procédures de consommation culturelle. On peut parler de "la dérive culturaliste" de l'éducation populaire. On désigne des objets artistiques à diffuser - ce que le ministère de la Culture réserve à l'éducation populaire, rebaptisée par ses soins "culture de proximité". C'est l'idée de la démocratisation culturelle, incarnée par Malraux. Si les théories de MALRAUX marchaient, dira Bourdieu, les gardiens de musée seraient des gens follement cultivés. Avec le quatrième plan d'équipement, l'animation s'enferme dans le béton des équipements, se professionnalise, et se met à gérer ces équipements par une offre culturelle vers les populations solvables. On a beaucoup écrit sur cette période qui correspond à l'ascension vers le pouvoir des classes moyennes, réalisée en 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Les fonctions et les équipements se spécifient. Le projet d'un ministère de la culture, rêvé par les premiers instructeurs d'éducation populaire a vu le jour en 1959 au détriment de l'éducation populaire, d'abord intégrée au ministère Malraux puis rejetée en 1962 vers Jeunesse et sports.

E - Développement local, social, culturel...

Avec la gauche au pouvoir, l'Etat se fait animateur et la culture se réconcilie avec l'économie dans une théorie du management culturel et du développement local. La décentralisation coiffe cette "modernisation" de la vie politique sur fond d'économie libérale et de mutation financière du capitalisme. Les villes se gèrent comme des entreprises, la concurrence pour la subvention fait rage, et le développement est le nouveau paradigme. Pour autant, les premières émeutes urbaines apparaissent et avec elles le développement social et le traitement toujours plus affiné de populations toujours plus précises dans des dispositifs.

Ce qui est en cours aujourd'hui à différents endroits, c'est la reconversion de l'animation socio-culturelle en travail social de réparation, et comme les crédits se déplacent par ailleurs de la culture vers le social, parfois par l'intermédiaire de la ville, pourquoi ne pas reconverter l'éducation populaire tout simplement dans l'insertion

socio-professionnelle puisqu'à la fois manifestement il y a des gens à secourir et des fonds pour les secourir. On voit des associations d'éducation populaire historiques et célèbres à différents endroits se transformer en agence d'insertion et puis fermer pour cause d'absence d'insertion parce qu'il est épuisant de travailler à l'insertion sans projet politique. Ce n'est pas toujours simple de pervertir ou de contre-utiliser les dispositifs dans lesquels on est à partir du moment où l'on s'y est défini comme agent. Enfin, l'OCDE à la fin des années 90 publie des analyses où il apparaît clairement que les gisements de profits pour les placements financiers et les entreprises sont aujourd'hui dans les services publics. Nous en sommes là.

Avec le bénéfice du recul de l'histoire, il y a un avenir prodigieux pour l'éducation populaire à condition de la concevoir comme une dimension constitutive de l'action collective, et qu'à ce titre elle ne puisse plus dissocier, spécialiser, ce qu'on appelle le champ culturel, social, économique.

Le dos large et les épaules solides de Condorcet en font la référence universelle et le dénominateur commun des acteurs. A ceci près que Condorcet incarne ce tournant de la civilisation industrielle, où la culture va devenir un champ séparé, autonome, sans prise sur le monde réel : entendons celui du travail, de l'économie, de la production. La clôture symbolique de l'école de Condorcet est cette façon de la tenir à l'écart des enjeux sociaux. Or la production a changé. Le capitalisme n'est plus industriel, mais... culturel ! Ce sont des signes immatériels qui se vendent, et la culture est partout car c'est une marchandise. Le modèle de Condorcet est dépassé, et il nous faut nous réapproprier une conception de la culture qui intègre la société. C'est là tout l'enjeu d'une réappropriation politique de l'histoire : par une ironie de celle-ci, la modernité de l'éducation populaire se trouve dans son projet originel car ce sont de nouveau des sujets qui se parlent et qui élaborent une représentation de la société dont nous avons besoin par ces temps de pensée unique !

Chapitre V

Vers un travail de re-définitions de l'éducation populaire

Une difficulté du livre blanc tient à la bataille (normale, constante) pour la définition légitime de l'éducation populaire, derrière laquelle sont des enjeux de pouvoir et d'argent (public.) Même si l'éducation populaire n'appartient à personne et qu'il existe une pluralité de définitions qui évoluent dans le temps et l'histoire, les tenants de la définition légitime actuelle, "dominante", peuvent s'inquiéter de voir le ministère explorer des pistes qui la déplaceraient. Ils cherchent probablement une garantie que ce travail n'est pas porteur de plus de déstabilisation que de reconstruction ?

Derrière le débat sur les définitions se tient un travail beaucoup plus fondamental pour l'éducation populaire qui est celui sur le langage : l'explicitation du langage, et d'abord du langage politique proposé pour nommer le "social", et permettre aux personnes de comprendre leur situation. L'avertissement de Marcuse en 1968 semble hélas, réalisé : il n'existe plus aujourd'hui de mots pour penser négativement, d'une façon critique, notre système économique et le mode de vie qui en découle. *Partenariat, développement, lien social et insertion* ne sont là que pour habiller positivement des réalités beaucoup plus conflictuelles, et donc pour empêcher de nommer le conflit, et de le travailler. *Domination, aliénation et exploitation* sont déjà au musée. *Investisseur* remplace avantageusement *capitaliste*, et *culturel* fait meilleure figure *qu'idéologique*. Quant à "politique", toute la difficulté de l'offre publique de réflexion sur l'éducation populaire tient à ce seul mot.

A - Des définitions de l'éducation populaire mythiques

De très nombreux groupes dans l'OPR se sont livrés à l'exercice préalable de la définition. Dans ces définitions reviennent des constantes, mais toutes ne sont pas opératoires. "Le développement de l'esprit critique" par exemple, finit par ne plus signifier grand chose, tant est flou et large l'éventail de pratiques contradictoires et invérifiables que ce précepte peut recouvrir. Pour ne pas parler de la formation à la citoyenneté !

La quasi-totalité des textes des groupes de l'OPR s'est servi d'un retour sur l'origine pour qualifier le concept d'éducation populaire. En cela les définitions se situent plus dans un rappel du "mythe émancipateur de la démocratisation de la culture" que dans une éducation populaire actualisée par rapport aux enjeux sociaux contemporains. Ce décalage transparaît donc à nouveau dans les quelques éléments de définition de l'éducation populaire d'aujourd'hui, qui se situent dans ce que les groupes estiment "ne pas être" (des marchands de service, des sous-traitants des commandes publiques, des humanitaires,...) Une autre catégorie importante des contributions la situe dans l'épanouissement des individus (notamment dans un cadre collectif associatif) sur le temps de loisir. Une dernière partie minoritaire des contributions place officiellement l'éducation populaire comme démarche risquée et engagée permettant de développer l'esprit critique de ses participants sur des problèmes de société, ses mutations, au travers d'un support culturel (moyen et non finalité) pour exiger des changements de décisions, de conditions de vie, de partage des pouvoirs...

D'où la position paradoxale omniprésente dans les contributions : la société est de moins en moins citoyenne, les militants diminuent, mais nous n'envisageons pas de faire plus de politique !!! Effectivement d'après une grande partie des contributeurs, le politique ou l'action collective doit être laissé aux choix des individus, ce qui a comme conséquence naturelle que la désaffection de l'espace public en est encore plus grande. Les associations d'éducation populaire tournent en rond en se plaignant de perdre des bénévoles, alors qu'il n'est proposé à ceux-ci que de remplir des dossiers administratifs et de régler des problèmes de trésorerie.

B - A la recherche d'une définition opératoire

Les limites d'une définition non-politique ou infra-politique de l'éducation populaire sont celles-ci : Dans une société où (depuis 25 ans) le mode de développement multiplie les richesses en circulation dans le même temps qu'il accentue à nouveau les inégalités, le défi social auquel nous devons faire face, est le deuil de l'idéologie éducative selon laquelle des citoyens mieux formés/éduqués/instruits/cultivés contribuent à élaborer une société plus juste. Il n'y a désormais (pour le moment) plus de rapport entre le niveau d'éducation des personnes, et l'idéal de réduction des inégalités. L'éducation ne produit plus aucun changement social. Pire : elle participe de la reproduction et de la consolidation de la logique inégalitaire. Il faut effectivement se former plus, pour participer à la concurrence contre ceux qui se forment moins. Cette logique est aussi celle dite " de l'employabilité".

Le problème n'est donc plus de "former" mais de réinventer un accès au politique qui enrayer la production des inégalités. Cela pourrait consister à revisiter dans un sens politique l'ancien concept d'éducation populaire : non pas considérer que "les gens" manquent de formation, mais qu'ils manquent de lieux, de temps, ou de procédures leur permettant de construire leur témoignage en analyses utiles pour de l'action collective. Il est donc illusoire de continuer prétendre donner à des personnes les moyens d'un "épanouissement" individuel ou collectif, d'une façon détachée du problème politique global, et dans le même temps prétendre en faire des citoyens. C'est TOUJOURS confondre citoyenneté et civilité : le respect des normes et de l'ordre en vigueur.

En définissant l'éducation populaire comme "le travail de la culture dans la transformation sociale" les rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire à la Sorbonne en 1998 franchissent un pas décisif dans une tentative de réactualisation du concept. Si le ministère fait sien cette définition, et en tire les conséquences dans sa pratique, en termes de politiques publiques, de dispositifs, d'agrément ou de financements, cette administration se sera dotée d'un élément de doctrine qui fait défaut depuis près de cinquante ans.¹⁷

À deux ambiguïtés près :

- Il serait plus exact de parler de transformation sociale "politique", et économique,
- Il faut lever le quiproquo sur le mot "culture".

1) "**Le travail...**" : Cette définition a le mérite de parler du "travail" de la culture, et d'en faire un processus qui associe des sujets, et qui l'oppose à la "diffusion" d'un corpus de savoirs élaborés, vers des objets invités à la recevoir et à l'intégrer. C'est le débat entre démocratie culturelle et démocratisation culturelle. Dans le premier cas il s'agit de participer à l'élaboration de savoirs sociaux nouveaux, utiles pour de l'action collective, et de faire œuvre de création politique. Dans le second cas il s'agit d'intégrer des savoirs (sociaux, littéraires, artistiques, scientifiques...) définis ailleurs et considérés comme légitimes. Ce simple mot interroge la pratique de la majorité des acteurs de l'éducation populaire, massivement engagés dans des actions de formation, d'éducation, ou de diffusion culturelle, calquées - quoiqu'on en veuille - sur le modèle de la transmission scolaire.¹⁸

2) "**... de la culture...**" Il serait judicieux de remplacer "culture" par un mot levant toute ambiguïté avec une conception de celle-ci réduite aux arts, lettres et sciences, telle qu'imposée par l'école de Condorcet depuis deux siècles, ou confisquée par le ministère de la culture depuis trente ans. Il est possible qu'il faille renoncer à ce terme étant donné le sens commun qu'il revêt pour tout un chacun : théâtre, musique et danse ! Le terme le plus adéquat - sans ignorer la difficulté politique liée à ce vocable - serait l'**idéologie**, comme système organisé d'idées permettant de nommer et de se représenter efficacement la société. C'est en ce sens que nous parlons de l'éducation populaire comme d'un travail consistant à interroger des **représentations**. Culturelles de fait. Nous pensons par exemple que l'éducation populaire consiste à interroger la pertinence du concept "d'insertion", et l'ensemble des représentations du problème social que ce mot induit. C'est évidemment différent que de se couler dans des dispositifs d'insertion en supposant pertinent ce terme, et sans analyser la forte résonance idéologique qu'il porte. On peut multiplier les exemples à l'infini. C'est aussi ce qui nous amène à penser que le syndicalisme devrait être une œuvre de création culturelle en interrogeant le sens du travail et de la production, au lieu de se mobiliser sur l'emploi et d'y ajouter une touche de culture cultivante. Etc.

¹⁷ Voir à ce propos l'analyse des tentatives de formalisation d'une doctrine de la direction générale de la jeunesse et des sports entre 1945 et 1955 in "les stages de réalisation, un dispositif exemplaire du ministère de la jeunesse et des sports" Franck Lepage, INJEP 1994.

¹⁸ C'est ainsi par exemple que les formations pour adultes, prétendant rompre avec la modalité scolaire, reproduisent des classements en termes de niveaux (5, 5bis...), de classes, ou de diplômes. Colloque Rouen. 14-11-00.

- 3) **"...dans la transformation sociale..."**. Le recours à la transformation est essentiel, car il s'oppose précisément à une vision du social toujours envisagé en terme de **réparation**. Il ne s'agit pas de jouer sur les mots, mais de comprendre que cette question renvoie à celle de l'inégalité, et du statut social différencié des personnes. La notion de transformation signale une tension vers plus d'égalité, mais à la différence de la réparation, qui compense les effets inégalitaires de l'organisation sociale et économique, il s'agit d'en enrayer les causes au départ ce qui produit de l'inégalité dans le comportement économique des acteurs, ou dans le fonctionnement des institutions.¹⁹ Par exemple si dans le cas de l'école, une abondante littérature a démontré le caractère sélectif-inégalitaire d'une organisation par disciplines séparées, le soutien scolaire à ces disciplines est une mesure de compensation, quand la remise en cause de cette organisation est un chantier de transformation sociale.
- 4) **"...politique et économique."** Si le social est un concept vague, c'est le changement dans le fonctionnement des institutions, et dans l'organisation de l'économie (travail, échanges...) qui produit des effets sociaux. L'éducation populaire se présente alors comme le travail des idées, des langages et des représentations qui sous-tendent l'organisation sociale, dans le but de préparer des modifications d'ordre institutionnel.

C - Dépasser la définition actuelle

On peut observer une forte concordance de définitions de la part des acteurs de l'éducation populaire. Celles-ci sont généralement de type abstrait, philosophique (ciel de valeurs humanistes prétendant remettre l'homme au centre) ou pédagogiques (apprendre ensemble, différemment.) Elles ne sont presque jamais politiques, si ce n'est dans l'invocation de la figure de la citoyenneté, laquelle est rarement définie. Deux grandes familles de définitions se côtoient :

La première prend le terme d'éducation populaire à la lettre : éduquer le peuple. Il s'agit alors de toutes les formes d'éducation en dehors de l'école : cours pour adultes, activités de loisirs pour les jeunes, apprentissages dans un cadre collectif...etc. Les vecteurs les plus fréquents de cette représentation de l'éducation populaire sont alors l'activité supposée à caractère éducatif, ou la formation.

La seconde cherche dans la république et la figure du citoyen son inspiration : *"Permettre à chacun d'exploiter ses potentialités afin de comprendre son environnement, de s'y situer pour agir et le transformer"*. Le vecteur le plus souvent cité est le militantisme associatif, quelle que soit l'activité de l'association, ciné-club ou gymnastique. Curieusement, prendre cette définition à la lettre supposerait littéralement de faire de l'éducation politique ! Que signifie de comprendre son environnement si ce n'est par exemple de maîtriser le minimum de culture économique qui permet de comprendre les mutations de la finance, du salariat, l'accroissement des inégalités dans une société de plus en plus riche, etc. Quant à y agir pour le transformer, on voit mal sur quoi agir sinon le fonctionnement réel d'institutions réelles : entreprise, banques, école, justice, logement, municipalité, etc. Pourtant, on trouve rarement déclinée cette définition dans ce sens. Une suspicion vis à vis de l'action politique semble même de rigueur dans ce champ, qui recherche des formes d'engagement non-politique.

Une troisième définition beaucoup plus minoritaire rejoint la figure du militant politique, associatif ou syndical, qui se bat pour une cause relevant d'un fait de société. Contraception, avortement, pollution, etc. L'éducation populaire y est parfois présentée comme un contre pouvoir, mais toujours dans l'absolu...rarement sur quelque chose de précis... Schizophrénie ? Confusion entre non lucrativité et non marchand... : les mêmes qui militent contre la pollution des rivières ou la malbouffe ne voient pas en quoi ils devraient se préoccuper de l'organisation scolaire.

D'où l'importance d'une nouvelle définition de l'éducation populaire, plus mobilisatrice au regard des enjeux de société actuels si l'on veut sortir de l'impasse de la définition actuelle qui revêt un caractère d'injonction paradoxale ("double bind) qui ne permet pas d'avancer, et dont le seul "intérêt" est de conforter la position établie des acteurs légitimes. Injonction paradoxale car on attend des effets d'engagement et de transformation de la société sans jamais désigner l'organisation socio-politico-économique, (car ce serait faire de la politique.) Reste alors la culture, dont on attend, par un effet de civilisation, qu'elle entraîne par la seule grâce de sa diffusion les hommes vers des comportements plus égaux et une société plus juste.

¹⁹ Pour Saül Karsz, "une mesure est sociale quand elle apporte une solution palliative et non résolutive. Les mesures sociales n'ont jamais résolu les problèmes des personnes". Actes de l'université internationale de l'éducation populaire. Paris. FFMJC 2001. (à paraître.)

Or la diffusion culturelle n'a jamais connu une telle ampleur que ces dernières décennies, sans que la société n'en devienne pas plus égalitaire, moins violente et moins excluante chaque jour. D'où un sentiment d'échec difficile à analyser.

"Être acteur de sa propre vie, de son devenir...remettre l'homme au centre..." l'essentiel des contributions entend que leur travail consiste à réaffirmer des valeurs, la solidarité arrivant en tête. Mais réaffirmer des valeurs ne permet pas une mobilisation des citoyens, ainsi qu'en témoigne la désaffection des militants, ni ne semble convaincre les fonds de pension américains d'être plus indulgents avec la ressource humaine ! L'injonction de solidarité n'est pas politique mais morale. Quant aux activités, comment faire produire des effets d'émancipation à des activités de consommation-compensation. Le recours à la vie en commun, à l'activité ensemble, à la socialisation, à la convivialité n'est pas suffisant. Le collectif n'est pas automatiquement émancipateur ! Evidemment !!!

Il faut reconnaître que l'éducation populaire n'a pas seulement un rôle intégrateur, mais un rôle critique. Ou plus exactement que c'est l'exercice de la critique qui est intégrateur. Celui de la soumission n'est qu'assimilateur ou "inséreur". La démocratie n'étant pas un état stable mais un processus, n'étant pas naturelle mais un effort culturel constant, l'EP consiste à renforcer la participation des citoyens aux processus de décisions publiques (ou privées.) La démocratie est l'art de susciter des contradictions et de les gérer (Champagne.) Les fédérations doivent se présenter comme de nouvelles forces de représentation de la volonté du peuple qui ne passent plus par des élections. La citoyenneté est toujours postulée, mais jamais vérifiée. Elle est de toutes façons confondue avec la civilité. Est citoyen celui qui respecte la norme sociale, s'intègre, participe, ou se tient tranquille. Dans la figure mythique du "jeune de banlieue", le nec plus ultra de la citoyenneté sera d'obtenir sa participation au Conseil d'administration d'une association.

D - Vers une définition politique procédurale

Le problème est donc de s'orienter vers une définition qui rende compte des effets d'émancipation et de participation citoyenne sans pour autant tomber dans les travers d'un engagement politique qui ne reste que déclamatoire. C'est ici que la question de la démocratie participative prend tout son sens. Si la question du pouvoir a épuisé l'ancienne forme du politique au point que l'on parle de crise de la démocratie de représentation, c'est que les solutions aux problèmes de l'organisation sociale ne relèvent plus du choix d'une équipe aujourd'hui, mais de l'association de chaque citoyen dans la formulation et la résolution des contradictions auxquelles nous sommes confrontés.

Cela suppose de penser l'éducation populaire à la fois comme éducation critique, comme travail des représentations de l'organisation sociale et comme capacité à exploiter l'expression et le témoignage des citoyens dans leur rapport à cette organisation sociale pour la transformer. Cela ne peut pas se faire dans l'abstrait mais dans le concret des institutions et de leur fonctionnement. D'où la peur et la difficulté : s'occuper de la façon dont les services fonctionnent, dont le travail est organisé, dont les politiques publiques sont mises en œuvre, c'est s'immiscer dans une organisation dans laquelle on n'est pas forcément invité ! L'exemple de l'école est ici le plus parlant et le plus facile à comprendre. Rendre l'école discutable publiquement ! Qui s'y essaierait ? Et pourtant, il est clair que l'issue de l'école dépend désormais de notre capacité collective à en discuter, rôle qui pourrait bien revenir à l'éducation populaire entendue comme procédure d'expression et de participation.

Il est écrit fréquemment dans les contributions que l'éducation populaire doit être définie comme un contre-pouvoir, et comme telle soutenue par l'Etat contre les municipalités qui ont tendance naturellement à supprimer (ou à acheter) les contre-pouvoirs. Il serait plus juste de prétendre que le rôle de l'éducation populaire est d'habiter la démocratie de représentation plus que de s'y opposer. Mais même l'habiter suppose de revenir en arrière sur la décentralisation de la part de l'Etat. Si l'éducation populaire relève d'un redéploiement de la démocratie et d'un effort national de solidarité, il est normal que sa mission fasse l'objet d'un soutien national explicite, sur la base de la définition de grandes missions claires, la mise au point d'outils généraux, et la confiance accordée aux associations.. Le lien entre le national et le local (et aujourd'hui l'international) est un des points de compétence des associations d'éducation populaire

S'il semble fréquemment admis que « les associations ont été « obligées » de se spécialiser pour survivre économiquement, alors leur sortie de ce modèle redevient possible à une époque où la spécialisation fait long feu dans tous les domaines. C'est précisément cette crise d'une action publique envisagée sous l'aspect d'un traitement spécialisé qui autorise une redéfinition que tout le monde attend.

Chapitre VI

Vers un nouvel agrément d'éducation populaire

À l'automne 1979, Guy SAEZ, dans un article intitulé "Où en est l'éducation Populaire en France" écrivait : "On ne peut donner une définition acceptable de l'Éducation Populaire aujourd'hui en France, car elle se présente comme une réalité insaisissable, sans réelle unité au plan des pratiques, sans autonomie politique ou idéologique, sans visibilité indiscutable." C'est ce qu'il résumait en écrivant "L'Éducation Populaire se définit moins qu'elle ne se reconnaît". Cette façon de présenter l'Éducation Populaire a le mérite de poser question, mais elle montre surtout l'importance qu'il y a à réfléchir à des critères d'une action d'Éducation Populaire. Non pas pour s'engager dans une sorte de stigmatisation de ce qui serait "hors critère", mais plus pour permettre à chacun des acteurs - et aux acteurs ensemble - de s'interroger et de réfléchir sur le sens de leur action. Cette approche repose la question de l'agrément, de sa signification, et de la signification de la "tutelle" du ministère de la jeunesse et des sports sur l'éducation populaire. Nous pensons que le chantier de l'agrément et des critères doit être entrepris sans tarder pour sortir des définitions vagues et invérifiables du type "formation de l'esprit critique". Pour mettre de la chair sur ce squelette, nous avons été jusqu'à préciser, dans l'hypothèse défendue, que le questionnement public du fonctionnement d'une institution réelle, à partir de la pratique qu'en ont les usagers, les agents ou les citoyens, était un exemple de critérisation plus précise et plus vérifiable de la formation de l'esprit critique. Le débat doit être ouvert et poursuivi.

1- Problématique générale de l'agrément

La question de l'agrément est délicate. Les agréments existant ont été délivrés sur des bases très vagues, prenant en compte des orientations pédagogiques et des modalités associatives. Pas ou peu de doctrine du ministère en la matière. Depuis cinquante ans sont donc agréés tous ceux qui sont supposés faire de l'éducation populaire à partir d'une définition absente de celle-ci. Si l'on précise le sens que l'on met dorénavant dans le concept d'éducation populaire, dans le sens plus précis d'un travail d'accès au politique et à la participation démocratique, alors que fait-on de toutes les associations agréées qui ne font pas un travail de cette nature ? Si l'on retient l'éducation populaire comme une "démarche éducative de transformation sociale, économique et politique" alors, ce n'est plus le champ d'appartenance de l'association qu'il faut regarder, ce ne sont plus seulement les statuts, le budget, la vie démocratique et l'étendue géographique qu'il faut étudier, c'est l'engagement dans la démarche d'Éducation Populaire au regard des critères précisés dans la définition. Va-t-on retirer des agréments ? A l'évidence non. Ne faut-il pas plutôt envisager un nouvel agrément, complémentaire à l'agrément d'éducation populaire et que, à défaut, on appelle ici un agrément d'utilité politique ?

Autre proposition : ne serait plus agréé d'éducation populaire ce qui appartient à un champ (animation socioculturelle, économie sociale, formation permanente, insertion...) mais ce qui, dans chacun de ces champs et dans les champs jusque là ignorés par l'Éducation populaire tels que l'école ou l'économie, relève bien d'une démarche éducative de transformation sociale, économique et politique. Faut-il alors agréer l'association dans son ensemble ou le projet de l'association relevant de l'éducation populaire ? (Cf. réflexion parallèle sur secteur lucratif et secteur non lucratif dans une association.) Si cette entrée est retenue, il est alors nécessaire de prévoir un autre agrément, pour les associations (ou les projets ?) Ne s'inscrivant pas dans une démarche de transformation mais dans une démarche de service. On pourrait imaginer un agrément d'utilité sociale par exemple. Cela a des implications en terme d'organisation du Ministère. L'Éducation Populaire, démarche, se rencontre aussi bien dans le champ du sport que des loisirs ou de l'économie. Est-il envisageable de créer une troisième Direction qui aurait entre autres la tâche d'animer une commission des agréments chargée d'attribuer soit un agrément d'Éducation populaire, soit un agrément d'utilité sociale. Chaque agrément serait accompagné d'un mode de financement privilégiant le fonctionnement de l'association (ou du projet lorsqu'il y a démarche

2 - De nouveaux critères d'action pour un nouvel agrément ?

Reconnaître l'éducation populaire comme procédure, et non plus seulement comme rappel de valeurs, c'est sortir d'une spirale de culpabilisation, d'échecs et de demi mensonges, et c'est accepter de poser la question du "comment" plutôt que celle du "au nom de quoi". Nous proposons que l'on puisse reconnaître ou qualifier une action comme étant une action d'éducation populaire à partir de quelques critères concrets plutôt qu'à partir d'un ciel de valeurs abstraites. Ceci revient notamment à rechercher la façon dont une action «instituée» par des agents peut devenir «instituyente» avec des acteurs. Les actions instituées, nous permettant de «fonctionner», mais nous enfermant dans cette fonctionnalité, et ne dégageant aucun système d'action collective.

A - Une volonté de transformation sociale à partir du témoignage.

Il s'agit d'abord du travail d'un groupe sur lui-même partant d'une volonté initiale de saisir un problème d'intérêt général, une difficulté, une souffrance collective, un non-dit, une violence latente. (La peur des jeunes dans un quartier, la souffrance des enseignants d'une école, la violence dans un dispositif d'insertion...etc.), et de vouloir agir sur les causes et non sur les symptômes de cette souffrance ou de ce problème, en partant de ce que les principaux intéressés en disent ou en vivent. Travail de recueil rigoureux de la parole et du témoignage. L'implication personnelle des acteurs - y compris professionnels - à ce désir de médiation démocratique est indispensable : On ne travaille pas pour les autres, on travaille à de l'émancipation collective qui passe par l'implication de soi.

B - Un travail sur les représentations (culturelle) de la dimension sociale et économique du problème.

Ce travail est de nature globalement culturelle. Il s'attache à identifier des manières de voir, des manières de comprendre le monde, de se représenter la réalité et de la nommer. Il vise à l'amener à se transformer, à s'enrichir, à devenir plus complexe, plus critique, par le travail long d'un groupe sur lui-même qui essaie d'analyser les dimensions socio-économiques du problème et de se forger une nouvelle représentation de la question. On passe du témoignage des individus à l'analyse commune.

C - Une construction d'alliances contradictoires.

Le refus de traiter ce de problème entre soi concernés par la question. Pas question d'en rester avec un groupe de jeunes entre eux, ou un groupe de chômeurs entre eux, mais volonté de s'allier des acteurs a priori étrangers à la question ou concernés de loin. Refus de la spécialité, de l'enfermement, de la sectorisation. Travail sur le chômage avec aussi des gens ayant du travail, sur l'école avec aussi des citoyens sans enfants, etc. Ici, alliance ne signifie pas partenariat, mais contradiction.

D - La production d'un acte culturel assumé publiquement.

Le groupe construit un objet culturel qui lui paraît synthétiser son analyse. Il s'identifie dans une production commune. Cette production culturelle présentable ne se donne pas «la culture» pour finalité. Elle doit interroger le mode de production, c'est-à-dire la socio-économie. Il s'agit de construire la métaphore d'un problème par cet objet qui va servir à poser le problème sur la place publique et prendre le risque de la délibération avec des personnes porteuse d'une représentation contradictoire. L'objet de souffrance devient objet de conflit par le travail de la forme.

E - Une délibération publique.

²⁰ Jean Bourrieau, membre du comité de pilotage et auteur d'une thèse sur l'éducation populaire.

Faire en sorte que ce que l'on peut générer entre soi puisse créer de l'espace public, des débats publics. Cela consiste à re politiser - dans le plus beau sens du mot - ce que l'on a entamé sur un autre registre (culturel, social, économique.) L'objectif ultime est bien d'élargir la démocratie, de créer plus d'espace public de débats sur la façon dont nous orientons la vie.

F - Une modification institutionnelle

Le travail d'émancipation ne vient pas seulement de la compréhension de la souffrance et de l'analyse politique portée dessus, mais d'un changement dans l'une des causes qui produit cette souffrance, cette domination, ou ce non-dit : transformation du droit, modification d'un règlement, transformation du fonctionnement d'une institution. Le résultat mesurable d'une action d'éducation populaire est l'infléchissement concret du problème qui a motivé la réunion de groupe et la naissance de l'action. Ce que nous appelons "action collective".

3 - L'intérêt d'une définition de type procédural

Reconnaître l'éducation populaire comme travail culturel des représentations socio-économiques, à partir de leur ancrage dans une expérience réelle, dans une logique d'action collective à visée de transformation institutionnelle permet de lever plusieurs ambiguïtés des définitions classiques, ou d'en donner des traductions concrètes. Ces repères ne sont pas six commandements. Ils ne tendent qu'à rendre un petit peu plus tangible le mythe, l'utopie, ou la perspective «éducation populaire» Satisfaire un seul de ces critères peut prendre plusieurs années. La réduction de ces critères en un dogme reviendrait à justifier une action de type fermé fonctionnaliste (instituée) en jouant sur les mots.

A - La confusion de l'éducation populaire et de la vie associative.

Une association est composée de membres engagés autour d'un objectif commun dans une relation égalitaire, ou dans une démarche visant à ce que des relations égalitaires se construisent. Les adhérents ne sont pas des usagers. Mais au fil des ans l'association n'est plus devenue qu'une forme gestionnaire, et les adhérents sont devenus des usagers. Une définition procédurale rappelle que la forme associative n'est pas la seule garante d'une action d'éducation populaire. Que l'éducation populaire s'inscrit dans une volonté de transformation de société. Que les actions mises en œuvre ne peuvent relever de la seule gestion d'une situation. Qu'elles doivent se construire dans une perspective visible de modification du contexte qui en est à l'origine. Si l'éducation populaire ne peut s'appuyer sur un empilement d'activités ou d'animations socioculturelles cloisonnées selon des thématiques et des catégories d'âges, ne nécessite-t-elle pas un projet global déclinant, à travers l'approche spécifique de l'association, la volonté de transformation de la société que porte le mouvement d'éducation populaire ?

B - La confusion entre éducation, émancipation et transformation

Partir du principe que tout acte éducatif aurait des vertus d'émancipation, permet de faire l'impasse sur le caractère aliénant des formes éducatives qui traitent le sujet politique comme un objet social dont les manques sont à combler. C'est aussi croire que seule l'école est aliénante, et confondre éducation populaire avec éducation non-scolaire, péri-scolaire, permanente, informelle, etc. Poser la question de l'action collective met au contraire le sujet politique en position de producteur de connaissances utiles pour cette action collective. A travers un apprentissage mutuel peut se construire une démarche d'émancipation collective à condition que celle-ci soit explicitement posée et qu'elle détermine la nature des apprentissages. Dans un contexte d'important déficit de références socio-politiques, les associations d'Éducation Populaire peuvent aider à comprendre les mutations en cours, à resituer le chômage, le RMI, le licenciement, la perte de logement, la suppression d'un centre de loisirs, la crise de l'école...dans un contexte plus général de société. Aider à formuler et à rendre intelligible la demande sociale suppose d'admettre que celle-ci est d'abord demande de participation politique et non demande de remplissage.

C - La confusion entre action collective et activité en commun.

Une action collective n'est pas une action faite à plusieurs ! La descente d'une rivière en canoë kayak, pour peu que l'on soit une douzaine, n'en a pas pour autant un effet de transformation sociale et politique spectaculaire !

C'est pourtant l'alpha et l'oméga du projet pédagogique de nombre d'associations se réclamant de l'éducation populaire. Dans ce cas, ce n'est pas la transformation sociale qui est visée mais l'adaptation sociale. Cette confusion omniprésente entre la citoyenneté (participation au conflit social comme sujet politique) la civilité (intégration de la norme de comportement qui permet le minimum de vie en société) renvoie au statut politique de l'éducation populaire.

4 - Proposition à débattre

Dans le cadre du projet de relance de la politique d'éducation populaire du ministère de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, il serait délivré un nouvel agrément, complémentaire à l'agrément d'éducation populaire, appelé « agrément d'utilité politique. » Cet agrément ouvrirait droit à des financements spécifiques. Son attribution serait conditionnée par les exigences suivantes :

- 1) Information et éducation économique et politique critique.
- 2) Travail du témoignage social
- 3) Évaluation participative des politiques publiques.
- 4) Débat public
- 5) Transversalité des actions, des administrations et des publics, intergénérationnalité.
- 6) Relations avec les mouvements sociaux, (syndicalisme, associations, coordinations informelles)
- 7) Approche globale et liaison internationale des problèmes
- 8) Liaison avec un laboratoire de recherche ou une université.
- 9) Actions collectives à visées de transformations institutionnelles
- 10) Régularité et longévité de l'action.

Le travail envisagé ne pourrait pas être inférieur à un an sans limitation supérieure. La régularité des rencontres serait un critère (pas d'actions ponctuelles.) Pendant la durée de l'action, l'obligation serait une obligation de moyens et non de résultats. Un rapport d'étape serait remis chaque année sans caractère suspensif. Le financement ne pourrait être interrompu qu'au bout de la troisième année, au moment du renouvellement de l'agrément.

Les dossiers seraient instruits par un conseiller d'éducation populaire.

Le financement octroyé par le ministère de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, couvrirait la totalité des besoins de l'action, après visa du conseiller d'éducation populaire.

Le renouvellement de l'agrément serait conditionné par la remise d'un rapport d'évaluation.

Etc.

Chapitre VII

Dès le lancement de l'OPR, et sachant qu'une démarche similaire avait été lancée par la Communauté française de Belgique (ministère de la culture), des contacts informels ont eu lieu entre les responsables des projets. L'évidence et la nécessité d'une information mutuelle voire d'une collaboration étroite étant partagée, une première réunion a été organisée avec pour but :

- de dégager les traits communs et les difficultés communes des deux projets,
- d'envisager des collaborations et coopérations concrètes,
- de préparer des stratégies communes au niveau européen.

Interrogations communes aux deux démarches : démocratie culturelle, contradictions entre pratiques et discours, désenclavement et décroissement de la culture, crise de la démocratie représentative, pratiques nouvelles, « gouverner, c'est gérer l'action collective... »...

Perspectives : deux livres blancs dans des échéances voisines.

D'une offre publique, l'autre : Collaboration Franco-Belge : « Culture et Citoyenneté » « Offre publique de réflexion »

A - Les traits communs aux deux projets

- il s'agit d'un questionnement sur la démocratie culturelle,
- le terrain de départ est ancré dans l'éducation populaire/permanente avec en toile de fond l'interrogation sur le porte-à-faux important entre le discours et les pratiques,
- il y a une recherche de décroissement, à la fois interne au champ culturel et global entre la culture et les autres champs, principalement économique, social et politique. En ce sens, ces projets recherchent aussi une forme « d'interministérialité... » pour redéfinir une politique publique,
- les projets sont en convergence avec le constat de la crise de la démocratie sous sa forme représentative, qui constitue le modèle de référence de la démocratie occidentale dominée par le modèle économique capitaliste
- la question qui traverse l'ensemble du projet est celle de l'émergence et de l'effectuation des droits culturels,
- dans les deux cas, il y a « offre publique de réflexion et de débat », ce qui est une pratique nouvelle,
- l'étape fixée à moyen terme est la rédaction d'un livre blanc.

Le modèle commun des deux projets apparaît nettement, tant à propos de la forme que du fond, du sens et des partenaires concernés. Il y a bien entendu des variantes, mais l'ensemble de la réunion porte délibérément sur les aspects communs permettant d'accrocher et de fortifier les deux projets. Des difficultés communes se dégagent tout aussi facilement : elles font l'objet d'une analyse attentive au travers de questions.

B - L'analyse des difficultés

1. Les deux démarches sont fondées sur la tentative de « réanimer » les acteurs de l'éducation permanente/populaire/culturels. Quel est le résultat? Comment réorienter les actions?

Les projets donnent la parole. Il faut bien constater qu'elle n'est pas suffisamment prise, et lorsqu'elle l'est, ce n'est pas avec beaucoup de force critique, ou alors, elle s'exprime ailleurs : « Dans les couloirs plutôt que dans l'espace public ouvert pour ». Quels sont les obstacles et comment les lever ?

- l'auto-censure: On peut y associer la crainte, l'absence de prise de risque, le manque de confiance des différents interlocuteurs entre eux.

- le silence peut aussi correspondre à une incertitude sur la légitimité de la parole. « Qui a le droit de penser », autrement dit, de parler au nom de, ou de dire ce qu'il pense à partir de la position qu'il occupe...C'est tout le débat des responsabilités et des rôles dans le secteur culturel: conseils d'administrations et professionnels du secteur. La question n'est pas absente non plus au sein de l'administration ;

- la difficulté à opérationnaliser les débats ou les idées: beaucoup de contributions se situent sur le plan des constats et des critiques mais très peu parviennent à formuler les propositions qui induiraient un changement d'orientation permettant de lever la critique formulée. Il y a aussi des facteurs qui ne peuvent être sous-estimés: la disponibilité, le temps, la détermination des priorités des acteurs sollicités, la surcharge d'enjeux ou de travail

- la difficulté, voire l'impuissance de l'action collective: les pratiques actuelles démontrent que l'individualisation des revendications fonctionne mieux (garantit de meilleurs résultats à court terme) que l'action collective. Les formes historiques du militantisme et de l'action collective ne mobilisent plus suffisamment sur le long terme du moins.

Comment gérer ces obstacles ?

- en révélant et énonçant ces difficultés qui sont constitutives de la nature d'un projet s'inscrivant dans la ligne de la démocratie culturelle,

- en « assurant » (voir les deux sens du terme) la confiance mutuelle. Le projet fait entrer en tension des acteurs qui sont par ailleurs en relation régulière en dehors du projet. Il y a au moins quatre types d'acteurs qui sont impliqués dans le processus: les responsables politiques de la culture et de l'éducation permanente/populaire, l'administration, les institutions et associations culturelles, les acteurs culturels. Il faut que soit clairement affirmé que ce projet est un « espace libre et public, de parole, de débat, d'idées, de critique, de provocation, de construction collective » dont le résultat est attendu par tous les acteurs concernés. « Tout est mis en débat ».

- en provoquant davantage le débat. Le désarroi qui transparait fait penser qu'il revient aux initiateurs de s'exposer davantage « au front » de la critique, donc de lancer le débat, de poser des hypothèses, de se soumettre au feu de la critique. C'est sans doute une manière de lever le paradoxe de nos projets ou grosso modo « les décideurs sont demandeurs, de critiques, de surcroît ». Il faut « donner » avant d'« engranger ». Donc passer du mode attentiste et stimulant au mode réactif. Il est sans aucun doute plus facile de savoir avec quoi on n'est pas d'accord que de formuler ses propres positions.

2. Comment se gère l'acheminement des contributions? Comment se rédige le livre blanc? Comment se construit le dialogue et le débat ?

Cette question est liée à la première. Il s'agit d'un autre angle d'approche concret répondant à l'engagement des projets, relatif au contenu du livre blanc plutôt qu'à la participation des acteurs culturels.

Il est rappelé que les projets ont porté une double exigence : celle de créer/développer un réseau dynamique mobilisant les acteurs culturels et celle de contribuer au Livre blanc. Par la suite d'autres étapes vont entrer en jeu pour poursuivre le travail: : confrontation des idées et débat à partir du livre blanc.

Le paradoxe de l'éducation permanente est encore à l'œuvre ici: « le décret de la Communauté Française de Belgique offre une invitation légale à la critique sociale par les acteurs culturels, il est une reconnaissance publique de la valeur et de l'intérêt de la critique sociale ». Or le champ de la pratique montre que cette ouverture est finalement peu exploitée. Dans le cadre des projets, le constat est le même.

Sur ce point, la nécessité de passer à une phase volontariste suscitant la réaction est indispensable et compréhensible. L'architecture du Livre blanc doit donc être construite et proposée publiquement.

C - Comment sortir des cloisonnements?

Ou comment ouvrir le projet aux autres secteurs et acteurs culturels. Les formes de cloisonnement sont multiples, elles sont internes et externes au champ défini. C'est pourquoi, même si l'éducation permanente en Belgique est intégrée dans la Direction générale de la Culture, elle rencontre des difficultés de mise en relation avec les secteurs artistiques comme l'éducation populaire en France qui est institutionnellement nettement séparée de la Culture.

Les deux projets ont la détermination de proposer le débat non seulement au sein du secteur initiateur mais également dans les autres champs avec lesquels ils sont en interférence permanente; les champs culturels et artistiques, le champ social, politique et économique. Il s'agit bien de proposer une politique culturelle ancrée dans la réalité sociétale.

Il y a une difficulté à éveiller l'intérêt des autres, à les impliquer et à les concerner par les enjeux mis en débat. Là aussi, la démarche volontariste et la visibilité de la structure du Livre blanc doivent pouvoir résorber pas mal de difficultés.

D - Les propositions, décisions et résolutions communes

A l'issue des rencontres entre les deux comités de suivis, des propositions de coopération ont été formulées. Une partie d'entre elles ont été accomplies

1. Echanger les structures des Livres blancs, dégager le tronc commun

échéance: fin mai 2000

2. Définir la cohérence et l'enjeu de la collaboration

Informez nos instances politiques et administratives de la collaboration

3. Annoncer publiquement la coopération. Prévoir une rencontre officielle France/Communauté française de Belgique entre les responsables politiques et administratifs et les acteurs des projets.

échéance: fin 2000

4. Poursuite de notre travail: rencontre d'une quinzaine de participants en France les 10 et 11 juillet 2000

5. Invitation mutuelle aux événements marquants dans le processus de développement des projets:

1re étape: en France participation des Belges à l'Université d'automne du 30/10 au 4/11

2e étape: en Belgique, participation des Français à l'opération « je n'aime pas la culture » à Bruxelles en octobre 2000 (sous réserve de fixation de dates)

6. Recherche de pistes d'insertion de la démarche dans le cadre du programme européen Socrates volet Grundtvig

7. Intégration du projet au plan européen en articulation avec les Présidences française (fin 2000) et belge (fin 2001): les projets peuvent trouver écho dans le cadre du sommet informel Régions et Communautés que la Belgique devra tenir sur le thème « Culture et développement ». Par ailleurs, le Service de l'Education Permanente a proposé qu'une conférence européenne soit organisée sur la relation entre culture et citoyenneté, non pas pour rendre compte du projet comme tel mais pour creuser l'analyse de la portée des politiques culturelles à l'égard des enjeux de citoyenneté et de participation démocratique qui sont au cœur des préoccupations européennes. Les projets sont une forme d'expérience qui peut y être présentée. Une telle perspective correspond à un élargissement et une prolongation du projet et des enjeux poursuivis.

2 ème Partie

Propositions de politique publique

Chapitre VIII

Un travail de propositions de politique publiques

Le contexte, tel qu'il est formulé « *le travail de la culture dans la transformation sociale* », renvoie essentiellement à la production organisée d'inégalité et à une logique de réparation. Or, il est surtout question pour nous d'interroger les politiques publiques et non de compenser (panser) les plaies ouvertes par des choix idéologiques. Il ne s'agit plus aujourd'hui de démocratiser l'accès aux biens culturels ; le capitalisme a changé dans sa nature et dans ses modalités d'organisation. L'idée que demain sera meilleur est caduque et bouleverse la donne. Il n'est plus possible de se contenter des anciens repères de l'éducation populaire, comme l'épanouissement individuel dans un cadre de loisirs collectifs. Il est devenu nécessaire d'interroger les institutions : l'école, l'économie, le travail...

La transformation sociale passe obligatoirement par une modification du fonctionnement des institutions, y compris en créant du droit. « Est citoyen celui dont la volonté produit du droit ». Ce dont il est question est d'abord l'exercice public de la fonction critique.

1 - Contradictions à explorer

A - La "territorialisation" de l'action :

Les territoires occultent la nature politique globale, internationale et structurelle du problème posé et empêchent l'éducation populaire de faire son travail démocratique puisqu'ils le découpent en autant d'objets et d'intérêts locaux juxtaposés en concurrence. La question est de savoir comment sortir de la "commande locale" pour travailler des problèmes politiques universels d'une société globalisée et mondialisée.

B - La "neutralité" technicienne de l'action :

Les décisions économiques relèvent de choix idéologiques, qui se traduisent dans des politiques sociales d'accompagnement. Le "social" sans critique ni contrôle des choix économiques internes et externes est voué à la réparation. Le travail de citoyenneté implique de quitter la position du technicien de service social ou culturel. Comment est-il possible de prendre position en niant la dimension politique de son intervention ? Comment prétendre transformer son environnement sans se mêler des problèmes vécus par les adultes autant que par les jeunes, du travail, des mutations du capitalisme, sans lire les enjeux posés par les mouvements sociaux, sans interroger les constructions catégorielles, sans réagir à la disqualification du politique ?

C - La "sectorisation" de l'action :

Si les institutions sont les principaux vecteurs de reproduction de l'inégalité, comment peut-on construire une analyse globale en agissant à l'intérieur d'une politique sectorielle ? Réinvestir les institutions d'une exigence de débats sur le sens de l'action publique c'est soutenir le chantier du bien commun contre les logiques de domination économiques et de démission politique.

D - La "contractualisation" de l'action :

Sa participation telle qu'elle est envisagée n'est qu'une consultation sur des choix établis (ni délibération, ni décision), comment rendre questionnables des choix de politique publique avec des institutions auxquelles on est contractuellement lié ? L'appel récurrent à la citoyenneté ou à la société civile, ne requière-t-il pas des conditions de réalisation (enjeu, information, expression, analyse, savoirs, conflits, pouvoirs, arbitrage,...) dans la durée et avec une évaluation à la clef ?

Ces contradictions induisent des postures (des éléments d'hypothèse) qui sont à l'origine de la proposition de travail de cette université que les ateliers ont tenté de reprendre pour lui donner corps.

Une analyse des contributions parvenues aux organisateurs fait apparaître quelques critères récurrents :

- La volonté de transformation sociale qui émerge des témoignages
- L'inscription des pratiques dans un contexte économique global
- La nécessité de sortir de la « consanguinité » pour tisser des alliances.
- La production d'un travail publiable
- La production de propositions concrètes, y compris de modifications réglementaires

L'éducation populaire pourrait se définir comme l'instruction des conditions du jugement politique, autrement dit la mise en œuvre des conditions d'émergence des prises de conscience individuelles et collectives, auxquelles il faut ajouter la volonté d'agir et de décider. Le travail de propositions en direction des politiques publiques concerne son articulation avec le sens de l'action associative. Les contradictions identifiées permettent d'envisager des postures plus propices à l'exercice de l'éducation populaire, telles que formulées précédemment dans le chapitre sur les critères : Information et production d'analyse critique sur le champ de l'économie et de ses liens au politique, évaluation participative des politiques publiques, débat public, transversalité des actions, des administrations et des publics, relations avec les mouvements sociaux (syndicalisme, associations, coordinations informelles), approche globale et liaison internationale des problèmes, liaison avec la recherche, actions collectives à visées de transformations institutionnelles, régularité et longévité de l'action.

2 - Axes de travail pour des propositions de politiques publiques :

A - La décentralisation et l'exercice du pouvoir.

Une analyse critique de la territorialisation devrait éclairer l'incapacité relative de l'Education Populaire à établir des rapports de force. Organiser le financement de l'analyse critique en augmentant l'exigence et la liberté revient à « programmer le désagrément ». Entendre l'éducation populaire comme procédure permettant d'habiter la démocratie de représentation par la démocratie de participation, pour faire sa place à la pensée critique garantir et redonner au niveau central des missions essentielles et des libertés organisationnelles. Construire et protéger l'intervention politique des associations d'éducation populaire dans le local, ce qui suppose une ingérence des services du ministère de la jeunesse des sports dans la décentralisation, qui peut prendre diverses formes concrètes :

- *Renforcement des FONJEP jusqu'à une couverture du coût réel du poste supérieure à 50 pour cent, à même de garantir la prise de risque démocratique du professionnel. (Le chantage se fait avec les fédérations, sur la dénonciation du contrat de financement de poste.)*
- *Définition de conventions d'éducation populaire entre la municipalité, l'association ou sa fédération, le ministère, fixant clairement l'objectif de travail démocratique de l'association, et non sa prestation de service.*
- *Arbitrages du ministère la jeunesse des sports chaque fois qu'il est nécessaire en cas de conflit entre une association agréée d'éducation populaire et une municipalité. L'association ne peut plus être suspendue au bon vouloir de la municipalité et de ses subventions. Elle doit se voir garantir, par jeunesse et sports, un travail démocratique ou de pédagogie critique ou politique (Exemple : les sans-papiers.)*
- *Participation du ministère dans les conseils d'administration des associations d'éducation populaire qui en font la demande. Etc.*

Comment peut-on imaginer la mise en place d'un financement non contractualisé ? Les associations n'ont pas le temps de développer leur propre réflexion. Pourquoi ne pourraient-elles pas bénéficier de financement comme les partis politiques, en fonction de leur utilité politique pour la démocratie, financements soumis à une obligation

de moyens mais pas de résultats, financements sans contrepartie en termes de projets contraints ou de réalisation « sur commande »?

Une multiplication des lieux de parole est souhaitée et nécessaire : conseil local des associations, conseil local des minorités, conseil local des jeunes... où en est-on du statut et de la formation des élus associatifs ? Pourquoi ne pas imaginer une instance médiatrice entre les associations et le pouvoir politique ?

B - La dimension internationale comme accès au politique

Organiser un transfert sud-nord des expériences politiques dans le registre des rapports entre la société civile, l'Etat et le marché. Les pays du sud ont été le ban d'essai des politiques d'ajustement structurel et de transfert des fonctions publiques à des opérateurs privés. C'est ce schéma qui est importé au Nord maintenant. La dimension internationale des problèmes est désormais inévitable car le système économique et ses modes d'ajustements sociaux sont désormais planétaires. La prise en compte de la dimension internationale comme accès au politique et au raisonnement économique pour les associations d'éducation populaire peut se réaliser notamment par la mise en place au ministère d'une vraie mission internationale sur des priorités démocratiques :

L'international comme façon de comprendre et d'interroger le mode de développement économique et ses conséquences au Nord comme au sud

L'international comme façon de comprendre les réactions identitaires

L'international comme lecture critique et politique de la construction européenne

L'international comme principe d'analyse comparée des politiques publiques et de leur devenir.

Cette dimension de la question suppose de prendre des distances avec une conception du tourisme pédagogique, de l'humanitaire amateur, de l'émerveillement interculturel sans travail critique, ou de l'amélioration de l'employabilité des jeunes sur le marché européen, tel qu'il domine pour le moment le champ des échanges internationaux dans les secteurs de la jeunesse et de l'animation.

C - Décloisonner l'action publique et associative

Refuser la segmentation des champs économique, social et culturel (mettre en tension sans fusionner) suppose de remettre en question une conception de l'action publique par **DISPOSITIFS**. Il faut réfléchir à la façon de diminuer leur nombre, de les supprimer progressivement, et/ou d'introduire dans les dispositifs de critères d'éducation populaire qui en contrarient les effets de segmentation. (CEL, défis jeunes, jeunesse pour l'Europe...etc..). Exemple : inscrire dans les CEL la participation de jeunesse et sports comme une mise en réflexion, en expression, en analyse, des problèmes de l'école : programmes, enseignements, vie scolaire, etc...et non comme prestation d'activités périscolaires. Ceci revient à enrayer la logique de la complémentarité de spécialités qui, en s'habillant de partenariat, empêche tout travail de débat démocratique au nom d'une illégitimité à intervenir. Ce débat est aussi celui de l'éducation populaire comme généraliste et non-spécialiste.

Les dispositifs freinent-ils ou favorisent-ils l'action des habitants ?

Comment enrayer la superposition des dispositifs, des procédures administratives, qui ne peuvent concerner que les associations très professionnelles. Comment ce travail entre des professionnels peut-il favoriser la participation des habitants et des citoyens ? Des habitants n'ont pas une claire lecture de leurs droits : comment susciter l'envie militante ? D'une façon générale, il est constaté que les dispositifs favorisent un activisme qui nuit à la participation. Cette accumulation de dispositifs met les associations en situation de justifier constamment ce qu'elles font, les contraintes de justification liées aux dispositifs sont très lourdes. Pourquoi ne pas adopter des modalités de financements plus souples, telles que celles des caisses d'allocations familiales ?

Comment travailler localement sur des projets globaux, qui dépassent le cadre strict des intérêts locaux ? Quelle possibilité existe-t-il de financer des actions participatives des habitants (financer par exemple des comités de quartier) ? Les dispositifs sont-ils seulement une source de financement ?

Où se prennent les décisions ? Les associations font remarquer que si l'on n'existe pas quand il n'y a pas de dispositifs, on est conduit à demander des dispositifs là où il n'y en a pas.

Les contributions font le constat d'une mauvaise connaissance générale des dispositifs existants et des critères de financement. Comment inventer des canaux plus lisibles d'information sur les dispositifs ? Comment améliorer les critères de financement qui sont souvent décidés d'en haut avec une mauvaise connaissance du terrain ? Comment intervenir dans les lieux où l'on discute des critères ? Quel est la place des animateurs dans ce partenariat ? La lourdeur des dispositifs, le temps infernal pour remplir des dossiers trop complexes, la nécessité de rendre compte, la volonté de maintenir une contractualisation des projets, ne font que multiplier les problèmes.

D - Repenser l'Accompagnement ministériel

Il est nécessaire d'accompagner et d'évaluer les pratiques, en référence à la fonction maïeutique du service public, de redéfinir les métiers et les organisations (Ministère, INJEP, dispositif de formation professionnelle), d'envisager l'éducation populaire comme procédures d'accompagnement des transformations du service public.

- **CEPJ** : Crédits non fléchés à la libre disposition des conseillers d'éducation. Retour clair à la franchise pédagogique des conseillers d'éducation populaire : ceux-ci ne peuvent plus continuer à instruire des dossiers administratifs au détriment de leur mission de conseillers. Le retour aux spécialités doit s'accompagner d'un réel accompagnement de celles-ci, par le ministère ou l'INJEP.
- **INJEP** : Installer l'éducation populaire à l'INJEP d'une façon digne de ce nom. Une équipe consolidée de chercheurs en cohérence avec l'hypothèse, qui réfléchit et théorise le concept et la pratique du champ et son ouverture.
- **FORMATIONS** : Formations politiques des animateurs. Si la quasi-totalité des formations aux métiers de l'animation est aujourd'hui envisagée en temps que meilleure connaissance des dispositifs, il est urgent de réfléchir à des formations permettant un regard critique sur les dispositifs en question.
- **AGREMENT** : Révision de l'agrément, ou complément d'agrément, vers une définition d'utilité politique de l'éducation populaire, assortie de critères d'action.
- **INTERMINISTERIALITE** : Dé-sectorisation de l'éducation populaire, comme approche renouvelée de la démocratie participative dans les différentes politiques publiques. Tous les ministères sont concernés. Cela suppose d'approfondir la nature du conflit entre éducation populaire et éducation nationale, éducation populaire et culture, éducation populaire et action sociale, etc.
- **FEDERATIONS** : mettre à jour la suspicion sur l'utilité des fédérations et définir des règles de financement qui mettent fin à cet état.

3 - Niveaux de propositions de politiques publiques

A - Propositions informelles

On trouve dans ce niveau, des propositions de travail sur le langage et les concepts, des propositions de changements d'appellation, de révisions doctrinales ou théoriques, mais aussi des propositions d'organisation ne nécessitant pas de modifications administratives : créer un groupe de travail permanent de la vie associative dans un département, multiplier des échanges, créer un journal ou un bulletin de liaison, mettre en place une banque de données ou un site Internet...

B - Propositions administratives ou réglementaires

Ce sont des propositions qui nécessitent un appareillage réglementaire modifié. Elles concernent par exemple, des modifications de critères dans l'attribution des financements, des conventions différentes, des agréments distincts, des redéfinitions de métiers ou de contenus professionnels, etc. Par exemple :

- *Déconcentrer des crédits sans affectation dans les directions départementales Jeunesse et sports afin que les Conseillers puissent financer des projets qui leurs paraissent intéressants en dehors des cadres de dispositifs obligés du type CEL, ou Défi-Jeunes...*
- *Renégocier le principe du Contrat Educatif Local pour que les associations d'Education Populaire ne soient pas seulement prestataires d'activités, mais qu'il leur soit permis (et demandé) de construire une interrogation sur l'école elle-même dans le cœur de sa modalité éducative : programmes, enseignements, etc.*
- *Négocier des conventions d'éducation populaire entre les associations agréées, l'État et les collectivités locales pour permettre et protéger un travail de prise de risque démocratique et d'interrogation publique, en dehors du champ confiné des loisirs jeunes, de la formation, ou de l'insertion.*
- *Soumettre l'attribution d'une subvention d'échange international à un préalable d'éducation politique et d'information économique, ou à un travail comparé des politiques publiques considérées dans le pays visité et dans le pays de départ, assorti de modalités d'évaluation réelles.*

C - Propositions législatives

Ce sont celles qui nécessitent une production législative et un débat parlementaire. On retrouve ici la question d'une loi-cadre sur l'éducation populaire, mais aussi des problèmes d'attribution de compétence et d'interministérialité, ou d'extension des droits existants à de nouveaux droits de nature culturelle : droit d'analyse, d'évaluation, de critique, de délibération, dans les institutions et au dehors.

Par exemples :

- *Le droit pour les élèves de produire ou de participer à des analyses de l'école, de l'enseignement, de la pertinence des programmes...*
- *Le droit pour les fonctionnaires de produire ou de participer à des analyses sur les dispositifs qu'ils mettent en œuvre...*

Chapitre IX

Analyse des contributions à l'Offre publique de réflexion.

1 - La parole libérée

L'accueil très favorable à cette initiative et à l'espace de parole politique vraie qu'elle a ouvert est salué unanimement. (On arrête de faire semblant, on se dit vraiment les choses, on nous prend pour des adultes politiques.) On découvre un nouveau rapport à l'administration, et vice-versa. La nouveauté est peut-être dans le fait qu'une analyse assez radicalement critique de l'action publique et de son pendant associatif soit portée/autorisée par une administration. Quant aux contributions reçues, il convient ici de distinguer la parole de l'écrit. Nous avons vérifié encore une fois qu'elles avaient un statut différent. Il semble difficile (pour le moins) d'obtenir par écrit l'implication politique dont les acteurs font preuve oralement. Les contributions semblent relativement en retrait par rapport aux échanges qui ont pu exister grâce à l'OPR. On retrouve souvent l'écriture officielle et les déclarations de principe qui sont en usage dans les associations d'éducation populaire, et qui relèvent plus du rapport moral que de l'exercice exigeant de la réflexion critique, alors que le savoir politique des personnes rencontrées dans la vie associative ou dans l'appareil d'Etat ne se livrent que dans la discussion.

2 - Vers une offre "permanente" de réflexion ?

Les acteurs apprécient que le ministère porte une analyse politique, loin de la "neutralité de l'Etat" impropre à une administration en charge de l'éducation populaire. Pour autant, cette analyse a besoin de temps et de moyens pour être appropriée et expérimentée, ainsi que d'une protection nationale pour être mise en œuvre dans le cadre de la décentralisation. Il semble nécessaire de :

- Pérenniser le processus de réflexion sur l'éducation populaire, l'élargir aux secteurs connexes (travail social, syndicalisme, formation professionnelle, associations de quartiers, associations de chômeurs, de droit au logement, comités ATTAC, collectifs associatifs engagés...) et l'étendre en le rendant permanent à l'INJEP, dans les DD et DRDJS, avec quelques groupes interministériels.
- Prendre le temps de faire réagir sur les hypothèses et propositions du livre blanc.
- Créer une mission sur chacun des chantiers de rénovation de l'éducation populaire au ministère :
 - rapport à l'international
 - rapport à l'économie et aux mouvements sociaux et syndicaux
 - problèmes de formation
 - évaluation participative des politiques publiques
 - médiation politique et sociale par la culture
 - éducation populaire et éducation nationale
 - critères, agrément, convention et financement
- Organiser les deuxièmes rencontres de l'éducation populaire début 2002 pour mettre en rapport la phase suivante (de la décentralisation de la réflexion sur l'éducation populaire, suite des travaux de groupes encadrés et accompagnés par l'INJEP), avec les résultats des chantiers de rénovation cités ci-dessus.
- Proposer une rencontre interministérielle sur l'éducation populaire associant des délégués des groupes de réflexion de l'offre publique, des représentants des conseils départementaux de la jeunesse, des administrations, et des chercheurs qualifiés.
- Déconcentrer des crédits non affectés dans les directions régionales de la jeunesse et des sports pour que quelques groupes soumettent des expérimentations de propositions d'éducation populaire du livre blanc validées par le ministère.
- Introduire les propositions du livre blanc dans des dispositions réglementaires, dans des interstices de réformes législatives tels que la loi 1901 (le cas échéant), et ouvrir un groupe de travail au Commissariat au Plan, sur l'éducation populaire et la démocratie participative.

- Négocier un débat parlementaire sur l'avenir de l'éducation populaire, avec présentation d'une proposition de loi-cadre. Etc...

3 - L'appropriation de l'hypothèse

L'hypothèse proposée est bien accueillie mais encore peu exploitée dans les contributions. Ou du moins, elle est exploitée en termes d'analyse des mutations de la société et d'autorisation de critique des dispositifs de l'action publique, mais peu en termes de débouchés de nouvelles pratiques participatives, de propositions de changements dans les modes d'intervention associative, et de réforme des politiques publiques. Et ce, malgré un excellent accueil lors des déplacements en région et des présentations publiques de l'hypothèse de l'OPR, (enthousiasme et espoir, remobilisation, etc...) Les textes montrent une souffrance diffuse en recherche de cadre d'analyse politique. Au-delà de l'accueil favorable dans les rencontres, ils montrent que l'hypothèse n'a pas été complètement appropriée et particulièrement ce que nous entendons par "transformation sociale" (changer quoi, se libérer de quoi et comment ?) Qu'il faudra amplement redéfinir et discuter.

Comment expliquer ce paradoxe ?

Certaines DD/DRJS ne l'ont pas relayée (résistances à la remise en question, acceptation du système et de ses normes)..

D'autres, ont ouvert des chantiers de discussion, sans accompagnement scientifique ou méthodologique. Un tiers se sont réellement impliqués dans des commissions et des questionnements (rapport à l'Etat, crise du conflit, légitimité du travail de critique sociale, formation, à l'épreuve du territoire, rapport au travail...)

Une autre explication plausible est que ce secteur (éducatif, social, culturel...) a tellement été conditionné, qu'il teste lentement ses capacités et ses possibilités de critique et d'analyse du sens de leur action (pour preuve son désir réaffirmé dans les écrits de poursuivre ces analyses et confrontations ou de les rendre même permanents et formalisés)

Pour mémoire : cette analyse prend acte de l'inefficacité des dispositifs de traitement social, culturel ou éducatif d'une société inégalitaire. En termes de changement social, l'action publique et associative actuelle n'enraie pas la production d'inégalités, tout au plus la tempère-t-elle. La société devient de plus en plus marchande, et les services publics eux-mêmes (éducation, culture, social) sont voués à cette logique. Pour en sortir, l'éducation populaire, comme participation des acteurs à l'évaluation critique des dispositifs publics, est nécessaire. Mais cela rencontre deux défis :

- l'Etat (jeunesse et sports), en encourageant un travail d'expression et d'analyse critique sur le fonctionnement des institutions, doit s'ingérer dans la décentralisation via les associations d'éducation populaire.
- Il doit cesser de considérer l'éducation populaire comme une politique sectorielle (loisirs des jeunes) et autoriser l'ingérence dans les autres politiques sectorielles, au premier rang desquelles l'école, les dispositifs d'insertion, etc... L'enjeu d'un CEL n'est pas de produire des prestations, sous forme d'activités péri scolaires mais de travailler la pertinence des programmes et la manière d'enseigner : De faire de l'école un objet de démocratie avant qu'elle ne se privatise. Ce changement d'approche de l'action publique ne se fera pas du jour au lendemain, mais au moins peut-on continuer d'y réfléchir. Il s'inscrit par ailleurs dans une réflexion d'autres ministères (dont la DIV) sur la limite d'efficacité des dispositifs en terme de transformation sociale.

4 - La difficulté de faire des propositions de politique publique

On peut constater une vraie difficulté à faire des propositions qui ne soient pas de simples souhaits, ou des orientations trop générales, mais des traductions concrètes innovantes, qu'elles soient réglementaires, administratives, ou législatives, en rapport avec l'hypothèse proposée. De sorte que le travail qui nous attend maintenant, est de traduire les déclarations d'intention en propositions. Pour prendre un exemple assez représentatif, voici les 9 propositions d'un groupe du Jura sur l'action culturelle :

Synthèse des propositions pour le livre blanc :

1. Favoriser toutes les actions qui permettent de croiser des pratiques avec des rencontres avec les productions artistiques ou culturelles.
2. Recenser et mettre en réseau les expériences, affirmer un rôle de médiateur

3. Propulser une politique publique d'accompagnement ainsi qu'une instance de régulation de la proposition culturelle sur le Département
4. Privilégier l'action locale avec les habitants
5. Mettre en place un diagnostic territorial sur les « petits » lieux et penser l'aménagement culturel du territoire
6. Rééquilibrer les crédits en faveur des actions mobiles pour irriguer le département
7. Créer un réseau d'échange et de coopération pour la formation « continue » de chaque acteur
8. Réinventer la relation entre l'éducation populaire et le politique et notamment les collectivités territoriales : comment sans perdre son âme, transformer une relation de guichet ou de prestataires de services à un rapport d'enjeux communs partagés sur un même territoire ?
9. Réaffirmer le besoin de Conseillers Techniques et Pédagogiques dans le domaine culturel au sein de l'Etat « comme avant »

On voit dans cet exemple, les difficultés qu'ont eues de nombreux groupes à préciser et décliner concrètement leurs propositions.

Autour des propositions qui fleurissent sur le statut de l'élu social, le statut du bénévole, le statut du militant, etc..., se loge un potentiel de propositions autour d'une « politique des temps » : qu'est-ce qui permet effectivement à des travailleurs de la sidérurgie de venir faire de l'éducation populaire et de la politique dans leurs heures de travail ou, aujourd'hui, grâce à l'exigence des trente-cinq heures. Qu'est-ce qui permet à des enseignants de conquérir la possibilité de parler ensemble, à des écoliers de ne pas toujours être scolarisés à l'École et donc de pouvoir aussi mettre l'École « à la question » ; qu'est-ce qui permet, dans une société complexe, aux individus et aux groupes, d'investir la chose publique ?

5 Les tendances à l'œuvre dans les contributions

A - Des définitions de l'éducation populaire mythiques ou infrapolitiques.

La majorité des textes des groupes de l'OPR s'appuient sur un retour sur l'origine pour qualifier le concept d'éducation populaire. En cela, les définitions se situent plus dans un rappel du "mythe émancipateur de la démocratisation de la culture" que dans une éducation populaire actualisée par rapport aux enjeux sociaux contemporains. Ce décalage transparaît donc à nouveau, dans les quelques éléments de définition de l'éducation populaire d'aujourd'hui, qui se situent dans ce que les groupes estiment "ne pas être" (des marchands de service, des sous-traitants des commandes publiques, des humanitaires...). Une autre catégorie importante des contributions, la situe dans l'épanouissement des individus (notamment dans un cadre collectif associatif) sur le temps de loisir. Une dernière partie, minoritaire, des contributions place officiellement l'éducation populaire comme démarche risquée et engagée permettant de développer l'esprit critique de ses participants sur des problèmes de société, ses mutations, au travers d'un support culturel (moyen et non-finalité) pour exiger des changements de décisions, de conditions de vie, de partage des pouvoirs...

D'où la position paradoxale, omniprésente dans les contributions : la société est de moins en moins citoyenne, les militants diminuent, mais nous n'envisageons pas de faire plus de politique !!! On touche ici, aux limites d'une définition strictement humaniste. Remettre l'humain au cœur des préoccupations, lutter contre le monde de l'argent, donner le temps de s'éduquer et d'épanouir ses capacités, refuser la société médiatique de consommation... mais sans jamais dire comment, ni sans oser s'attaquer à aucune des institutions de cette société !!! Rien (pour le moment), sur l'école ou l'insertion ou le travail (à l'exception de Travail et Culture, de quelques associations, de quelques CEPJ, de quelques départements.)

Effectivement, d'après une grande partie des contributeurs, le politique ou l'action collective doivent être laissés aux choix des individus, ce qui a comme conséquence naturelle que la désaffectation de l'espace public en est encore plus grande. Les associations d'éducation populaire tournent en rond, en se plaignant de perdre des bénévoles, alors qu'il n'est proposé à ceux-ci que de remplir des dossiers administratifs et de régler des problèmes de trésorerie.

B - Une souffrance dans les dispositifs.

Le thème de l'instrumentalisation par les pouvoirs politiques, dans des dispositifs, revient dans toutes les contributions. Revendication d'indépendance des associations d'éducation populaire, réclamation de moyens en fonctionnement et de temps pour penser et mettre en œuvre leur propre projet pédagogique, sans rentrer dans des schémas de financements par dispositifs. Parfois, on demande que l'Etat définisse des critères généraux plutôt que des dispositifs.

On ne peut pas faire un travail d'éducation populaire, dans un cadre contraint de services fléchés par des dispositifs. La prédominance des municipalités est encore renforcée par des dispositifs comme le CEL. Les associations ont besoin de temps, d'argent, de liberté et de protection. Elles attendent de l'Etat qu'il définisse des critères politiques et pas des cadres d'action. Elles veulent moins de dispositifs, plus de marge de manœuvre pour expérimenter leur propre projet, et des cadres financiers « confiants » qui n'obligent pas à se déguiser pour survivre.

C - Des propositions en cours de maturation.

Peu de groupes ont rempli l'exigence de contribuer avec des propositions ; beaucoup se sont arrêtés à des constats, analyses, questions (certaines très justes pour autant). Principalement, les groupes n'ont pas toujours eu le temps de terminer un cycle de réunions pour formuler des propositions (à ce jour nous continuons à recevoir des contributions.). Une grande partie des propositions, concerne le renforcement de la vie associative dont on ne voit pas toujours très bien la contrepartie : statut de l'élu associatif, instances de médiation ou protections contre les municipalités, formation des bénévoles, déductions fiscales, démocratie associative, fonctionnement en réseaux, critique des appels d'offre, renforcer les équipements, plus d'interministérialité, décentraliser le FNDVA, validation des acquis volontaires. D'autres propositions révèlent un potentiel de travail politique intéressant ; elles se répartissent schématiquement dans les catégories suivantes :...

- Revisiter les Lois Voynet, Sapin, Auroux, les Lois de 1971, de 1901, l'interministérialité...
- Créer une loi-Cadre, des labels "éducation populaire et transformation sociale", des agréments, des critères, une refondation, un ministère de l'éducation populaire,
- Élaborer un référentiel métier de la démarche d'éducation populaire,
Incorporer l'exercice théorique et pratique de l'éducation populaire dans les formations
- Inventer des lieux et moyens d'évaluation participative des politiques publiques, propres ou connexes à l'éducation populaire (politique jeunesse, politique emploi, politique santé, politique culturelle, politique sociale)
- Modifier les relations aux collectivités : rénover les conventions (« trianguler » avec l'Etat, pluriannualité, évaluation, enjeux politiques, démarche pédagogique, cohérence transversale des actions, continuité, action globale)
- Renouer le rapport à l'extérieur (chercheurs, syndicats, mouvements sociaux, ici et ailleurs, organiser des séminaires européens, interroger le projet européen),
- Remise en cause de la division professionnelle du travail d'éducation populaire et de l'action publique : repenser l'intérêt général des actions sur une échelle communale, régionale par des processus de confrontation de professions, statuts, secteurs, intérêts, différents,
- Actions informelles : capitaliser, confronter, analyser des pratiques, créer des outils communs.

6 Propositions concrètes

Type de propositions diverses relevées dans quelques contributions.
(liste non exhaustive)

A - créations de structures

- Créer un conseil départemental de la vie associative,
- Créer un conseil local de la vie associative,
- Créer un médiateur pour les conflits entre la vie associative et une municipalité (instance de médiation locale ? Départementale ? Régionale ? Nationale ?),

- Mettre en place des agents coordonnateurs de l'action publique et associative (pour lutter contre le cloisonnement des dispositifs (*ne sont-ce pas les chargés de projet ville ? NDLR.*))
- Créer un conseil départemental de la vie culturelle (pour réguler les distorsions de politiques culturelles, entre villes, entre partenaires types associations socio-culturel et centres culturels, et pour réguler les relations Culture éducation populaire). Mettre ce conseil sous la tutelle de jeunesse et sports,
- Créer des lieux d'échange d'informations et d'expériences, lieux de ressources globalisant pour lutter contre le cloisonnement des dispositifs,
- Imaginer une structure permanente de dialogue associations municipalité (DD50.),
- Créer des rencontres régulières entre les usagers et des directeurs d'administration, chefs de services de la fonction publique d'Etat, sur le sens de l'action et des politiques publiques.),
- Créer des groupes de fonctionnaires qui analysent leur travail et le sens de la politique publique (lois Auroux de la fonction publique, en finir avec la neutralité du fonctionnaire et du droit de réserve.),
- Prolonger l'offre publique de réflexion de façon permanente (dialogue entre associations, municipalités et Etat sur des bases politiques.).

B - Formations.

- Former les bénévoles sportifs à des démarches pédagogiques.),
- Former les animateurs et les bénévoles à la compréhension des mécanismes de la marchandisation de leur secteur d'activité,
- Encourager l'application du décret du 26 mars 93 modifié en 99 sur la mise en place de dispositifs de validation des acquis professionnels et l'étendre à tous les secteurs),
- Faire valider le BAFA, ou une expérience bénévole) dans la note du baccalauréat,
- Multiplier les rencontres entre les intellectuels et les travailleurs sociaux, ou les animateurs, Animation et éducation populaire complètement coupée des lieux de la recherche et de la pensée. Réforme de l'INJEP ? Mettre en place une sorte de fondation faisant le lien entre le travail social et l'université,
- Donner aux animateurs BAFA des outils de compréhension sociologique des problèmes auxquels ils ont à faire face avec des jeunes, à peine plus âgés qu'eux. Introduire une culture politique dans les BAFA. Allonger ou renforcer le BAFA avec 9 jours de théorie non pédagogique, mais politique,
- Mettre une sélection à l'entrée du BAFA (promotion facile) Instaurer un tutorat du BAFA avec un animateur professionnel,
- Faire de l'histoire critique des dispositifs et de l'action publique dans les formations à l'animation,
- Retirer toute obligation de résultats aux emplois-jeunes. Mettre en place une structure d'évaluation critique des nouveaux métiers,
- Décliner le second volet de la loi de 71 qui est devenue une loi sur la formation professionnelle et pas sur l'éducation permanente.

C - Divers

- Financer les CLSH par l'Etat et non par la municipalité, sur la base d'un label « démarche qualité » le différenciant du privé (Vivendi) et des clubs sportifs, et indiquant son rôle social.
- Adapter la réglementation CVL au milieu ouvert.
- Mettre en place des formations pour les « organisateurs » de CVL.
- Travailler la question de la télévision.
- Travailler sur le concept d'égalité informatique.
- Que l'éducation populaire se voie confier la mission de faire connaître le droit. Car si nul n'est censé ignorer la loi, c'est pourtant la seule matière qu'on n'apprend pas à l'école.
- Elargir le débat sur l'éducation populaire aux autres acteurs socio-économiques (conseils économiques et sociaux, etc...).
- Analyser dans un « observatoire de la marchandisation » les mécanismes de concurrence entre associations.
- Créer un centre de ressource, information, formation sur l'éducation populaire. Mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques publiques telles que le CEL.

- Renforcer le travail entre les associations d'éducation populaire et les comités d'entreprise. Renforcer le travail d'éducation populaire dans les comités d'entreprise.
- Sport : tous les moyens sont confisqués en profit du sport de haut niveau (par le FNDS, les fédérations et le conseil général.) Pas moyen d'avoir des salariés dans les petits clubs, même des emplois-jeunes. Besoin de moyens, de techniciens de secteurs, de formation des bénévoles sportifs.
- Faire reconnaître l'éducation populaire au même titre que l'éducation nationale (loi-cadre ?.)

D - Jeunesse et sports.

Les Directions jeunesse et sports ne disposent plus de crédits de soutien à l'animation (sauf chantiers de jeunes.) Désengagement de l'Etat qui abandonne les associations aux municipalités .Les DD connaissent les mêmes difficultés avec les CEL qui obligent à contractualiser via l'accord d'une municipalité. Ce mode de travail pervers coupe les services du mouvement associatif et de permet plus de soutenir l'innovation sociale dont il est porteur.

7 Propositions relevées dans les rencontres régionales

A - Vie associative et démocratique

- plus de moyens aux associations pour moins de dépendance à l'égard des élus,
- besoin de lieux de paroles, de médiation, d'espaces citoyens pour le débat entre les élections,
- fonctionnement en réseaux, en collectif,
- démocratiser le travail des élus municipaux (leur laisser le statut de « bénévoles ». Meilleures infos aux administrés sur les travaux des conseils municipaux,
- associer les familles aux opérations destinées à leurs enfants
- statut du volontariat. Clarifier la différence entre bénévole et militant. Favoriser le passage de l'un à l'autre. Les bénévoles sont les maîtres du projet associatif ; les professionnels sont au service du projet. Présidence tournante et rapide : organiser la promotion interne. Déduction fiscale à 100% pour les actions , prouvées, des bénévoles. Quelle gestion de la ressource humaine bénévole ? A mettre en relation avec la RTT.. Limiter les mandats (en durée et en nombre) des élus associatifs et politiques.
- assortir les conventions des modalités d'évaluation après définition des objectifs.
- effets pervers de l'instruction fiscale : relever le taux de 0,250 à 1MF. Inciter l'Etat à organiser un système bancaire spécifique pour les associations (taux bonifiés.). Mettre en place un fonds spécial pour pallier les délais de versement des aides des financeurs. Verser les subventions par 1/12^{ème} avant la décision finale d'attribution. Créer une éduco-taxe.
- quelle aide aux associations non JEP quand elles mènent des actions d'éducation populaire (sans les inciter pour autant à solliciter l'agrément) ?
- nécessité de financements publics de plusieurs niveaux.
- instaurer un « Défi/adultes ». Encourager les projets des habitants.

B - Dispositions publiques

- Limitation du nombre de dispositifs. Recherche de cohérence entre eux,
- développer des systèmes d'observation de l'impact de ces actions,
- en finir avec le « jeunisme », faire cesser le « zapping »,
- rigidité et inégalité des politiques contractualisées (contradictions du MJS dans sa propre politique),
- repositionner l'association comme interlocuteur des pouvoirs publics
- déléguer des crédits sans directives d'emploi,
- étendre le coupon-sport au secteur de l'éducation populaire,
- proposer des projets à long terme. Besoin de durée pour penser, faire et évaluer,
- la délégation de service tue la vie associative. La procédure d'appel d'offres est une mise en concurrence des associations : néfaste,
- besoin de personnes/ressource transversales au secteur jeunesse, contractuelles pour ne pas représenter le MJS
- en finir avec les associations para-municipales,

- renforcer les équipements,
- aider les associations locales : besoin de studios, ouvrir des espaces-cyber...,
- demande d'espaces libres de décision politique,
- renforcer, formaliser le partenariat Education nationale/Jeunesse et Sports/Culture

C – Lois

- Loi de 71 à revisiter ainsi que Loi de 89 sur l'éducation et loi Sapin
- Dérapages de la Loi Voynet : place des associations (des corps intermédiaires) dans les conseils de développement ?
- créer un ministère de l'éducation populaire. L'éducation populaire est une nouvelle façon de faire de la politique : refonder un ministère de l'éducation. populaire en retirant des prérogatives à l'Education nationale et aux Affaires sociales.
- création d'un fonds de l'éducation permanente (différent de la formation professionnelle)
- prévoir une interpellation, obligatoire et organisée, des associations lors du lancement de nouvelles actions (type : emplois/jeunes)
- mutualiser les expériences et les moyens : idée de territoires de projets,
- Rappels :
 - obligation légale de la formation au développement durable
 - 2001, année internationale des volontaires

D - Formation

- formation professionnelle des animateurs à revoir : puiser dans le vivier de l'éducation populaire. Faire de l'éducation à la participation,
- validation des acquis volontaires (= de la pratique du volontariat) = VAV (sur le modèle de la VAP),
- faire un pari sur la culture des jeunes : formation de soi-même,
- pédagogie de la formation à l'économie à instaurer,
- congé/formation à réactiver,
- travailler la question de l'exclusion culturelle,
- revoir la formation des bénévoles et dirigeants,
- sport et éducation populaire : service public. Besoins de compétences humaines autant que de financement..
- nécessité d'instaurer une formation politique (pas d'éducation civique), formation des animateurs trop technique, pas assez réflexive sur la société. Formation pour prendre la parole. Formation à la démocratie participative ;.

8 Le thème récurrent de la vie associative

A - L'écart entre l'hypothèse et les propositions

Souhait exprimé : retrouver des militants.

Proposition des groupes : Donner un statut au bénévolat

Proposition staff OPR : Définir un statut d'utilité politique de l'association.

Contrairement à certains pays comme l'Allemagne, où les associations sont financées en tant que telles, en France, elles travaillent leurs projets pour coller aux dispositifs d'Etat. Retrouver un militantisme bénévole, fondé sur l'imagination autonome des individus associés supposerait de financer le projet imaginé par les associations. Mais, après trente ans de spécialisation technique et sectorielle, ont-elles encore une imagination militante autonome ? La question n'est elle pas plutôt de financer une capacité de parole politique et non une capacité de service ? (Antoine Lazarrus)

A ce point d'institutionnalisation dans les dispositifs publics, et de complexité administrative de la recherche de financement, les militants ont disparu et les bénévoles qui acceptent de cogérer l'association sont en situation de professionnels non-salariés pour les uns, de volontaires incompetents pour les autres : la légitimité électorale seule n'entraîne plus de reconnaissance sociale. Le bénévolat, devenu une façon de faire baisser les coûts sur un marché du social de l'éducatif, du loisir ou de la culture, devrait être distingué du militantisme : prise de risque

politique consolidée par une légitimité associative. Dans un système local d'action publique devenue concurrentielle, « on gère le progrès » avec les méthodes de l'entreprise managée.

Si le bénévole est devenu un professionnel non salarié, auquel on demande les mêmes compétences qu'un salarié, (compétences pédagogiques techniques, logistique administrative, montage de dossiers de financements, recherche de subventions) il est compréhensible qu'il aspire à des formes de reconnaissance : prise en compte de son activité bénévole par les ANPE, dans ses cursus de formation, pour ses points retraite, exigence de formations complémentaires... D'où, cette question paradoxale de plus en plus fréquemment entendue : « Quelle contrepartie à l'engagement du bénévole », question qui permet néanmoins de le distinguer du militant, lequel ne cherche pas d'autre contrepartie que de pouvoir participer à une transformation sociale.

Un tout autre problème serait de donner un statut au militant pour exercer son militantisme, c'est-à-dire, dans le contexte d'aujourd'hui, pour construire une interface critique entre les populations et les pouvoirs publics, à propos de la mise en œuvre des politiques publiques. Mais à partir de la triple interpellation aux associations : libéralisation et marchandisation du social (de l'éducatif, du culturel, du loisir...), difficulté collective à analyser des inégalités, et inadéquation des réponses par dispositifs, on peut poser quelques questions :

- En quoi, la modalité associative est-elle politique aujourd'hui ?
- En quoi, donne-t-elle envie de s'impliquer dans la vie publique ? De partager la question du pouvoir et de la décision publique ?
- Sur quels enjeux réels de participation, l'association fait-elle une offre de participation, dans laquelle pourraient se retrouver des futurs militants ?
- Pourquoi, l'association doit-elle se calquer sur le temps du pouvoir (annualité des projets) ?
- Les bénévoles ont-ils besoin d'une formation technique ou d'une formation politique ?
- Les bénévoles doivent-ils se former au langage des professionnels (exemple des parents d'élèves), ou le problème n'est-il pas dans la formation politique des professionnels (par exemple celle des enseignants) ?
- Comment former les associations à l'exercice culturel de la critique ?
- Faut-il parler de temps libre ou de temps sociaux ?
- Faut-il fixer des critères pour devenir administrateurs d'une association d'éducation populaire ?

B - Propositions des contributions

En l'absence d'une fonction politique reconnue aux associations (et revendiquée par celles-ci), sur des critères définis par l'Etat, les mesures « techniques » visant à enrayer l'hémorragie des militants sont illusoires, car on ne « milite » pas pour gérer une politique sectorielle à la place d'une mairie, même si celle-ci les revendiquent comme « partenaires ». On trouve dans les contributions à l'OPR, des propositions du type :

- Présidence tournante et limitation du nombre des mandats (pour ressourcer les bénévoles.)
- Interdiction à un président sortant de refaire partie du CA (pour ne pas gêner le nouveau.)
- Systématisation des commissions et groupes de travail (sur quoi ?) Pour déconfisquer la décision au bureau et impliquer tout le CA.
- Obligation de temps de rencontre du CA autres que des temps décisionnels (obliger les gens à réfléchir et pas seulement à gérer !)
- Mise en place de formations politique des bénévoles.
- Donner un statut à l' élu associatif face au statut de l' élu local (peut-être un statut équivalent à l' élu syndical - Basse Normandie-), une protection, des indemnités, un droit à la formation, un droit de mise à disposition par les entreprises, une validation des acquis et des compétences.
- Interdiction faite aux maires d'interrompre brutalement le financement à une association. (retour au médiateur-Basse Normandie-).

C - Propositions en lien avec l'hypothèse OPR .

- 1) Former et créer un corps (un métier) de médiateurs-éducateurs à la vie politique.
- 2) Conventionner à trois (Etat- Municipalité- association), sur le rôle et l'utilité politique des associations : reconnaissance d'une mission de travail public des contradictions à l'œuvre dans les politiques publiques d'intérêt général : la mairie confie aux associations d'éducation populaire la responsabilité d'évaluation participative des politiques publiques.
- 3) Financement FONJEP équivalent à la moitié du poste du professionnel pour consolider réellement son action. Financements municipaux pluri-annuels du fonctionnement, sur critères politiques (information et évaluation participative) sans obligation de résultat ni projets.
- 4) Définition par l'Etat, des critères d'une action d'utilité politique : information économique, expression et participation des usagers des institutions, expression et participation des fonctionnaires à la conduite de la politique publique, expression et participation des citoyens. Un agrément complémentaire à l'agrément d'«éducation populaire : agrément d'éducation politique, ou d'utilité politique, pourrait voir le jour pour donner droit à ce type de financements hors dispositifs.

Chapitre X

Education populaire et action culturelle

1 - Analyse du collectif d'organisation

A - Ce qui a marché, ce qui ne marche plus

Depuis la révolution industrielle, la "culture" est un système de représentations volontairement séparé de la société, de ses problèmes, de ses contingences, et notamment du travail, devenu mécanique. On l'oppose volontiers, au "social" pour marquer cette différence. Sa fonction est de sublimer la réalité. On pourrait utiliser l'image vulgaire, mais parlante de la "cerise sur le gâteau". Ce processus se trouve entièrement accompli avec la réduction et l'assimilation de la culture à l'art. Un travail des formes qui regarde la société en surplomb de la société. Vouloir remettre la culture dans la société, c'est se faire accuser d'instrumenter l'art, de lui ôter son mystère, la pureté quasi religieuse de son essence. Jusque dans les années 70, la culture accompagnait un mouvement naturel de progrès social. Se cultiver, dans une période de plein emploi, où les besoins des entreprises étaient supérieurs à l'offre de capacité culturelle de la population, c'était se garantir une perspective d'ascension sociale. La culture était ce qui permettait de sortir de sa condition. Depuis les années 70, la société sort de l'économie industrielle, même si l'organisation du travail reste "scientifique", c'est à dire répétitive et parcellisée, et qu'elle ne fait pas appel à l'initiative des individus. L'école et la culture ayant fait leur travail, la capacité culturelle de la population devient supérieure à ce que le marché du travail offre de possibilité de l'utiliser. Apparaît le sous-emploi. Pour la première fois depuis deux siècles, la culture et l'éducation ne sont plus une garantie de progrès social, mais tout au plus une injonction dans la compétition des individus pour leur employabilité les uns contre les autres.

B - La fin de la démocratisation culturelle

Aujourd'hui, il ne suffit plus de diffuser de la culture pour améliorer la société, c'est-à-dire pour contredire une tendance à l'inégalité croissante et à l'exclusion d'une part toujours plus importante de la population. Il semble nécessaire de travailler sur des représentations de la société, ou de son organisation, que nous appelons des représentations culturelles, c'est-à-dire idéologiques. Cette approche de la médiation sociale et politique par une action culturelle, consiste à organiser les conditions d'un questionnement sur une organisation sociale qui concerne les citoyens (la vie dans un quartier, à l'école ou l'hôpital...) et de modifier une réalité dans un champ précis (les politiques d'habitat, d'insertion ou de sécurité...) Comment les associations d'éducation populaire peuvent-elles favoriser l'expression critique des groupes sociaux et l'accès à l'action collective ? Si la culture n'a jamais été que le « bon », ou socialisante par nature, comment l'action culturelle peut-elle à la fois poursuivre une mission d'intégration sociale et culturelle sans quitter sa fonction d'émancipation et d'interrogation critique ?

Le temps n'est plus à la démocratisation culturelle des œuvres d'art, mais à la démocratie culturelle. Les associations d'éducation populaire disposent historiquement d'une marge d'expérimentation et d'innovation sociale qui leur permet de ne pas se contenter de la qualification artistique ou de l'accès aux œuvres par le plus grand nombre. L'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles peut effectivement être prétexte à explorer les divisions sociales pour que se reconstruisent des processus démocratiques.

Comme la culture n'est ni socialisante ni unificatrice par nature, proposer la consommation de produits culturels normés, si artistiques soient-ils, ne libère pas le citoyen. Un travail de démocratie culturelle consisterait à "permettre aux individus et aux groupes sociaux de donner un statut d'analyse politique au témoignage social".

La transformation des modes de travail a modifié les rapports sociaux, la pratique politique et les systèmes de représentations et de valeurs, et posent les questions suivantes au travail de la culture :

- L'action culturelle peut-elle à la fois poursuivre une mission d'intégration sociale et culturelle sans quitter sa fonction d'émancipation et d'interrogation critique ?

- Comment sortir d'un processus de reproduction sociale en utilisant les savoirs et pratiques des groupes sociaux concernés ou ceux utilisés par d'autres (statuts, âges, classes sociales) ?
- Comment organiser la confrontation des systèmes de valeurs et de représentations ?
- Quelle appropriation par les individus et les groupes sociaux de moyens d'analyse et d'expression de leur vécu personnel et social ?
- Comment réinvestir les lieux de travail (comités d'entreprise, syndicats...) ?
- Comment une action culturelle peut participer à la déconstruction de l'idéologie de la compétitivité entre individus, groupes sociaux, institutions, territoires ?...
- Comment peut-on interroger le langage et ses attendus idéologiques implicites ?
- Quelles innovations conflictuelles par la médiation artistique ?

C - Questions à débattre :

- Si l'évaluation d'une politique culturelle doit être un processus collectif continu : comment, et avec quels outils, une équipe d'un lieu culturel ou socioculturel peut-elle aujourd'hui publiquement s'interroger pour savoir si son action est en adéquation avec ses missions et son environnement ?
- Comment rendre transparents les critères d'évaluation des pratiques artistiques tout en nous positionnant en termes d'expérimentation et/ou de transformation sociale ?
Comment les opérateurs culturels peuvent-ils contredire les procédures statistiques et les expertises qui contribuent à la confirmation des hiérarchies culturelles protégées ?
- De quelle façon l'éducation artistique à l'école, peut-elle participer à une critique construite de l'organisation scolaire elle-même ?
- Est-il possible de réabonder financièrement les stages de réalisation (culture, éducation critique et politique) pour que les Conseillers de Jeunesse et d'Education Populaire et Conseillers Techniques et Pédagogiques d'Education Populaire puissent à nouveau faire leur métier de travail de la culture à partir de leur compétence artistique ?

2 - Propositions de l'atelier

A - Pôle de compétences culture-jeunesse-éducation populaire.

Le texte ci-dessous est un compte-rendu d'atelier non ré-écrit de manière littéraire

Sur le modèle des pôles de compétences Jeunesse existants, et auquel ils se substitueraient dans les départements où il ont déjà été mis en place, il conviendrait d'en créer dans d'autres.

ACTEURS :	Education Nationale Jeunesse et Sports Culture Agriculture Armée	Niveau Politique d'état
DRAC.DRJS. C Général ADDIM. etc.....		→ Niveau régional, départemental, local
Collectivités locales. Services culturels Institutions parapubliques Associations		→ CAF, Mutualités → CRAJEP Fédérations Associations culturelles MJC
Secteurs prisés marchands		→ fondations, musées.....

MODALITES

POUVOIRS RESPONSABILITES DEVOIRS :

- Rendre opérationnel et développer les politiques et les projets culturels des uns et des autres
- Evaluer – Impulser – Corriger.

ROLE :

- Dans ce cadre là, il se substitue de manière forte à la politique confuse de contractualisation menée actuellement par les pouvoirs publics.
- Exemple : Politique de la ville – Contrat éducatif local – Contrat Petite enfance – Contrat Temps libre – Contrat Ville culture etc.....
- Il se substitue aussi aux procédures particulières qui atomisent et émiettent les initiatives et le financement des projets. (Avec la dérive de conception de projets dans le but unique de financement.)
- Il aide à la construction d'une pensée critique entre les collectivités territoriales, associations et pouvoirs publics. (D'où découleront des langages et des attitudes complémentaires.)
- Il aide à rebâtir de son niveau central une pensée critique locale.
- Il établit un cahier des charges de l'éducation populaire à l'attention des structures d'éducation populaire et des organismes qui ont une mission d'EP.
- Il établit l'état des lieux.

FONCTIONNEMENT

- Instance permanente dans laquelle les représentants émanent de chaque structure. Ceux ci sont choisis selon un mode de représentation propre à chaque structure : Elu, chargé de mission, fonctionnaire, agent, bénévole etc. ...
- Point ressource située à Jeunesse et Sports, Direction départementale ?
- Ce point ressource est « l'impulseur » des réunions régulières et le lieu d'échange d'informations
- Il est le lieu d'une « veille informatique » lien ressources et lieu références qui est un moyen pour tous les acteurs de s'informer, d'échanger, de proposer, d'innover.
- Ces pôles peuvent devenir la cheville ouvrière d'Assises Nationales, réunies tous les deux ans, dont le CRAJEP serait le point central. Leur rôle serait à redéfinir, en y ajoutant, en particulier, un volet ouvert aux organisations non fédérées. Ils seraient aussi, un réel interlocuteur pour les collectivités territoriales.

Propositions connexes :

- Créer des espaces physiques nomades, invitant les artistes et les acteurs artistiques institutionnels, associatifs, animateurs professionnels et bénévoles et les autres.
- Que le monde associatif sollicite Jeunesse et Sports pour assumer une fonction d'accompagnement préparatoire.
- Que Jeunesse et Sports établisse des relations qui soient plus que le seul niveau réglementaire, assuré aujourd'hui par défaut !
- Rendre les débats publics, accessibles à tous via confrontations, les médias (forum Web, radios, presse, autres.)
- Que l'espace associatif se réclamant d'éducation populaire accepte de ne plus avancer « masqué », qu'il procède à un véritable état des lieux (ne pas définir des critères mais se (re) donner des repères.)

La prise de risque représente des gains : de nouvelles solidarités, une identité repérable et claire par une distanciation vis-à-vis du service public et du secteur marchand.

B - Collectif Citoyen de la Vie Locale.

Mise en place d'un collectif représentatif des populations – Société Civile, Associations, Elus, sans discrimination et exclusion pour permettre un réel exercice du pouvoir démocratique et assurer une plus grande transparence. Ce collectif ne doit pas être uniquement une instance de validation des politiques locales publiques. Il doit avoir un réel pouvoir de proposition, décision, contrôle. La municipalité assure alors, la mise en œuvre des décisions prises en conseil collectif. Le collectif est constitué des élus municipaux des délégués de la société civile sans exclusion et discrimination. Les représentants des administrations (culture, jeunesse et sports, éducation nationale, agents municipaux) ont ici, un rôle de technicien conseil. Le collectif déterminera lui-même

ses règles de fonctionnement de manière collégiale, (règle de réunion, répartition des rôles, établissement des ordres du jour), genre de règlement intérieur. Toute procédure doit être simplifiée au maximum.

C - Convention de développement culturel et d'éducation populaire

Culture Populaire

Favoriser le développement des cultures en milieu populaire et des cultures populaires.

Inter culturalité

Respect, reconnaissance et intégration de la diversité des cultures locales, régionales, nationales et internationales (droit à l'expression des minorités.) Favoriser le métissage culturel.

Equipement aménagement du territoire et occupation de l'espace public

Rouvrir les équipements culturels déjà existants (y compris les grandes scènes nationales) à des formes d'expression artistiques émergentes et/ou expérimentales et ouvrir des nouveaux lieux d'expression dans la ville : friches industrielles, hôpitaux, squatts, etc.

Participation, co-élaboration, évaluation, voire cogestion

Favoriser la création de conseils locaux de la culture (échelle du quartier) associant sur les intérêts liés au développement de la culture et de l'éducation populaire des individus qui soient adhérents au projet sur la base de la seule participation citoyenne et /ou de la participation à d'autres instances : (Etat, collectivités territoriales, associations.)

N.B : Les conseils locaux ont une mission délibérative. Ils doivent veiller notamment en exercent leur contrôle à se prononcer sur la mise en application des politiques publiques concernant l'éducation populaire et ils peuvent également mettre des propositions et en être les mandataires garants auprès de l'état, de la collectivité territoriale et des associations.

Problème de la non-représentation politique à l'échelle du quartier en termes électoraux

D - Commission départementale d'action culturelle

L'état est chargé de mettre en œuvre dans chaque département une commission d'action culturelle délégataire de crédits d'état, qui regroupe : DDJS, DRAC, DDE, Inspections Académiques, association des Maires de France, associations d'éducation populaire, associations culturelles.

Qui a :

- **Une mission consultative**

Connaissance de tous les partenaires culturels du département

Constitution d'un lieu ressource / écoute (échange, accompagnement, orientation, espace de travail.)

- **Une mission décisionnelle**

Identification des besoins

Etude des projets

Répartition des financements

Evaluation des projets

E - Rencontres des acteurs culturels et d'éducation populaire

Les acteurs des pratiques culturelles et artistiques en éducation populaire émettent souvent le souhait de se rencontrer, de se rassembler. Dans sa mission de service public, c'est le rôle de Jeunesse et Sports, ministère d'éducation populaire de favoriser voire d'initier les initiatives de regroupement, par différents moyens :

- Par l'accompagnement d'un CEPJ compétent dans le domaine d'une pratique artistique ou culturelle, qui permette ces regroupements.
- Par des moyens financiers.

Ce pôle fédérateur permet le partage des informations et des décisions concernant la pratique culturelle, dans un lieu ressource. C'est un lieu d'échanges de savoirs, de mutualisation de matériel, de formation professionnelle, de réflexion sur les pratiques, d'actions collectives.

Ce pôle fédérateur est force de proposition et de contrôle des politiques culturelles locales.

Ces initiatives de regroupement existent dans plusieurs régions de France. Elles portent ou envisagent de porter le nom de « Maison del'écriture, du conte, du théâtre... ». Il ne s'agit pas de les modéliser partout mais de susciter et d'accompagner leur existence de façon concrète et durable.

F - Création d'un nouveau critère d'agrément Education Populaire

L'obtention de fonds publics oblige à une évaluation et à un contrôle public qui impliquent l'ensemble des acteurs de la collectivité publique (services d'état, collectivités territoriales, associations, habitants) concernés par le financement. En d'autres termes, cela signifie que chaque acteur développe sa singularité de pensée et de mise en œuvre. En conséquence, nous proposons que l'agrément des associations du champ de l'éducation populaire soit soumis à un critère supplémentaire qui donnera obligation aux associations de créer les conditions d'évaluation critique et de contrôle des dispositifs publics par l'ensemble des acteurs impliqués. Nous entendons par dispositif public, tout projet initié par la collectivité publique pour accompagner ou résoudre une question sociale.

Chapitre XI

Education populaire et politiques de jeunesse

1 - Analyse du collectif d'organisation

A - La démocratie de participation appliquée aux politiques locales de la jeunesse (pour en finir avec le jeunisme.)

Les politiques de jeunesse sont toujours proposées avec l'idée d'une nécessaire démocratisation, d'un accès par tous à toutes les informations, à toutes les expressions, à tous les services... mais ces dispositifs publics butent sur la croissance des inégalités. Des logiques de plus en plus sécuritaires, visant à occuper les jeunes qui ne se projettent pas dans le système qui leur est proposé, alarment la grande majorité des acteurs chargés de l'application de ces choix politiques. L'école est elle-même aujourd'hui confrontée aux conséquences d'une massification organisée sans procédures démocratiques. La violence constatée est peut-être avant tout la conséquence directe de la reproduction sociale construite de longue date par l'institution scolaire. En ce sens, la signification de l'échec scolaire doit être totalement ré-interrogée. Comment les associations d'éducation populaire peuvent proposer des espaces pour en parler et permettre aux jeunes citoyens, à l'école et hors temps scolaire, de se construire comme sujets politiques ?

Il y a autant de dispositifs qu'il y a de façons de découper un problème politique en une multitude de ses effets sociaux : dispositifs pour les immigrés, pour les femmes, pour les plus de 50 ans qui ont du mal à trouver une place, dispositifs pour les jeunes... Les politiques publiques et leurs agents butent sur le décalage entre leur interprétation des problèmes de la société et les enjeux réels.

La construction de catégories, comme celle de "jeunesse", importe dans les politiques publiques les limites mêmes liées aux critères de construction de ses catégories et comprend d'entrée des effets pervers prévisibles. En finir avec le "jeunisme" suppose de déspecialiser les questions de jeunesse; pour donner un exemple, laisser tomber la question du chômage des jeunes pour s'intéresser au problème du chômage, ou la place du travail. De plus, les politiques de jeunesse sont en réalité bien souvent des politiques sur les "adultes" qui s'occupent des jeunes. Parler des jeunes est alors une façon de ne pas porter les problèmes dans le monde des "adultes". L'urgence pour les jeunes comme pour d'autres de trouver les moyens de se construire comme sujets politiques dans leurs espaces de vie et les activités qu'on leur propose. Dans cette perspective la question historique de l'encadrement de la jeunesse doit être ré envisagée par les organisations d'éducation populaire.

Envisagée du point de vue de l'éducation populaire, une politique de la jeunesse ne consiste pas à occuper des jeunes, (loisirs, culture, tourisme, emplois d'attente...) ni à satisfaire leurs désirs mais à les associer à des adultes dans la compréhension des problèmes et la transformation sociale. La jeunesse n'est pas entendue ici comme une catégorie naturelle qu'il faudrait "accueillir", mais comme une catégorie politique permettant de construire toutes les autres catégories politiques (emploi, loisirs, éducation...) Cette hypothèse, appliquée au champ des politiques de jeunesse, consiste à organiser localement des programmes de réflexion multi-acteurs autour de la jeunesse.

Trois champs d'application des droits culturels dans les politiques de jeunesse permettent d'en finir avec le jeunisme: l'école, les dispositifs publics, l'émancipation du travail,

Ce travail ne consiste pas à réunir démagogiquement des jeunes entre eux pour leur demander ce qu'ils "pensent", ce qu'ils "veulent", ou qui ils "sont". La jeunesse étant un état transitoire, c'est le contraire d'une identité. Leur réflexion est par définition en construction, ils n'ont pas de message transcendant à délivrer, et des adultes qui attendraient d'eux une révélation quelconque seraient des adultes gravement défailants qui

projetteraient sur les jeunes la réponse à leur propre capitulation. En revanche, les conditions dans lesquelles la société aménage cet état de transition : éducation, accès au monde du travail, à la décision, aux espaces publics, contenus des loisirs, etc., sont un excellent révélateur de l'ensemble des problèmes que traverse cette société.

Une démarche d'éducation populaire appliquée à la question de la jeunesse consiste à réunir des jeunes choisis qui réfléchissent, des élus locaux, des adjoints à la jeunesse, des intellectuels d'un champ ou de l'autre, des syndicalistes, des travailleurs sociaux, des pédagogues, des enseignants, des directeurs et des administrateurs d'associations... des fédérations d'éducation populaire invitées à travailler ensemble, pour penser localement de façon à tirer, via les transversales, les conditions d'un agir global.

Tous les acteurs concernés, raisonnent sur les sujets rencontrés en terme de traitement du symptôme (les jeunes traînent, il faut les occuper pour qu'ils se tiennent tranquilles.) Nous nous proposons à l'inverse de contrebalancer le piège qui nous est tendu : "accueillez-vous ou n'accueillez-vous pas les jeunes dans les associations d'éducation populaire" ? Dans lequel d'autres fédérations s'épuisent à se justifier par des opérations d'accueil. On déplace la question mais on ne l'évite pas.

Il y a une raison pour laquelle la jeunesse est porteuse de ces contradictions, c'est que la croyance dans les vertus de la démocratie représentative, est proportionnelle à l'âge (à l'ancienneté dans le système.) Plus on descend dans les catégories d'âges, plus on rencontre une sédimentation forte des raisons de scepticisme, sur le caractère légitime et efficace des procédures d'expression, d'analyse et de traitement des contradictions. Les plus sceptiques étant les enfants.

On sait que devant ce syndrome-là, il y a trois propositions.

- La proposition de type libérale et marchande (qui rencontre un grand succès auprès d'une bonne partie de la jeunesse), qui est de dire : dans ces conditions, la seule règle du jeu c'est se battre, les uns contre les autres, pour être du bon côté et pas du mauvais.

- Une deuxième proposition est l'enfermement communautaire conservateur ou sécuritaire (ces jeunes-là) permettant de se débarrasser du souci et de l'exigence universelle : les jeunes.

- La troisième réponse, pratiquée par une fraction minoritaire de la jeunesse et des adultes, consiste à aller voir du côté de l'approfondissement de la démocratie. Et de ce côté-là, il y a beaucoup de fourvoiements possibles, puisque les tenants de la démocratie directe ("ô jeune : que désires-tu ?) renvoient soit au scénario marchand, soit au scénario communautaire et sécuritaire, sans même le savoir. Les tenants de la démocratie de délibération sont, pour l'instant, extrêmement rares, ne fût-ce que parce que le concept n'existe pas, que sa pratique n'existe pas, etc.

Pour renverser le symptôme, l'hypothèse générale tente d'appliquer la démocratie de délibération effective à trois champs concrets (l'école, l'insertion, le local.) Ceci pour favoriser l'émergence de lieux qui accoucheront des nouveaux conflits. Mais cela ne peut l'être que si les associations d'éducation populaire deviennent des lieux générateurs, des noyaux de réseaux, de systèmes d'action commune sur ces objectifs. Cette Offre publique de réflexion a valeur de laboratoire in-vitro... il faut analyser ce qui marche, ce qui ne marche pas, les résistances, les villes où cela fonctionne... Nous plaçons l'alliance comme la condition initialement nécessaire de construction de l'action. Impossible de se saisir seul de la complexité, sinon on internalise les contradictions et donc on n'agit plus.

b) L'école : "pensez-vous logique, utile et raisonnable, que les jeunes, à l'école, inventent des systèmes d'évaluation de leurs enseignants ? S'expriment sur les programmes ? Témoignent de leur expérience de la sélection scolaire ? Pourquoi ? Comment ? Et êtes-vous prêts à vous battre, pour que cela ait lieu ? Acceptez-vous la même chose des parents et même des simples citoyens n'ayant pas d'enfants à l'école ? " On peut se battre pendant des années sur la pédagogie. Mais, que devient la pédagogie, sans droits à l'intérieur du système ? N'est-ce pas une forme de contradiction ? Ce qui est intéressant, c'est de vraiment travailler l'aspect des droits culturels, au sens strict. La façon d'habiter ces droits culturels, bien sûr, suppose à terme une recomposition de la relation pédagogique, suppose la classe coopérative, suppose des enseignants coopératifs et une école démocratique, suppose que l'expérience même des enseignants soit entendue pour autre chose que la défense à l'infini de leur institution, ou pour l'amélioration de la performance scolaire. Est-on prêt à associer l'expérience des enseignants, des élèves et des citoyens pour analyser l'école et la société ? Veut-on donner ce droit d'interroger l'école dans les dispositifs de "jeunesse" divers et variés ?

b) L'emploi : De même, les droits culturels en insertion/formation, les droits à l'information, à l'expression, à la délibération, à l'évaluation, à la négociation, la charte des droits, le crédit citoyenneté, et la structuration à la négociation collective du secteur... Plutôt que d'organiser des " stages d'insertion professionnelle ", où les jeunes déchargent des caisses au supermarché du coin, " pensez-vous logique, utile et raisonnable, que les jeunes, à l'école, inventent des systèmes critique d'évaluation des procédures d'accès à l'emploi, de leur faire raconter et analyser leur expérience d'emploi. Plutôt que de les faire tendre vers un marché du travail dont ils ne veulent pas, qu'ils expliquent, pourquoi ils n'en veulent pas, quitte à proposer des choses qui n'existent pas actuellement. Il fait aller vers une dynamique qui consiste à arracher des nouveaux droits. Cela suffit amplement, comme thème à débattre. Un chômeur qui arrive à décrocher un stage de requalification, d'insertion, n'a pas de regard sur le contenu qu'on lui attribue. Il ne participe pas à l'élaboration de ce qui est bon pour lui, de ce qui pourrait être utile, en terme de réinsertion...Là, nous parlons au niveau des droits individuels. Mais en termes de droits collectifs, l'ensemble des personnes en insertion ne participe à aucune négociation, sur la place du champ de l'insertion, dans la négociation de la transition professionnelle, de l'entrée dans la vie active...

Pour cela il faudrait qu'ils se dotent de syndicats... C'est bien la question. Non pas d'un syndicat concurrent des citoyens, concurrent de ceux qui existent, non pas un syndicat de chômeurs, mais un syndicat d'usagers du champ de l'insertion. Pour éviter le débat malsain sur « faut-il des syndicats de chômeurs, à côté des syndicats de travailleurs », il faut répondre qu'il est clair que les travailleurs, avec ou sans emploi, ont tout avantage à se syndiquer ensemble. Maintenant, quand on est usager du champ de l'insertion, on est dans une toute autre posture. On est usager. Dans un train, on n'est pas travailleur, on n'est pas homme ou femme, on est usager. On a un pouvoir d'usage, ou un non-pouvoir d'usage. C'est cette question du pouvoir d'usage, individuel et collectif, que l'on veut poser dans le champ de l'insertion. Et elle va rencontrer le pouvoir des acteurs en place, dans la question du cadre de la négociation collective, de la place du champ de l'insertion dans les relations collectives de travail.

c) L'espace public : C'est un système de pratiques expérimentales à géométrie variable : ce sont les esquisses de droits culturels globaux, appliqués à l'espace local. Les conseils municipaux d'enfants n'ont pas le droit d'avoir un local, le droit de se réunir ; mais le droit des jeunes à être acteur de la vie locale, est instrumenté, sur le plan collectif.

B - Propositions à débattre

1) En finir avec "le jeunisme"

- modifier les critères des programmes ou dispositifs consacrés à la jeunesse : ré-interroger le critère d'exclusivité des jeunes dans une action, revoir le critère quantitatif du nombre (de jeunes...) et de la durée (de semaines...), remplacer les dispositifs individualistes (défi jeunes, 1-2-3 à vous de jouer,...) par une exigence au contraire d'initiative et de travail collectif (permettant y compris la confrontation de personnes qui ne se croisent pas normalement), supprimer les critères empêchant la mixité sociale comme l'injonction stigmatisante de « jeunes en difficultés », permettre de financer des actions d'éducation populaire thématiques sur des enjeux de société avec des citoyens, dont des jeunes, impliquant des institutions (universités, organismes sociaux, organismes professionnels, tribunaux, parlement...),

2) Supprimer les formes de consultation de la jeunesse catégorielles (type lobby des jeunes) improvisées et non accompagnées (réflexion intellectuelle et politique, confrontation avec des analyses de professionnels) comme substitut d'un travail d'éducation populaire : exemple le récent questionnaire sur l'Europe adressé aux jeunes par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de l'appel européen sur l'élaboration d'une politique jeunesse européenne (livre blanc européen « jeunesse »)

3) Reconnaître les actions d'éducation politique comme critère suffisant de financement par l'Etat et négocier le droit de mener des actions d'éducation politique dans les co-financements par l'Etat et les collectivités, dont le Ministère de la Jeunesse et des Sports (exemple : une formation critique aux problèmes posés par les mécanismes de solidarité et les politiques publiques en France)

2 - Propositions de l'atelier

A - participation formatrice des jeunes

Considérant que la citoyenneté est acquise à 18 ans, la participation locale des jeunes doit être favorisée dès le plus jeune âge et jusqu'à 18 ans. Pour les jeunes majeurs, un travail d'incitation à la participation active citoyenne doit être favorisé. Elle pourra prendre la forme d'actions diverses en fonction des territoires, des lieux et des moments. Les politiques publiques doivent favoriser ces actions, y compris et en particulier financièrement. Réaffirmer le rôle des moyens déconcentrés pour favoriser le développement d'actions locales hors dispositif et d'initiatives associatives autonomes.

Réaffirmer le rôle relais des dispositifs existants (type PIJ) avec la préoccupation du plus grand nombre. Les fédérations, associations pourront aider les jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté à travers des conventions d'objectifs dans un esprit de mutualisation des compétences. Une évaluation de ces actions doit être pensée.

B - Participation des adultes

Encourager un volet, un axe jeunesse dans les programmes municipaux. Inciter, encourager les Conseils Municipaux exceptionnels sur des thèmes de jeunesse. Financer la création de groupes, comités... regroupant les habitants, des acteurs locaux et les institutions dans lesquels la parole de chacun serait entendue. Ces groupes auraient un rôle éducatif et consultatif.

C - Formation professionnelle à la participation

Pour que la participation des jeunes soit réelle et citoyenne, une éducation et formation préalables doivent exister. Pour la mise en œuvre de cette formation à la citoyenneté, l'ensemble de la chaîne éducative et de ses partenaires doit être elle-même formée à cette citoyenneté et à l'utilisation d'outils pédagogiques favorisant l'expérimentation, la participation et l'exercice de l'esprit critique.

D - Propositions complémentaires

a – Au niveau de l'école, la création de postes de professeurs d'Education Populaire à l'exemple de l'enseignement agricole → débouchés possibles pour les animateurs BEATEP-DEFA.

b – Pour les parents, la création d'espaces de parole, de réflexion et de formation afin qu'ils puissent être pleinement co-éducateurs et participer pleinement à la vie des instances les concernant.

c – Pour les professionnels de l'Education Populaire, (éducation culturelle et sportive...) et les métiers connexes en relations avec la jeunesse (personnels techniques santé, services : La mise en place de modules de formation relatifs à Education Populaire.

. Modules favorisant l'exercice de la citoyenneté, de l'esprit critique et des pratiques culturelles sous toutes les formes.

. Modules inclus dans les formations diplômantes (BEATEP –DEFA...), dans les formations complémentaires des contrats aidés et des programmes d'insertion (CES-CEC-Emplois Jeunes- RMI) et dans la formation continue.

d – Pour les bénévoles de l'Education Populaire et du monde du travail :

. la prise en charge de leur participation à ces modules par la formation continue

. La prise en compte de ces formations dans leurs parcours professionnels.

e – Pour les autres bénévoles (étudiants, demandeurs d'emploi, retraités) la prise en charge financière de ces formations par l'Etat.

f – La mise en place de formations qualifiantes pour les formateurs de ces modules, formation accessible à l'ensemble des acteurs professionnels et bénévoles.

g – Mise en place de centres de ressources et d'outils pédagogiques adaptés à l'usage des formateurs et (exemple : Monopoly GP, fiches pédagogiques à l'usage des citoyens) NTIC Communication.

H - conclusion, toutes ces propositions doivent s'inscrire dans un nouveau droit : Le droit à l'éducation-formation tout au long de la vie garant d'une véritable participation démocratique.

Chapitre XII

Action sociale, insertion exclusion, interculturalité...

1 - Analyse du collectif d'organisation

A - Réparer ou transformer ?

Le vocabulaire de la sous-culture managériale alimente la frénésie des méthodologies, des découpages et des classements jusque dans les secteurs de l'insertion et de l'action sociale. Secteurs qui sont présentés comme des priorités politiques alors que l'absence des entreprises à tous les niveaux, de l'élaboration à la négociation, est flagrante. Par un accueil réduit et parcellaire, les personnels d'une mission locale étant par exemple tenus à un certain rendement, ces dispositifs font taire la dimension politique du problème. La concurrence entre les services et entre les territoires accélère un processus où la réparation à tout prix ne peut empêcher la violence et la reproduction des rapports sociaux existants. L'enjeu est donc d'inventer des espaces pour que travailleurs sociaux, les jeunes et les parents puissent en parler. Comment pouvons-nous transformer la souffrance en objets politiques et nous éloigner d'un modèle médical du politique ? L'éducation populaire postule que chacun compte pour un, partout et tout le temps.

On peut appeler cela la question de la solidarité sociale, de l'inclusion sociale, ou bien de l'intégration critique. Reconstruire politiquement la question de l'exclusion ou de la fracture sociale, c'est rétablir une polémique ou un débat contradictoire entre ces différentes couches sociales sur les mécanismes de cette fragmentation du peuple, et non pas leur raconter qu'avec un traitement compensatoire approprié on leur permettra certainement de "s'insérer". L'éducation populaire propose des processus émancipatoires, en permettant, par la reconstruction des savoirs, à chacun de se déplacer, c'est-à-dire de s'arracher de la place qui lui est assignée par les dominants et de trouver une nouvelle place qu'il peut occuper sans se renier et sans céder sur sa dimension de sujet. En cela elle doit interroger le travail social. Pour ce faire, l'éducation populaire s'appuie sur les potentialités, parfois les moins évidentes, des personnes, les acquis expérientiels sont transformés en ressources qui ouvrent le champ du possible. La production de solutions nouvelles nécessite presque toujours une tension entre réalisme et utopie. L'action collective, la solidarité, sont des voies privilégiées pour réaliser le projet d'éducation populaire, à condition de ne pas confondre réparation et transformation. L'immense désavantage de la politique de discrimination positive, est qu'elle n'implique pas l'ensemble de la population : les avancées pédagogiques des ZEP ne sont pas reprises dans l'école dite "normale". Le problème n'est pas de compenser vers ceux qui ont moins, mais de travailler avec tous à la compréhension des mécanismes inégalitaires de façon à les enrayer.

B - Propositions du collectif d'organisation à débattre

1. Refuser les catégorisations stigmatisantes

- refuser toute proposition institutionnelle éducative et sociale visant à identifier quantitativement et personnellement les participants « d'origine étrangère » ou « en difficulté » ou « Rmistes ». À une action, à contrôler les citoyens (médiateur social, emploi jeune qui se retrouve vigile à la sortie du centre commercial) : revendiquer à l'inverse des critères de mixité sociale et d'anonymat laïque pour les participants à une action éducative ou sociale qui organise leur expression critique sur le travail, le vivre ensemble, l'école, les institutions, pour rendre visible un problème qui les concerne, obtenir sa mise en débat public et son arbitrage.

2. Participer à la construction des politiques d'insertion

Négocier des pratiques participatives sur la pertinence des politiques d'insertion - formation professionnelle avec des groupes d'agents d'accueil, de jeunes ou adultes « bénéficiaires » d'institutions impliquées, d'entreprises, de syndicats. Une délibération (contenu de stages, analyse des travailleurs de l'insertion, travail dans l'emploi

proposé, relations avec l'employeur, conditions salariales, évolution des dispositifs, critique du concept d'employabilité ...)

3. Développer les espaces de parole transversaux

Obtenir le droit (comme salarié), les moyens et le temps dans l'organisation du travail professionnel, de faire vivre des lieux transversaux (décloisonnement des secteurs) de parole, de socialisation des difficultés et souffrances, de formation, de questionnements sur le sens de l'action. Participer à l'évaluation des politiques publiques (politique sociale d'un conseil général, nouvelle contractualisation proposée par le DIV , Contrat Educatif Local ...), et à l'élaboration d'une éthique pour les travailleurs des secteurs sociaux , sanitaires , éducatifs et culturels, accompagnés par des comités scientifiques.

2 - Propositions de l'atelier

1. Modalités de l'instauration des conditions de la délibération et du contrôle permanent de sa mise en œuvre
2. Modalités de l'organisation de l'accès à l'information aux droits
3. Instauration d'un statut universel « le contrat des temps sociaux »
4. Inscription de la nécessité et des modalités de la discrimination positive

Afin d'associer le plus grand nombre de citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, il convient de créer les conditions de participation à la délibération dans les lieux d'exercice et d'apprentissage de la démocratie (mairies, écoles, associations,....)

Afin d'assurer à tous les niveaux, que ce soit central ou décentralisé, une véritable prise en compte de la délibération et un contrôle permanent de sa mise en œuvre, les citoyens de cet exercice s'attacheront à investir le lieu correspondant de leur représentation.

A - La discrimination positive

La politique de discrimination positive n'est pas une politique marginale des exclus mais un axe fort d'une politique sociale qui s'adresse à tous, et fait appel à la collaboration de tous les acteurs associatifs et de la puissance publique (Ministère, services déconcentrés, élus.)

- 1) Il faut permettre aux personnes en difficulté, en souffrance l'accès à l'emploi, à la formation, à la culture et aux loisirs (indépendamment de leur statut administratif.) Cela permettra de lutter à la fois à titre préventif et curatif contre les exclusions.
- 2) Là où il existe des institutions qui ont en charge la mise en œuvre de ces politiques d'ajustement, il faut introduire des possibilités pour les acteurs locaux (associations, missions locales, ANPE,...) de participer à la prise de décision quant aux modalités de leur mise en œuvre.
- 3) Les acteurs locaux doivent être partis prenant dans la conception locale de ces politiques (à partir du cadre national qui a été posé.)
- 4) Les acteurs locaux ayant un intérêt à agir dans le champ de leur institution doivent produire des analyses critiques sur les modalités et le fonctionnement de l'application de ces politiques d'ajustement, et elles doivent impérativement être prises en compte.
- 5) Il faut rendre cohérentes et rassembler les politiques d'ajustement ou de discriminations positives au sein d'une seule institution identifiable, de façon à faciliter :
 - les demandes de financement,
 - l'ajustement des objectifs et des instruments,
 - la cohérence des programmes et
 - L'adaptation en fonction de la réalité locale.
- 6) Il faut accroître les financements destinés à la mise en œuvre des dispositifs de discrimination positive. Le saupoudrage des financements d'actions visant à rétablir les égalités n'a pas un impact suffisant dans la lutte contre les exclusions.
- 7) La politique publique de discrimination positive de doit pas être déficitaire pour les actions concernées (en termes d'énergie en ressources humaines, opération blanche financièrement, déficit en terme de fonctionnement de formation), mais créer une dynamique socio-économique efficace localement.

B - Le contrat des temps sociaux , un statut universel.

Définition du statut :

Aujourd'hui, le statut est défini à partir du contrat de travail qui génère des droits importants, soit les droits suivants :

- la santé, le droit à la sécurité sociale,
- le droit au congé syndical,
- le droit de participation aux activités du comité d'entreprise,
- le compte épargne temps,
- le droit à la formation permanente,
- le droit au congé parental,
- le droit au congé de solidarité internationale,
- le droit à la retraite,
- etc.

Les personnes se situant hors des contrats de travail n'ont pas accès à la totalité de ces droits et, de surcroît, ont des situations juridiques et sociales différentes les unes des autres. Cet état de fait induit une société segmentée, dans laquelle chaque individu est renvoyé à sa situation particulière et à lui-même.

Proposition :

Nous proposons un statut accessible à tous, qui garantisse des droits et un revenu tout au long des différents moments de la vie. De manière à ce qu'une personne puisse se consacrer tour à tour :

- à une activité salariée,
- à une activité bénévole,
- à sa formation,
- à sa famille,
- à son temps libre,
- à sa recherche d'emploi,
- à sa retraite,
- etc.

Ces différents temps sociaux s'harmoniseraient ainsi tout au long de la vie dans le cadre de ce statut juridique constituant le socle du pacte social.

C - Accès à l'information et aux droits

- ◆ Création d'un observatoire pour savoir si la loi est la même pour tous
- ◆ Utilisation d'un langage simplifié pour l'information des citoyens
- ◆ Communication et support :
 - affichage dans les lieux publics, entreprises, commerces,...
 - nouvelles technologies de l'information et de la communication,
 - un réseau national regroupant des lieux d'intérêt commun au niveau des collectivités qui créent du droit, ainsi que des juristes à la disposition du public dans des structures de proximité,
 - Service public direct ou délégatoire avec mission éducative et d'accompagnement des publics et des professionnels.

La communication du droit n'a pas les moyens du marché. Où est l'égalité du citoyen devant ce marché ?

Chapitre XIII

Education populaire et Ecole

1 - Analyse du collectif d'organisation

A - Rendre l'école discutable

Dans une société qui ne garantit plus le plein emploi, l'école est en position de ne plus tenir sa promesse historique d'être le passeport pour la société. On en sort avec le Bac sans pour autant avoir de place dans le système. Ce paradoxe entraîne une violence interne à l'école, et déchire l'institution scolaire entre :

- Ceux qui veulent instruire et ne faire que cela, en ne se sentant pas responsable d'aucune autre mission.
- ceux qui veulent que l'école s'ouvre sur la réalité sociale et assume une mission éducative globale
- Ceux qui veulent que l'école calque ses enseignements sur les besoins des entreprises du bassin d'emploi.

Ces trois représentations de ce qu'est une école, sont également justifiées, mais aucune ne peut plus prétendre à prendre le dessus sur les autres, sauf dans un rapport de force qui interdit le débat. Pourtant l'URGENCE est d'organiser un COMPROMIS public entre ces trois tendances qui déchirent l'école et la vouent à brève échéance aux opérateurs privés, fabricants de logiciels éducatifs.

Organiser la discussion sur l'école est ce qui attend l'éducation populaire. Il s'agit de discussion publique sur le fonctionnement de l'école, sur la pertinence des programmes, sur la vie scolaire, sur la manière d'enseigner, sur les rapports entre l'école et le monde social, etc. Il ne s'agit plus d'offrir à l'école des prestations péri-scolaires ou de soutien scolaire, qui ne questionnent nullement la crise de l'idéal d'égalité d'accès au savoir, et qui laissent l'école singulièrement seule avec sa crise.

MAIS COMMENT FAIRE POUR QUE L'EDUCATION POPULAIRE PUISSE S'INGERER DANS LES AFFAIRES DE L'ECOLE ?

B - Propositions du collectif d'organisation

- Que des associations d'éducation populaire suscitent des débats sur les enjeux de l'école : la carte scolaire, le droit dans l'école, la relation professeurs/élèves,...plutôt que des cours de soutien scolaire qui ne remettent pas en cause les sources de production de l'échec scolaire,
- Que les associations d'éducation populaire organisent l'incursion des élèves et du milieu scolaire hors-école, dans le travail, les offices HLM, les laboratoires de recherche, les fonctionnements des institutions,
- Que les associations d'éducation populaire forment des groupes multi-acteurs (enseignants, parents, élèves, associations, administration scolaire, citoyens, élus municipaux) pour penser les projets d'établissement (objectifs, pédagogie, moyens, formation, évaluation) collectivement et contradictoirement,
- PE local...des CEL par exemple,
- Ouverture des moyens de l'école à la population, par exemple : 1/3 / 2/3 emploi du temps des enseignants,
- que les associations d'éducation populaire forment les délégués de classe à l'ensemble des droits contenus dans les textes législatifs à une réflexion sur les questions démocratiques dans l'école,
- inclure l'Education populaire dans le programme scolaire,
- repenser les pouvoirs des chefs d'établissement quant à l'ouverture de leur établissement,
- ouvrir les établissements aux personnes autres que celles de l'Education nationale (associations, retraités...)
- Mettre en place des lieux d'expression des jeunes... des enseignants, des citoyens sur l'école.
- que l'expérience associative compte dans le cursus scolaire

2 - Propositions de l'atelier

A - Le Contrat Educatif Local

Le contrat éducatif local, aujourd'hui confié dans son impulsion et sa maîtrise d'œuvre aux collectivités territoriales, doit pouvoir être initié et co-piloté par les acteurs associatifs concernés :

- Associations de parents d'élèves
- Associations d'éducation populaire
- Associations sportives

Les représentants de ces associations doivent pouvoir siéger ou délibérer dans toutes les instances de pilotage de ce dispositif au niveau local, départemental, national.

Le CEL doit être le lieu du débat et de la construction collective de réels projets d'éducation populaire visant la sensibilisation des enfants et des jeunes aux questions internationales et économiques. Doivent être encouragées et médiatisées les actions dans l'école et hors l'école, permettant de travailler des thématiques telles que santé, développement durable, commerce équitable, solidarité, économie mondiale.....

Les CEL doivent être l'occasion de parler des PROGRAMMES scolaires et non pas seulement des animations périscolaires. Il est demandé que le ministère de la jeunesse et des sports intègre cette donnée dans sa façon de signer des CEL. L'école sera inégalitaire tant que l'on travaillera en disciplines séparées dans des programmes. Le programme est le nœud central de la question scolaire. Il n'existe aucun lieu pour en débattre avec la population.

B - Des formations communes

Il est suggéré que les animateurs socioculturels et les enseignants puissent bénéficier de formations communes. Dans les IUFM, ou dans les formations à l'animation.

C - Des lieux du dialogue.

L'éducation populaire peut aider les enseignants qui réfléchissent à trouver un écho qu'ils ne parviennent pas à construire à l'intérieur de l'institution scolaire. Les enseignants présents dans l'atelier ont demandé à l'éducation populaire la possibilité de se rencontrer pour parler entre enseignants !

Chapitre XIV

Education populaire, Sport – Loisirs

1 - Analyse du collectif d'organisation

Les raisons d'être de l'éducation populaire dans les pratiques sportives et physiques résident dans une prise de risque et un degré d'engagement par rapport à une exigence de sport pour tous, c'est à dire transversal et convivial, utilisant des méthodes actives, reconnues et mises en œuvre à partir d'une situation problème.

Il s'agit de réponses individuelles inventées à chaque fois en fonction de la situation (règles adaptatives), et qui ne correspondent pas à un modèle identificatoire unique (normé par la société de consommation par exemple), qui est celui du système de compétition pyramidal de performance à haut niveau (règles pré-établies de plus en plus dures.) Les techniques sportives (support) en revanche peuvent être communes.

Le sport de haut niveau est acceptable dans la mesure où il est maîtrisé c'est à dire où il ne détruit pas la santé physique et mentale des sportifs (aujourd'hui des sportifs de 30 ans sont « foutus ».)

La question de la démocratie dans l'ensemble des clubs d'activité est essentielle mais elle doit porter à la fois sur la transparence des décisions dans le sens d'une participation des adhérents aux décisions (répartition des rôles et non plus limitation à une délégation de pouvoirs), sur les objectifs (le pourquoi?) De l'association au regard de ses statuts (sans quoi une association n'a plus de vie mais devient une corporation), et questionner ses pratiques pédagogiques, sa responsabilité de transformation sociale.

A - Propositions à débattre :

- Revisiter les statuts des associations vers une reconnaissance d'utilité sociale, par rapport à un objectif affiché de transformation sociale, avec l'idée d'un label éducation populaire.
- Travailler sur les méthodes et conditions des évaluations menées par et avec les associations de terrain.
- Que les pratiques "sport, loisir et éducation populaire" fassent l'objet d'un travail transministériel : ministère de la Jeunesse et des Sports, ministère de la Santé, ministère du Travail.
- Sport : tous les moyens sont confisqués en faveur du sport de haut niveau par ailleurs sponsorisé (par le FNDS, les fédérations et le conseil général), inverser cette logique consiste à redonner des moyens pour avoir des salariés dans les petits clubs (techniciens de secteurs), pour former des bénévoles sportifs, et mettre en place une pédagogie d'éducation populaire dans le sport et des pratiques démocratiques dans les clubs.
- Ne pas développer un salariat dans le domaine sportif et éducation populaire en termes de produits (relation directe de services) mais en terme d'accompagnement des pratiques des bénévoles (les salariés doivent entraîner les bénévoles à encadrer des activités) et pour cela.
- Modifier les formations et diplômes des brevets d'Etat pour y inclure des contenus psycho-pédagogiques, méthodes actives, et politique du sport.
- Organiser des débats critiques sur le rapport au sport, aux loisirs, aux activités physiques dans notre société

2 - Propositions de l'atelier

A - CONCEPTS ET PROSPECTIVES

Les raisons d'être de l'éducation populaire dans les pratiques sportives et physiques résident dans une prise de risque pédagogique et un degré d'engagement par rapport à une exigence de sport pour tous, c'est-à-dire transversal et convivial, utilisant des méthodes actives, reconnues et mises en œuvre à partir d'une situation-problème. La réalité du sécuritaire qui aseptise les pratiques fait prendre bien plus de risques corporels eus de la sécurité à l'apprenant qu'une pédagogie par les méthodes actives, responsabilisantes pour tous les acteurs, tel que soit son niveau (par mises en situations réelles.)

C'est à partir de leur expérimentation que peut se construire un processus de formation (ceci en alternance.) L'expérience est à valoriser dans tout cursus professionnel, que ce soit aussi par la VAP (Validation des Acquis Professionnels) dont le terrain doit avoir une expression pratique, ou par la rénovation des qualifications/certification qui doit dans le système des UC prendre en compte l'expérience sociale dans chaque niveau du V au II) ainsi que la recherche/action en tant qu'élément moteur de la formation.

Dans les activités dites à risques, et encadrées par professionnels ou bénévoles, le « risque zéro » n'existant pas, il nous faut accepter le principe d'une prise de risque maîtrisée, où l'incident ne peut pas, par réponses multiples adaptées des mises en situations antérieures, se transformer en accident.

La gestion de la sécurité est l'affaire de tous les participants, et pas seulement sous la seule responsabilité d'un encadrant.

Redonner aux membres associés d'une association la pleine possession de leurs moyens.

Les réponses individuelles inventées à chaque fois en fonction de la situation (règles adaptatives), ne doivent pas correspondre à un modèle identificatoire unique (normé par la société de consommation par exemple), qui est celui du système de compétition pyramidal de performance à haut niveau (règles pré-établies de plus en plus dures.)

Les supports techniques sportifs en revanche peuvent être communs, mais différenciés suivant l'objectif à atteindre (élitisme ou sport de masse) eu égard de tel ou tel support, des règles nouvelles pour chaque activité peuvent être définies par les participants à une activité (telle qu'elle soit), pour telle pratique indéfinie (le droit aux règles informelles et la notion de jeu vrai.)

Le sport de haut niveau est acceptable dans la mesure où il est maîtrisé c'est à dire où il ne détruit pas la santé physique et mentale des sportifs (aujourd'hui des sportifs de 30 ans sont foutus, le dopage issu du sport marchand pénalise le sport populaire.) Le sport pour tous s'il se veut d'éducation populaire se doit de porter une attention particulière sur la prise en charge par les participants de leur santé physique et morale, et donc de méthodes d'auto-évaluation à promouvoir.

La question de la démocratie dans l'ensemble des clubs d'activité est essentielle mais elle doit porter à la fois sur la transparence des décisions dans le sens d'une participation des adhérents aux décisions (répartition des rôles et non plus limitation à une délégation de pouvoirs), sur les objectifs (le pourquoi ?) de l'association au regard de ses statuts (sans quoi une association n'a plus de vie mais devient une corporation), et questionner ses pratiques pédagogiques, sa responsabilité de transformation sociale. La labellisation des associations sur leur « utilité sociale », est à étudier au regard de la valorisation, eu actes, des concepts réellement d'éducation populaire

L'agrément de l'Education Populaire qui EST accordé par la D.D.J.S. n'est pas assorti de réels moyens permettant la mise en œuvre d'une réelle action d'Education Populaire.

B - Création d'une instance décisionnelle à l'échelon départemental

Composition

- Représentants de terrains (Administrateur, Bénévole, Directeur etc....) disposant d'un pouvoir délibératif assorti de moyens financiers (voir transversaux globalisés)

Philosophie de la Proposition

- Permettre aux acteurs de terrain à l'échelon local et départemental de décider des arguments d'Education Populaire et des moyens financiers (globalisés) afférents, à donner aux associations (Equipements) dans le cadre des critères définis à l'échelon national (élaborés à partir de la base) et d'en contrôler l'application.
- Donner aussi à cette instance des objectifs, de réflexion d'analyse de prospective de promotion d'initiation au développement de l'Education Populaire.
- Créer à l'échelon régional, national les mêmes instances au niveau des besoins et des réalités régionales et nationales et particulièrement chargées de l'élaboration et de la mise à jour des critères de l'agrément en fonction des remontées des échelons locaux, départementaux et régionaux.

Chapitre XV

Travail, syndicalisme, mouvements politiques, luttes sociales. Droit et participation

1 - Propositions du collectif d'organisation

A - Education populaire, mouvements politiques, luttes sociales

L'éducation populaire reconvertie dans l'animation peut-elle encore agir que sur le temps hors travail ? Les mutations profondes du travail, la précarisation de l'emploi, sont-elles ignorées de l'éducation populaire ? Comment envisage-t-elle de porter les luttes sociales du moment (Sans papiers, Droit au logement, charte européenne des droits sociaux, luttes anti-OMC...etc..) ? L'animation peut-elle prétendre encore longtemps à une neutralité politique et ignorer les terrains de conquêtes démocratiques et les enjeux actuels de société ? Comment l'éducation populaire fabrique t'elle les futurs citoyens ou militants ? Peut-on être engagé à travers l'éducation populaire ou le vit-on ailleurs ? Quels changements sociaux l'éducation populaire revendique t'elle aujourd'hui ?

B - Education populaire, travail, syndicalisme

Les relations entre l'éducation populaire et le travail se sont distendues. Comment lutter contre la division actuelle du travail qui empêche de partager les analyses, les frustrations ? Le syndicalisme a fondu au fil des mutations du travail. Qui exige, quand et comment un droit au travail pour tous ceux qui le demandent ? Qui travaille sur les dangers qui guettent la sécurité sociale ? L'éducation populaire peut-elle éclairer les choix sociaux et économiques de l'Europe ? Comment les services publics sont-ils vécus, par ses travailleurs, ses usagers, ses citoyens, les élus ? Quelle application des Lois Auroux ? L'éducation populaire travaille t'elle avec des comités d'entreprises ? Comment créer de l'action collective ? Comment l'éducation populaire peut-elle venir au secours du syndicalisme ? Comment l'éducation populaire peut-elle sortir du piège de l'emploi (insérer à n'importe quel prix) pour questionner le travail (rapports de force, fonctionnement, sens,...) ?²

C - Education populaire, droit et participation

Dans l'OPR, tous les acteurs de la transformation sociale et politique sont invités à analyser et à débattre de la nécessité et des modalités d'un approfondissement des pratiques de la démocratie. L'éducation populaire, telle que redéfinie à partir de l'hypothèse présentée à La Sorbonne, doit pouvoir dire pourquoi et comment mobiliser le développement des droits et pratiques d'expression, d'analyse et de débat des individus et des groupes, des associations et des organisations sociales. L'éducation populaire s'est toujours donnée pour projet de permettre à chacun « d'habiter la démocratie », mettant « la figure impossible du citoyen » en point de mire, comme le disait Jacques ION. Que chacun puisse questionner la pratique sociale, en dehors des lieux d'experts, et en partant de son expérience personnelle, est un véritable enjeu de démocratie : abolir la distance qui pourrait exister entre société civile et société politique, faire que la société civile soit irrémédiablement politique.

D - Propositions relevées dans les contributions à l'offre publique de réflexion :

1) Formation et recherche :

- Multiplier les rencontres entre les intellectuels et les travailleurs sociaux, ou les animateurs (des lieux de la recherche et de la pensée.) Réformer l'INJEP pour mettre en place une interface entre le monde de la recherche et celui du travail social, éducatif et culturel.

- Donner aux animateurs BAFA des outils de compréhension politique des problèmes auxquels ils ont à faire face avec des jeunes à peine plus âgés qu'eux : introduire une culture politique dans les BAFA, allonger ou alourdir le BAFA avec 9 jours de théorie non pédagogique, mais politique.

- Faire de l'histoire critique des dispositifs et de l'action publique dans les formations à l'animation, à l'éducation populaire,

- Prolonger et faire vivre durablement la dynamique de l'OPR ; Permettre à des groupes pluri-institutionnels de continuer le travail engagé dans le cadre de l'OPR ; permettre que de nouveaux groupes se constituent pour travailler collectivement à actualiser le projet d'éducation populaire, jusque dans ses modalités les plus concrètes.

2) Monde du travail :

- Créer des groupes de fonctionnaires qui analysent leur travail et le sens de la politique publique (Loi Auroux de la fonction publique, en finir avec la neutralité du fonctionnaire et du droit de réserve),

- Renforcer le travail entre les associations d'éducation populaire et dans les comités d'entreprise ;

- Retirer toute obligation de résultats aux emplois-jeunes, mettre en place une structure d'évaluation critique des nouveaux métiers,

- Renouer l'éducation populaire avec le monde du travail, le mouvement ouvrier : la culture est travail, le travail est culture. Ne pas réduire la question du travail à celle de l'emploi, prendre le travail comme système de production et ensemble de rapports sociaux. Initier sur le long terme une réflexion sur les rapports entre l'éducation populaire et l'organisation du monde du travail et ses mutations, les salariés autant que les privés d'emplois,

3 – Action locale

- Profiter des élections municipales pour encourager les candidats à prévoir une délégation à l'éducation populaire.

- Encourager la création de Conseils locaux d'éducation populaire fédérant les énergies locales pour proposer des modalités concrètes d'amélioration de la démocratie locale et participer à la construction politique, collective, des questions de société les plus sensibles.

4 - droit

- Les associations d'éducation populaire se doivent de permettre à chacun de connaître ses droits (en général et par catégories : travailleurs, enfants, immigrés, étudiants...) et, l'école étant défaillante²¹ sur ce plan, expliquer le droit. Cet objectif pourrait trouver un début de réalisation par la formation de conseillers volontaires, en rendant accessible la législation (guides, sites internet,...)

Sur le site de l'offre publique de réflexion : educpop.org :

Voir le texte de contribution de Luc Carton : "Éducation populaire et syndicalisme"

²¹ L'école, qui offre à peu près la totalité des champs de tous les savoirs, oublie d'enseigner la seule chose qu'un citoyen n'a pas le droit d'ignorer, c'est-à-dire la loi.

2 - Propositions de l'atelier

A - Présentation des participants et des raisons de leur choix de l'atelier.

Si certains ont déjà travaillé sur les problématiques, elles sont un peu nouvelles pour les autres, d'où la nécessité de conjuguer l'antériorité des premiers avec le jaillissement de la réflexion des « néophytes ». L'objectif est double : produire des propositions de politique publique dans la perspective du Livre Blanc et enclencher une dynamique qui pourra s'inscrire dans la durée. Comment travailler avec une matière première ? Il paraît opportun de choisir un angle d'attaque transversal, comme la participation et le droit, plutôt que de passer en revue les contributions ou les expériences qui ont alimenté les deux thèmes en amont.

Une lecture critique des problématiques proposées par l'équipe d'organisation fait apparaître le besoin d'un recentrage de l'objet et d'une reformulation de la problématique concernant le syndicalisme. En ce qui concerne les cinq grandes confédérations, leur émiettement et les modifications du cadre réglementaire ont ouvert la porte à des pratiques nouvelles qui, au-delà des questions qu'elles peuvent susciter, ne doivent cependant pas laisser croire que le syndicalisme ne fait plus son travail et qu'il se réduit à des combats corporatistes. L'éducation populaire peut-elle prétendre « venir au secours du syndicalisme » ? Attention au « syndrome du rédempteur » qui pointe derrière la formulation du paragraphe d'introduction. Il ne s'agit pas de marcher sur les plates bandes des syndicats mais de développer des espaces communs entre deux champs d'intervention qui ne doivent pas devenir des champs réservés.

Autre remarque : ne faut-il pas distinguer clairement l'emploi (non organisé, précaire) du travail, afin de redéfinir en quoi l'éducation populaire peut apporter son grain de sel, les deux contextes induisant des besoins et des comportements différents ? Et de quoi parle-t-on lorsqu'on se réfère à l'éducation populaire ? D'un ensemble identifié et organisé ou d'une démarche concrétisée par des pratiques, voire d'une pédagogie ? Ce qui renvoie à la relation de l'éducation populaire avec l'organisation du monde du travail en tant qu'espace de débat et de rapport de force. Organisation qui fait peur aux employeurs en tant qu'elle leur apparaît comme contestataire et non comme un élément constructif du débat.

L'organisation ou la mobilisation collective fait partie intégrante des actions d'éducation populaire ; par exemple celle qui a réuni après le naufrage de l'ERIKA des catégories sociales et professionnelles fort différentes et engendré un processus de conscientisation ; ou, dans le même registre, la mobilisation contre l'extension de porcheries industrielles et ce qu'elle a révélé comme enjeux économiques et comme manipulations. Comment maintenir la mobilisation dans la durée et construire une vraie démarche d'éducation populaire à partir de cette mobilisation ?

Cette question en amène une autre : comment, face aux failles de la démocratie représentative, ébaucher des pratiques de démocratie participative dans les lieux d'exercice professionnel ? Le cadre réglementaire existe, en particulier les aménagements réglementaires apportés en 1982 par Anicet le Pors et par les lois Auroux. Quant au comité d'entreprise, on oublie trop souvent que ses compétences sont aussi importantes dans le domaine économique que dans le domaine culturel et social. Mais qui contrôle aujourd'hui l'application de la loi en ce qui concerne le droit du travail ? Le corps des inspecteurs est très largement insuffisant en regard des besoins réels et certaines catégories de salariés sont presque totalement laissés pour compte (les précaires, les sous-traitants, les apprentis..)

L'éducation populaire ne peut prétendre à changer la donne du jour au lendemain. Elle doit faire un travail de fourmi soumis aux aléas de tous les processus vivants : ça naît, ça vit, ça meurt et ça disparaît. Pour autant, il ne faut pas opposer contestation et construction : la première doit s'exprimer pour se formuler en termes de « vouloir collectif » et le conflit constitue souvent un déclic. Le rapport de force est indispensable et ne doit être ni évité ni diabolisé. Dans l'éducation populaire, de la même façon, les divergences qui traversent les mouvements ne sont pas réductibles à des accidents de parcours. Une des propositions pourrait porter sur la protection, par voie réglementaire, d'espaces d'expression de conflits.

Les limites de la démocratie représentative doit aussi nous interroger sur le caractère délégataire du syndicalisme, sur les critères qui définissent les mandats et, d'une façon plus large, sur les systèmes de délégation : comment sont-ils contrôlés, par qui ? Ne pas perdre de vue que le syndicalisme est réformiste par nature et qu'à ce titre, il inclut une dimension de compréhension et d'analyse globale de la société.

Analyse de la séance d'effervescence sociale animée par le Théâtre Forum à propos des conditions de l'émergence d'une parole collective, dans un champ –le nôtre- où les salariés partagent, au moins en partie, les intérêts de l'entreprise qui les emploie et dont l'une des caractéristiques est la quasi-absence de syndicalisation. La situation mise en scène pose, à nouveau, à travers les représentations qu'elle révèle, la question du rapport au conflit, de la nécessité pour nous d'une re centration sur l'hypothèse et d'un travail de déconstruction émancipé de nos à priori institutionnels. Quant à la question de la confiance comme condition de la parole, elle ne se décrète pas et ne suffit pas à faire naître un vouloir commun. L'expression dépend de la capacité de chacun à affirmer sa propre parole, donc à la construire. Ce préalable traverse tous les champs de la vie et de l'action collective. C'est en cela que l'éducation populaire est concernée, à l'externe comme à l'interne, car on constate bien souvent que les cordonniers sont parfois les plus mal chaussés..

B - Axes de réflexion

La question des savoirs :

Faut-il limiter les champs du savoir concernés par l'éducation populaire pour éviter une dilution ou un émiettement qui ne permettrait plus d'identifier la spécificité de son intervention ? Une autre position, qui paraît majoritaire dans l'atelier, traduit à l'inverse un refus de principe de la segmentation par champs et la volonté de plutôt développer les connexions entre les segments. Cette position renvoie à une démarche de nature fédérative de mise en œuvre de synergies, et pose comme postulat qu'il n'y a pas de savoirs propres à l'éducation populaire et qu'elle n'est pas une affaire de transmission de savoirs mais une praxéologie. On voit bien comment ces deux postures induisent des besoins de formation très différents, qu'il s'agisse des bénévoles ou des professionnels.

La formation :

Avant de définir les besoins de formation il faut savoir pour faire quoi. Si, pour les bénévoles et les élus associatifs, le problème du statut est indissociable de celui de la formation, l'actualité, la professionnalisation des animateurs est indissociable de la réforme des diplômes entreprise par la Ministère de la Jeunesse et des Sports. Un point rapide est fait sur l'avancement du chantier et les principales divergences concernant les orientations et les méthodes. Ces divergences traversent également l'atelier, mais le débat sur la refonte des qualifications n'étant pas à l'ordre du jour, le groupe n'entre pas dans le débat.

Un consensus se dégage néanmoins en faveur d'une proposition portant sur le besoin d'un corps de professionnels vraiment formés à une démarche d'éducation populaire et non pas de techniciens du projet chargés de mettre en œuvre les dispositifs liés à la commande publique qui participent à leur corps défendant à l'instrumentalisation de l'animation. Il s'agit, ni plus ni moins, de réconcilier animation et éducation populaire au moment où la montée en puissance de la fonction publique territoriale se substitue progressivement à l'action associative. Comment affirmer la différence –si elle existe- de l'éducation populaire dans la réalité des pratiques? Le label suffit-il à définir la démarche ?

Deux groupes de travail du Nord/Pas-de-Calais, animés par Travail et Culture, ont fait parvenir des contributions qui sont présentées à l'atelier. Les propositions portent principalement sur la création d'espaces locaux d'échange et de concertation, sur la place et l'autonomie des corps intermédiaires, le soutien apporté à leurs initiatives et l'articulation avec le monde du travail. Ce qui pose indirectement le problème de la non application des modalités prévues pour le soutien financier aux initiatives locales (contrats de ville, contrats de pays, fonds d'initiative locale...)

En ce qui concerne les espaces d'échange, qui semblent être une question transversale à l'ensemble des ateliers, les propositions parvenues font apparaître l'urgence de revitaliser une véritable recherche tombée aux oubliettes depuis la liquidation de l'INEP. L'atelier formulera une proposition dans ce sens.

C - Analyse par l'atelier des propositions parvenues dans le cadre de l'OPR

L'atelier passe en revue l'ensemble des contributions communiquées par les groupes locaux et les propositions apparues lors des échanges. Il est procédé à un premier tri, sans hiérarchisation, pour retenir celles qui devront être retravaillées afin d'être présentées à la plénière, dans le respect de la commande :

- 1. la création d'un espace de recherche avec, en corollaire, la réforme des statuts de l'INJEP et la création d'un lieu qui recueille et diffuse les analyses pour alimenter une réflexion contradictoire*
- 2. la poursuite de l'OPR pour accompagner le Livre Blanc et porter le débat sur la place publique*
- 3. définition des modalités d'une pédagogie de l'analyse critique, avec renvois*
 - à la loi Sapin
 - à l'habilitation du BAFA
 - à l'habilitation centre de vacances
 - à un vrai statut du volontaire
 - à la formation professionnelle des animateurs
- 4. l'intégration, dans la FP, de contenus sur le monde du travail, les mouvements ouvriers, la lecture critique des dispositifs, le travail avec des bénévoles associatifs*
- 5. l'introduction, dans la formation des représentants du personnel, d'éléments liés à l'éducation populaire (DP/CE)*
- 6. l'actualisation réglementaire des instances paritaires consultatives et d'évaluation en tenant compte de la réalité du terrain local (critères de représentativité)*
- 7. la création légale d'espaces protégés d'expression des conflits dans l'entreprise*
- 8. la réforme de l'inspection du travail et du contrôle de l'application des textes par les employeurs*
- 9. un statut de l'élu social incluant le droit à la formation sans perte de salaire*
- 10. un aménagement du droit du travail pour améliorer la représentation des salariés précaires, des sous traitants..*
- 11. la création d'une instance d'externalisation des conflits entre associations et pouvoirs publics, qui était jadis une attribution du MJS*
- 12. l'extension des Rendez-vous citoyens à l'éducation populaire*
- 13. un vrai statut des volontaires*
- 14. la création de Conseils Economiques et Sociaux locaux*
- 15. l'introduction d'une information civique à la télé aux heures de grande écoute (un feuilleton ?)*
- 16. les modalités d'une démarche de démocratie locale dans les communes*
- 17. l'application des lois existantes sur les Fonds d'Initiative Locale*

2 pistes seront renvoyées aux ateliers *ad hoc* :

- le statut de l'élu social, qui ne sera traité par le présent atelier que partiellement
- la question de la décentralisation portée au plan local, pour les mêmes raisons

D - Propositions de politique publique retenues par l'atelier

1. La formation professionnelle des animateurs

S'interroger sur l'engagement de l'éducation populaire, c'est définir quel type de professionnels nous voulons former. Il est urgent, au moment où s'amorce une refonte des diplômes, de réaffirmer la place des professionnels dans le développement des pratiques de l'éducation populaire. Celles-ci ne peuvent être réduites à des compétences techniques ni à la mise en œuvre des politiques publiques par le truchement de dispositifs. Nous proposons d'introduire au cahier des charges de toutes les formations, des contenus propres à alimenter une démarche d'éducation populaire dans la pratique professionnelle quotidienne dans le sens de la mise en œuvre des conditions nécessaires au jugement politique et à l'action collective.

Contenus proposés :

- l'histoire du mouvement ouvrier et de ses liens avec l'éducation populaire,
- les organisations et la représentation des travailleurs,
- l'analyse critique des polémiques publiques et des dispositifs qu'elles produisent,
- la place des professionnels dans le développement des initiatives associatives,...

Pour répondre au besoin d'espaces d'échanges de pratique et de débat public, nous demandons que soit créé un lieu chargé de recueillir et de diffuser les analyses et les expériences des acteurs de l'éducation populaire, grands ou petits. Cette diffusion prendrait la forme d'une publication régulière qui réunirait, dans son comité de rédaction, une diversité d'acteurs garante de l'ouverture indispensable à la circulation des idées et au débat. Elle serait réalisée sous la responsabilité de l'INJEP.

2. Le statut de l' élu social : loi cadre

- ◆ reconnaissance de l' élu par son entreprise pour l' administration (illisible)
- ◆ formation adaptée à la fonction, sur le même modèle que l' élu syndical
- ◆ rémunération garantie par un fonds social de garantie lors des départs :
 - en formation
 - pour assumer son mandat
 - en colloque ou en réunion
- ◆ octroi du temps d' exercice du mandat de tant de jours par mois, décharge de service
- ◆ prise en compte de ce temps comme temps de travail, relativement à :
 - couverture sociale
 - ancienneté
 - rémunération accessoire et prime
 - (ce temps ne peut être pris comme argument pour baisser la rémunération)
- ◆ protection identique à celle d' un élu DP- CE ou d' un élu CAP

3. La création d'espaces d'expression des conflits dans l'entreprise (secteur privé)

Dans le secteur privé, il faut garantir la liberté d'expression des salariés et l'exercice du droit syndical. IL faut reprendre les dispositions du décret 82-447 et les étendre : tout salarié, quel que soit son statut, à droit à :

- une réunion d'information syndical (1 heure par mois),
- l'interpellation de la direction,
- le respect des accords majoritaires (ratifiés par une majorité de salariés ou l'organisation qui les représente et négocie en leur nom)
- le respect de la libre organisation des salariés dans le syndicat de leur choix, notamment dans le premier tour des élections professionnelles (abrogation arrêté du 66)
- négociation annuelle des salaires et des conditions de travail

Dans la cité (déclinaison du titre III de la loi de février 1992 sur la décentralisation), il faut mettre en place des comités locaux d'éducation populaire avec :

- droit d'interpellation des assemblées délibératives et temps de réponse sur tous les sujets,
- pouvoir d'investigation (ouverture de dossiers, vérifications,...)
- octroi de moyens de fonctionnement par l'assemblée du ressort de laquelle il est
- réunions,
- administration (bureaux, téléphones, photocopieuses, internet,...)
- être consulté sur les grands dossiers (commissions extraordinaires, budget, urbanisme, environnement,...)
- participation des associations au Conseil d'école, CA,...
- audition annuelle formalisée par les élus de l'exécutif

4. L'augmentation du nombre d'inspecteurs du travail

Les effectifs des inspecteurs du travail doivent être considérablement augmentés afin de faire respecter la législation du travail.

5. La création d'un statut de volontaire

Il importe de créer un statut de volontaire qui puisse concerner

- le service civil volontaire,
- les volontaires du progrès,
- le service volontaire européen,
- le volontariat humanitaire,
- l'animation et la direction des centres de vacances (se reporter, à ce sujet, à la contribution du groupe de Lorraine),...

Chapitre XVI

RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, ECONOMIE SOLIDAIRE

1 - Analyse du collectif d'organisation

A - La dimension internationale comme accès au politique

La dimension internationale est un moyen pour décroïsonner et donc repolitiser l'éducation populaire, donner une conscience critique sur le projet du capitalisme. Elle doit privilégier la compréhension des mécanismes mondiaux de mutations de nos sociétés et de leurs tendances croissantes à l'inégalité (nord-sud, nord-nord,...), et avant tout des raisonnements économiques. Lire et agir sur les rapports démocratiques qu'entretiennent les secteurs privé/public, c'est-à-dire ensemble analyser et comparer internationalement les façons de penser et gérer le collectif, les politiques publiques (santé, école, travail, logement...) permet de redécouvrir l'universel dans le local et de travailler les contradictions y compris internationales du développement dans ses relations entre culture, social, économique et politique.

L'international est dans ce cas un prétexte pour se poser des questions globales avec une application en laboratoire restreint. L'objectif est d'évaluer le sens des choix de société pour être en capacité culturelle et politique d'intervenir sur les décisions qui nous concernent collectivement.

Dés lors la dimension internationale de l'éducation populaire ne se réduit pas à la seule modalité de "l'échange " et encore moins "du voyage humanitaire" (où l'urgence remplace l'action collective), elle est présente à tous les niveaux en France, et ailleurs dans chaque pays. Elle sert à :

- interroger les réactions identitaires, déconstruire le piège des racismes replis sur soi ou ségrégations,
- évaluer les modèles de sociétés notamment européens, informer et délibérer des choix publics de l'Europe,
- créer en coopération internationale les conditions des transformations sociales au sud comme au nord.

Comprendre les interdépendances économiques et politiques internationales (quel impact a concrètement la mondialisation sur la vie de tous?) Pour analyser les conditions démocratiques d'une amélioration du bien commun au sud comme au nord pourrait être la mission de l'éducation populaire dans sa dimension internationale.

B - De l'économie sociale à l'économie

Le secteur social et culturel s'est construit sur une séparation négociée avec l'économie marchande (le compromis socio-économique du 20^{ème} siècle.) Aujourd'hui cette division du travail empêche les conflits de naître et confine le social et la culture dans une réparation ou un aménagement des effets du capitalisme. Les associations d'éducation populaire font-elles auprès des populations un travail d'information et d'analyse économique sans lequel on ne peut rien comprendre à la désagrégation de la société ? L'économie solidaire interroge-t-elle la privatisation des services publics dans le monde, "la grande, la vraie, la dure économie", ou constitue-t-elle un refuge marginal et bien pensant ? L'éducation populaire interroge-t-elle l'économie ? En quoi l'économie solidaire implique des critères alternatifs de développement, lesquels ?

Comment proposer d'autres critères de production, de relations au travail et à la société, d'échanges de biens et de services, tout en évitant de faire fonctionner un marché du social(ou de second rang) que les associations n'ont pas toujours consciences de faire aussi fonctionner, et qui n'est qu'une des logiques de redéploiement du mode de développement capitaliste ?

Quels accès à des questions, à une culture, ou à des raisonnements économiques pouvons nous envisager à partir de notre pratique professionnelle ou de notre situation sociale ? Quel type de contrôle public des marchés faut-il exiger ?

C - Propositions du collectif d'organisation à débattre :

- Que des associations puissent, informer, débattre de toutes les politiques publiques européennes avec des outils d'éducation populaire dans des programmes jeunesse, éducatifs ou associatifs (ex : co-organiser un stage européen de théâtre forum avec des jeunes adultes sur la privatisation des services publics en Europe ou le syndicalisme en Europe dans le cadre du programme Jeunesse Pour l'Europe, action "Echanges de jeunes".)
- Travailler à l'intérieur de l'école dans une démarche d'éducation populaire (associant des acteurs hors l'école) l'évolution en France des politiques d'immigration depuis 1 siècle (histoire, rapports de force, droit de la nationalité, Etat-nation, modèles de citoyenneté...), expliquer les non-dits des violences institutionnelles, médiatiques, des ségrégations spatiales et sociales, avec des chercheurs, des groupes de paroles, des expositions, des films, des entretiens et la mémoire des villes.
- Au niveau des actions de coopération internationale, co-produire des sessions de recherche-action sur un thème à enjeux collectifs (au regard de l'objectif de transformation sociale) : école, divorce, politique jeunesse, santé, travail, finances, eau... Exercer la critique sur les raisons privées et/ou étatiques qui déterminent les situations d'inégalités.
- Introduire une éducation critique sur l'économie dans les formations des animateurs et des bénévoles (BAFA, BEATEP, DEFA, I.U.T. carrières sociales,...) avec une démarche d'éducation populaire pour donner des contenus d'analyse sur la compréhension des mécanismes économiques et la marchandisation dans le secteur d'activité concerné (interne) et dans son environnement externe (du local au mondial).
- Placer le débat de l'éducation populaire sur le rapport entre l'économie et le social et l'élargir aux autres acteurs socio-économiques (conseils économiques et sociaux, comités d'entreprise, associations de consommateurs, syndicats...)
- Rédiger un cahier des charges des critères socio-économiques alternatifs (propres aux fonctions collectives, services publics, actions associatives, économie sociale) aux modalités de régulation du capitalisme libéral.

2 - Propositions de l'atelier

1. Dans le but d'émettre une vision globale des rapports Nord / Sud (Social, politique, immigration, économie) afin de se positionner de façon critique sur la mondialisation financière internationale et les politiques internationales occidentales.
2. L'atelier a choisi trois axes de travail :
 - A. ECONOMIE EXTERNE
Dans quel système, quelle économie sommes-nous ? Quelles sont les alternatives ?
 - B. ECONOMIE INTERNE
Rapports privé/public, appel d'offre, marchandisation du social et du culturel
 - C. ACTIONS
Modes d'actions et stratégie en matière de formation, de rapport aux élus, de rapport à l'Etat, aux institutions et à leurs dispositifs...
3. Les propositions retenues après débats

A - Formation / Réflexion

- légiférer pour introduire dans les entreprises et les institutions un crédit temps de 2 H/ mois pour un débat à partir de l'analyse critique, des mécanismes économiques mondiaux,
- Introduire l'analyse critique de l'économie et de ses idéologies, tant au niveau des contenus que des méthodologies, dans les formations professionnelles de l'animation (BEATEP, DEFA, IUT Carrières Sociales...), inclure un travail sur les problématiques internationales, le droit, l'éthique de la solidarité internationale, économie et politique du développement et critique de la coopération
- travailler avec les organes de formation des enseignants, notamment les IUFM, pour leur apporter des pédagogies actives et des regards critiques sur le monde,
- réabonder les fonds FNDVA pour des moyens supplémentaires sur la formation des cadres de l'éducation populaire et pour la recherche,
- Augmentation de budget global du FONJEP pour élever le nombre de postes et l'enveloppe de chaque poste.

B - Convention et contrôle de l'économie : l'État c'est nous !

* Convention

- exiger un conventionnement pluriannuel discuté par les acteurs associatifs avec diagnostic et analyse ensemble et critères de la fonction collective exercée par l'association sur délégation de service public par opposition aux contrats /dispositifs sur action
- créer des observatoires de l'usager social pour que les associations et les usagers soient en prise avec l'évolution et l'évaluation des politiques publiques locales,
- lancer un mot d'ordre argumenté pour le retrait de la Loi Sapin.

* Contrôle de l'économie

- pour un contrôle public de l'économie : négocier des plates-formes avec les élus (députés, maires, ...) pour négocier des temps publics de travail avec les élus, infléchir la démocratie de représentation aux moments des votes par exemple sur la taxe Tobbin, sur les choix nationaux de privatisation des services publics, de libéralisation des marchés financiers, de politiques d'ajustement structurel dans les institutions internationales...?
- élaboration d'une procédure permettant d'associer le citoyen et les associations ainsi que les acteurs sociaux et économiques à la réflexion, l'élaboration, la conduite et l'évaluation sur des questions de politiques publiques (ex : Aménagement du territoire, santé, éducation, et les engagements de la France dans les traités internationaux.)

C - Union européenne

L'initiative de cette procédure : « *Auto saisine populaire* » serait déclenchée selon des modalités restant à déterminer, soit : Pétition « à la Suisse », Collectif d'association d'éducation populaire, ou autres...

Le contenu de cette « *auto saisine* » européenne et nationale s'apparenterait à une procédure d'enquête d'Utilité Publique sous forme contradictoire (la position défendue par la puissance publique et les alternatives proposées par l'initiative populaire). L'égalité des moyens d'investigation, d'expertise et de publicité, ce qui implique une parité de budget et la liberté de choix de ces moyens. Ces propositions contradictoires feraient l'objet d'une consultation populaire.

Concernant les aménagements structurants pour un territoire, il faudrait comptabiliser les éléments économiques qui ne le sont jamais. Certains choix peuvent être faits en fonction de considérations économiques ou d'utilité publique immédiate (ex : création d'emplois), mais on peut prévoir qu'à moyen ou long terme des coûts peuvent en découler (conséquences écologiques ou de réhabilitation de site, ou autre...) il faut donc que soient évalués et débattus ces conséquences collectives financières, sociales, écologiques.

NB : Ce type d'initiative populaire ne pourrait être déclenché que si elle avait un objectif de remettre en cause des principes de solidarités notamment en matière fiscale et d'accès au service public.

D - Des dispositifs à investir pour transformation

- Au sujet de l'école
- transformer les relations entre les milieux scolaires internationaux par la mise en place dans la même idée que les contrats bleus à dimension locale existant les contrats internationaux.

Ceci pour développer les échanges scolaires non plus seulement avec l'Europe.

- se servir du contrat éducatif local pour introduire des actions de pédagogie de l'économie avec des intervenants qualifiés, que des animateurs DEFA/BEATEP soient autorisés et légitimes à intervenir dans l'école car aujourd'hui une inspection académique peut refuser (cela peut se faire par une reconnaissance de ces diplômes par le Ministère de l'Education Nationale comme "aptes" à des actes pédagogiques, en plus du MJS)

- Au sujet de la coopération internationale nord-sud
- Mise en place d'un système de visas d'éducation populaire gratuits géré par le Ministère des Affaires Etrangères et non plus par la politique d'immigration du Ministère de l'Intérieur, afin de faciliter les échanges culturels, trop souvent enrayés par la difficulté à obtenir les visas classiques. Le but étant que le Ministère des Affaires Etrangères accorde la pertinence à ces échanges d'Education Populaire et ainsi puisse les faciliter. Notamment par exemple, par l'augmentation des financements pour contrer entre autre le coût des transports qui représente très souvent la part principale du budget d'un projet.
- modifier les programmes de coopération pour que puissent être financés des stages internationaux (nord-sud-sud-nord) de recherche-action sur l'éducation populaire et les services collectifs
- Instaurer la réciprocité dans les opérations de coopération nord-sud : que les financements permettent l'accueil de participants étrangers en France et non toujours l'inverse.
- Au sujet des programmes européens
- que des rencontres puissent être financées pour débattre des politiques publiques européennes dans le programme Jeunesse pour l'Europe

E - Des alliances à faire vivre

Mutualiser là où c'est possible, les infos, les moyens, pour mener des actions communes : Forum, Café citoyen, expo etc. Se servir d'Internet et pourquoi pas créer un site commun Education Populaire. Mutualiser également les connaissances pour se former collectivement sur les différents champs couverts par les uns et les autres.

L'Education Populaire aujourd'hui ne se réduit pas aux mouvements de jeunesse. Il s'agit donc de créer les conditions de dynamique pour « mieux vivre ensemble » et donc d'y travailler ensemble. Pour cela créer des lieux et des conditions d'écoute, de confiance pour que chacun se connaisse, se reconnaisse membre de la planète Education Populaire et se donne des objectifs communs.

Agir au local pour recevoir les alliés potentiels (associations, syndicats, CE, acteurs de l'économie Sociale et Solidaire du commerce équitable, des échanges Nord / Sud, ATTAC...etc.) pour que l'éducation populaire s'ouvre aux acteurs socio-économiques,

Investir les alliances en négociant des tables rondes sur les enjeux économiques auprès des CESR entre éducation populaire, économie solidaire, syndicats, acteurs sociaux, ATTAC et tous les organismes intéressés (IUT, CAF...) ainsi que les collectivités (Mairies, conseil général..) et les Sud(s) pour un rapprochement des expériences et de futures actions collectives sur l'économie qui nous entoure.

-

Chapitre XVII

EDUCATION POPULAIRE ET VIE ASSOCIATIVE

Le tissu associatif doit être considéré par tous les acteurs politiques et sociaux comme un véritable patrimoine social et culturel, choix même de nos démocraties. Trop souvent aujourd'hui, l'apport des associations et des mouvements est sous-évalué. Trop d'acteurs politiques cèdent à la tentation d'en faire des instruments au service de leurs objectifs (sécurité, emploi...), et ce, au détriment de leur objet social spécifique. Contribuant à creuser l'écart entre les citoyens et les institutions politiques, ce type de dérive met à mal la vitalité de la société civile et fait peser de lourdes menaces sur la démocratie elle-même. Nous plaçons pour une relation entre les pouvoirs publics et les associations qui soit fondée sur la reconnaissance de l'égalité de statut des partenaires, de leurs savoirs et expériences, et de leur autonomie. Il en va du contrat de citoyenneté, c'est à dire de l'état d'esprit d'une société et de la représentation que celle-ci se fait de ses propres droits et capacités d'agir sur elle-même et sur son devenir.

1 - Préambule du conseil scientifique

L'une des questions centrales liées au phénomène associatif est que l'on ne finance plus les "frais de siège", c'est-à-dire le projet associatif lui-même. L'association devient dès lors un partenaire respectable pour l'administration qui demande la conformité au dossier. Les présidents deviennent des agents bénévoles de politiques parapubliques, mais les associations restent muettes sur ce qu'elles pensent du service rendu par peur d'affaiblir leur image. Nous assistons donc aujourd'hui à un double discours d'exaltation et en même temps de suspicion vis-à-vis de la vie associative puisque celle-ci, plus elle se comporte en sous-traitante et doit se déguiser en demandeur, moins elle est considérée ou respectée pour ce qu'elle porte. Existe-t-il une position publique explicite sur la suspicion vis-à-vis de la vie associative? Existe-t-il une logique de coûts comparés? Non ! En l'absence de financement de leur fonctionnement, les associations sont amenées à grappiller sur la périphérie des projets. Elles se retrouvent dès lors dans un statut culpabilisé, à la limite de la malhonnêteté. Pourtant l'espace de parole dans l'association nécessite des moyens financiers. Veut-on financer un espace de parole, un partenaire politique ? Quels seraient aujourd'hui les critères permettant de financer le fonctionnement démocratique ? Le dénominateur commun aux associations n'est-il pas la liberté de parole et le statut du droit à la parole ? L'association est-elle devenue un dispositif de solidarité supplémentaire qui rend des services ? Une sorte de patronat associatif privé ? Et quand nous parlons d'éducation populaire, de quoi parlons-nous ? D'un dispositif associatif ? D'un état esprit ? D'un mode de parole entre les gens ? D'un dispositif institutionnel ?²²

Nous faisons l'hypothèse que l'éducation populaire peut se définir comme une capacité de discours entre les personnes. Comment financer ce qui peut faire émerger du discours ? Et lequel ? Celui des classes aisées ou celui des bandes infra-verbales ? S'agit-il de faire monter les classes populaires vers le discours savant ? Ou s'agit-il plutôt de travailler sur les modes de vie ordinaires ? L'éducation populaire est-elle une des figures du travail social ? Travail sur soi, individuel et collectif ? Quel projet du citoyen propose-t-on aux jeunes ? "Sois responsable de toi-même." « Apprend à bien te garder des autres ». Modèle de la perfection civique. Dans cet esprit il apparaît que les politiques publiques, sont plus guidées par une logique de santé sociale, que par une logique d'apprentissage de la responsabilité avec les autres. Il faut donc financer le projet associatif en tant que tel, ce qui ne veut pas dire financer la bureaucratie associative.

Les membres du conseil scientifique s'accordent sur le fait que l'objectif de l'offre publique de réflexion, consiste à décliner des démarches à partir des situations s'appuyant sur la réalité associative, sur les contenus

²² Antoine Lazarrus, Ibid

professionnels, tels que ceux, par exemple, "des agents de médiation". Si jeunesse et sports est un ministère formateur, il y a aujourd'hui une nécessité de stabiliser le concept d'éducation populaire qui ne devrait pas être si englobant.

Si les savoirs de citoyens réunis sont indispensables à la conduite de l'action publique, alors il y a une nécessité de financer ce travail, de financer "des savoirs indociles". Le financement de la critique de l'action publique est le contraire du financement de la docilité associative dans les dispositifs.

Les mouvements d'éducation populaire sont porteurs d'une culture politique, et il n'y a pas de citoyenneté sans culture politique. Sinon, nous prenons le risque de nous acheminer tout doucement vers une société amnésique. Quant aux associations, la succession de micro-projets les instrumentalisent et créent de l'allégeance. Le problème n'est pas de combattre leur bureaucratie, mais de libérer la capacité politique de cette bureaucratie. Sans quoi, la mise en danger financière de ces associations les rend encore plus bureaucratiques par nécessité de survivre et de se préserver. La nécessité de retrouver des liens normaux entre les associations et les financeurs est impérative aujourd'hui. L'argent public, s'il veut encourager la capacité de production intellectuelle associative, c'est-à-dire leur capacité politique, doit cesser de considérer les associations comme des entreprises de services et de sous-traitance. Parler vrai, suppose que les propos n'aient pas d'influence sur l'argent à recevoir. La question à poser est celle aujourd'hui, de la superposition des procédures et des dispositifs qui instrumentent les associations. Or, cette accumulation de dispositifs découle de la nécessité de la visibilité de l'action des ministres. Aujourd'hui, l'interministérialité se matérialise par une procédure supplémentaire. Pour dire aux gens de travailler ensemble, on invente un nouveau dispositif : c'est ce qui est arrivé pour les contrats éducatifs locaux (CEL.)

2 - Analyse du collectif d'organisation

Si le projet fondateur des associations (libre organisation de citoyens réunis pour proposer une action au service de tout ou partie de la collectivité), n'est pas reconnu en tant que tel, les associations ne sont pas financées pour ce qu'elles sont ou font mais en raison de leur mise en oeuvre des dispositifs de l'Etat ou des collectivités territoriales. C'est leur seule capacité de service qui est ainsi reconnue aux dépens de leur capacité politique ; elles sont donc contraintes à une spécialisation technique et sectorielle, au montage de dossiers multiples et complexes pour rechercher des moyens. En outre, l'action sociale et éducative de la vie associative fait de plus en plus l'objet d'une libéralisation et d'une marchandisation, alors même que cette action est en incapacité collective d'enrayer la reproduction des inégalités. Dans ce contexte, les bénévoles, en co-gérant l'association, sont en situation de professionnels non salariés et contribuent ainsi à faire baisser les coûts sur le marché du social, de l'éducatif, du loisir et de la culture. Les associations entrent alors en concurrence entre elles et adoptent peu à peu les méthodes de l'entreprise. En conséquence, les militants disparaissent, puisqu'ils n'ont pas vocation à gérer mais à participer à un projet de transformation sociale.

Cette situation engendre quatre types de demandes :

Pour les bénévoles, la reconnaissance de leur action par différentes mesures (validation des acquis, temps libéré pour la réflexion, l'action et la formation, système de décharge, points pour la retraite...);
pour les militants, un statut pour exercer leur engagement, reconnaître leur légitimité à construire une interface critique entre les populations et les pouvoirs publics dans la mise en oeuvre des politiques publiques,
- pour les associations, comment garantir la possibilité de mener, au nom de l'intérêt général une critique sociale sur les politiques publiques de leur champ de compétence et sur l'ensemble des acteurs d'une commune au lieu d'être le sous-traitant local d'un dispositif ?
- Sur quels enjeux réels de participation l'association fait-elle une offre de participation, dans laquelle pourraient se retrouver des futurs militants ?

A - Vie associative : bénévolat, volontariat ou militantisme ?

Souhait : *retrouver des militants*

Proposition faite de mieux : *donner un statut au bénévolat*

Proposition à explorer : *définir un statut d'utilité politique de l'association.*

Contrairement à certains pays comme l'Allemagne, où les associations sont financées en tant que telles, en France, elles travaillent leurs projets pour coller aux dispositifs d'Etat. Retrouver un militantisme bénévole fondé sur l'imagination autonome des individus associés, supposerait de financer le projet imaginé par les associations et non celui pensé par l'Etat.

Financer une capacité de parole politique et non une capacité de service.

Mais après trente ans de spécialisation technique et sectorielle, ont-elles encore une imagination militante autonome ? A ce point d'institutionnalisation dans les dispositifs publics et de complexité administrative dans la recherche de financement, les militants ont disparu et les bénévoles qui acceptent de cogérer l'association sont mis en situation de professionnels non-salariés pour les uns, de volontaires incompetents pour les autres : la légitimité électorale seule n'entraîne plus de reconnaissance sociale.

Le bénévolat, devenu une façon de faire baisser les coûts sur un marché du social de l'éducatif, du loisir ou de la culture, devrait être distingué du militantisme : prise de risque politique consolidée par une légitimité associative. Dans un système local d'action publique, devenue concurrentielle, « on gère le progrès » avec les méthodes de l'entreprise « managée ».

Si le bénévole est devenu un professionnel non salarié, auquel on demande les mêmes compétences qu'un salarié (compétences pédagogiques techniques, logistique administrative, montage de dossiers de financements, recherche de subventions), il est compréhensible qu'il aspire à des formes de reconnaissance : prise en compte de son activité bénévole par les ANPE, dans ses cursus de formation, pour ses points retraite, exigence de formations complémentaires... D'où cette question paradoxale, de plus en plus fréquemment entendue : « quelle contrepartie à l'engagement du bénévole ? », question qui permet néanmoins de le distinguer du militant, lequel ne cherche pas d'autre contrepartie que de pouvoir participer à une transformation sociale.

Un tout autre problème serait de donner un statut au militant pour exercer son militantisme, c'est-à-dire, dans le contexte d'aujourd'hui, pour construire une interface critique entre les populations et les pouvoirs publics, à propos de la mise en œuvre des politiques publiques.

B - Le militantisme introuvable : un "double-bind"²³

En l'absence d'une fonction politique reconnue aux associations (et revendiquée par celles-ci), sur des critères définis par l'Etat, les mesures « techniques » visant à enrayer l'hémorragie des militants sont illusoires car on ne « milite » pas pour gérer une politique sectorielle à la place d'une mairie, tout « partenaire » qu'elle veuille faire de nous.

On trouve dans les contributions à l'OPR des propositions, non-politiques, pour restaurer l'espace (politique) du militantisme. :

- Présidence tournante et limitation du nombre des mandats (pour ressourcer les bénévoles),
- interdiction à un président sortant de refaire partie du CA (pour ne pas gêner le nouveau.),
- Systématisation des commissions et groupes de travail (sur quoi ?) Pour déconfisquer la décision au bureau et impliquer tout le CA,
- Obligation de temps de rencontre du CA autres que des temps décisionnels (obliger les gens à réfléchir et pas seulement à gérer !.),
- Mise en place de formations politique des bénévoles (à quoi ?.),
- Statut de l' élu associatif face au statut de l' élu local, peut-être un statut équivalent à l' élu syndical. : une protection, des indemnités., droit à la formation, droit de mise à disposition par les entreprises, une validation des acquis et des compétences,
- Interdiction faite aux maires d'interrompre brutalement le financement à une association. (retour au médiateur).

À partir d'un triple constat :

- Libéralisation et marchandisation du social (de l'éducatif, du culturel, du loisir...),
- Incapacité collective à analyser des inégalités,
- Inadéquation des réponses publiques par dispositifs.

²³ En Français une injonction paradoxale. Demander d'atteindre quelque chose avec des moyens qui le contredisent.

En quoi, la modalité associative est-elle politique aujourd'hui ? En quoi, donne-t-elle envie de s'impliquer dans la vie publique ? De partager la question du pouvoir et de la décision publique ? Sur quels enjeux réels de participation l'association fait-elle une offre de participation, dans laquelle pourraient se retrouver des futurs militants ?

Pourquoi l'association doit-elle se calquer sur le temps du pouvoir (annualité des projets) ?

Les bénévoles ont-ils besoin d'une formation technique ou d'une formation politique ? Doivent-ils se former au langage des professionnels (exemple des parents d'élèves), ou le problème n'est-il pas dans la formation politique des professionnels (par exemple celle des enseignants) ? Faut-il fixer des critères pour devenir administrateurs d'une association d'éducation populaire ?

Comment former les associations à l'exercice culturel de la critique ?

C - Propositions du collectif d'organisation à débattre :

- Conventionner à trois (Etat- municipalité- association) sur le rôle et l'utilité politique des associations : reconnaissance d'une mission de travail public des contradictions à l'oeuvre dans les politiques publiques d'intérêt général. La mairie confie aux associations d'éducation populaire la responsabilité d'évaluation participative des politiques publiques. Financement FONJEP équivalent à la moitié du coût du poste du professionnel pour consolider réellement son action. Financements municipaux pluri-annuels du fonctionnement, sur critères politiques (information et évaluation participative) sans obligation de résultat, ni projets. Définir conjointement les finalités, objectifs et modalités d'évaluation participative, de ces actions.

- retrouver un fonctionnement réellement démocratique : durée des mandats, présidence tournante, clarification des responsabilités des militants et des bénévoles (maîtres du projet associatif) par rapport aux salariés (au service du projet), donner un statut à l' élu associatif (du type élu syndical ou élu d'un CE) : protection, indemnités ou dédommagements, temps de formation, de participation, validation d'acquis et compétences...

- créer des instances de médiation entre élus politiques et associations en cas de conflits, d'interruption brutale de financement... Créer un corps (un métier) de médiateurs-éducateurs à la vie politique.

-créer des conseils départementaux de la vie associative (aussi appelés conseils locaux ou conseils à la vie culturelle...) pour échanger des informations et expériences, rassembler des ressources, décloisonner, dialoguer, réguler...

- définir les critères d'une action d'utilité politique : agrément se substituant ou complétant l'agrément d'éducation populaire et donnant droit à des financements spécifiques –hors dispositifs- pour des actions d'éducation politique, de participation et d'action collective. Proposer une Loi cadre sur l'éducation populaire qui rassemble les propositions nécessitant un cadre législatif et transministériel d'exercice, reprenant les critères pédagogiques et politiques d'une action d'éducation populaire agréée.

D - Propositions complémentaires des groupes de réflexion

Une médiation publique.

Pour éviter que les désaccords entre les pouvoirs publics en général, et les collectivités locales en particulier et les associations ne se traduisent pour ces dernières par des interdictions d'action, des suppressions de moyens etc. Une instance départementale, voire régionale, d'externalisation des conflits dotée d'un réel pouvoir décisionnel doit être créée.

Un fonds d'aide aux initiatives.

Créer un fonds d'aide aux initiatives qui soit hors des dispositifs actuels. Ce nouveau fonds, pourrait être mis en oeuvre par une commission mixte (usagers, élus, citoyens..) aux différents échelons (local - territorial - national.) Il permettrait de financer des projets s'inscrivant dans une démarche d'innovation et de changement social. Ce

fonds d'initiative renvoie aux questions sur : les politiques publiques du ministère Jeunesse et Sports ; le budget du gouvernement ; la participation, la délibération ; les comités locaux d'éducation populaire

L'INJEP.

Que le ministère Jeunesse et Sports, finance et coordonne, en s'appuyant sur le pôle Etudes et Recherche de l'INJEP, des recherches concernant les centres d'intérêt des acteurs de l'éducation populaire. Que dans ces financements, une ligne soit consacrée dans la durée à des recherches-action initiées par les acteurs de l'éducation populaire eux-mêmes. Que l'INJEP, lieu ouvert sur-le-champ de l'éducation populaire, s'ouvre sur le monde du travail, les syndicats, les CE.... (à réinjecter dans une proposition sur l'évolution du projet de l'INJEP.) Changement de statut (E.P.A.) de l'INJEP permettant de prévoir des emplois statutaires de chercheurs.

Un rendez-vous "citoyen".

L'éducation populaire étant définie comme le principal outil de l'éducation à la citoyenneté, les « Rendez-vous citoyens » dont l'organisation est aujourd'hui confiée au ministère de la Défense Nationale, doivent être confiés à une tutelle interministérielle, où l'éducation populaire doit occuper un plan prépondérant.

Une éducation citoyenne à la télévision.

De la même manière qu'il existe un créneau d'information du consommateur - qui est aussi une action d'éducation populaire - un créneau d'information du citoyen construit et élaboré par les acteurs de l'éducation populaire doit trouver sa place à une heure de grande écoute sur les chaînes du service public.

Les décisions d'attribution de subvention.

De la même manière que les conseils régionaux, généraux, municipaux rendent publiques leurs décisions d'attribution de subventions, les services de l'Etat - ou la préfecture - doivent rendre publics les destinataires et les montants des crédits distribués.

Le FNDVA.

Augmentation significative du budget du FNDVA.

Optimisation du dispositif Jeunesse et Sports en détachant auprès des associations, notamment les plus petites, des conseillers à l'éducation populaire.

Conventionnement pluriannuel avec un minimum de trois ans. Ce conventionnement, doit être assorti d'évaluation initiale, intermédiaire et finale.

Le FONJEP.

Que le FONJEP reconnaisse les conventions collectives et les évolutions de carrières par l'augmentation de sa participation financière annuelle. Créer un fond national qui puisse prendre en charge l'intégralité du poste FONJEP en situation de blocage due au fait que l'administration territoriale ne participe pas ou plus à son financement. Dans le cadre des financements sur projet, les financements doivent, par souci de pérennisation de l'action associative, inclure la participation aux frais de structure.

La LOI SAPIN

Elle oblige toute administration à faire un appel d'offre public pour les marchés égaux ou supérieurs à 300.000 F Faire valoir que tous les projets d'éducation populaire n'entrent pas dans le cadre de la loi Sapin ou des directives européennes sur la libre concurrence. Que les projets d'intérêt général des associations soient considérés comme relevant du service public tout comme pour l'éducation nationale (ex : CLAE, CLSH, Politique Jeunesse, Centres sociaux,....etc.)

3 - Propositions de l'atelier

A - Préambule

Parce que nous sommes convaincus qu'une société démocratique ne peut se développer harmonieusement sans un secteur associatif important ; parce que nous sommes convaincus que les associations sont un des moteurs irremplaçable de l'éducation populaire, c'est à dire ***une éducation qui construit les conditions de production des savoirs et du jugement politique*** ; nous proposons :

- de ne pas toucher à une seule virgule de la loi 1901,
- de mettre en place une charte de l'éducation populaire, ou tout autre texte reconnu par les pouvoirs publics et les associations ,
- de travailler à la rédaction de ce texte qui serait "l'éclairage" entre la Loi et la notion d'éducation populaire, celui-ci devant s'imposer auprès des pouvoirs publics à l'échelon national et local (Etat - collectivités territoriales.)

B - Fixer les orientations générales dans un "texte cadre"

La loi de 1901 concerne environ 800 000 associations ; parmi celles-ci de nombreuses sont agréées au regard de leur objet social ou de leurs activités par les différents ministères relevant de leur champ de compétence (tutelle.) Il s'agit de trouver un fondement juridique (*ordonnance, décret, circulaire du Premier ministre...*) pour que soit établie une reconnaissance par l'Etat des associations relevant de l'éducation populaire sous la forme d'un agrément interministériel. Celui-ci devant prendre en compte, non seulement la finalité de l'éducation populaire, à savoir la transformation sociale, mais aussi la démarche ***“qui conduit à la construction des conditions de production du savoir et du jugement (critique) politique”***. Dépassant les clivages habituels, cette démarche a visée sociale, concerne tous les secteurs d'activités ; aussi elle justifie la nécessaire transversalité entre les différents ministères impliqués.

C - Des engagements réciproques fondés sur des principes partagés.

Au regard de la démarche et des finalités de l'éducation populaire sus nommées, cela implique des engagements entre les associations et les pouvoirs publics.

En direction des pouvoirs publics.

1 - Les pouvoirs publics s'engagent à :

(*texte issu pour l'essentiel de la proposition de charte de la FONDA*)

- Ne délivrer l'agrément d'éducation populaire qu'aux seules associations remplissant les conditions explicitées dans la charte d'éducation populaire. Cet agrément est soumis à renouvellement après évaluation qualitative de l'action de l'association qui sera conduite par une commission tripartite (Etat, associations, collectivités territoriales.),
- Respecter l'indépendance des associations dans la maîtrise de leur projet, et leur pleine responsabilité dans sa conception, sa mise en œuvre et sa communication,.
- Reconnaître la légitimité de la participation des associations à l'exercice d'une fonction critique indispensable au fonctionnement démocratique d'une société, sans ingérence,
- Promouvoir et valoriser le bénévolat individuel et collectif, en prenant toute mesure apte à faciliter son accès par tous, en prenant en compte la valeur du don du temps, les coûts d'une gestion associative du bénévolat, la formation diversifiée des bénévoles,

- Aider au financement du fonctionnement minimal et régulier de l'association,
- Renforcer les mesures spécifiques relatives aux actions de formation professionnelle des salariés de l'association,
- Valoriser et renforcer économiquement le rôle et les moyens de regroupements associatifs (type CRAJEP, CDAJEP), qui assurent les fonctions de concertation, de réflexion, de recherche et d'évaluation,
- Exercer un devoir d'ingérence en dégageant des moyens financiers et matériels qui permettraient aux associations d'éducation populaire, mises à l'écart par des collectivités territoriales, d'exercer normalement leur mission.

En direction des associations.

2 - Les associations s'engagent à :

(texte issu pour l'essentiel de la proposition de charte de la FONDA)

a) mettre en œuvre et à respecter des règles de fonctionnement démocratique privilégiant :

- l'expression et la participation de tous les adhérents à l'aide d'une information de qualité auprès de tous les adhérents sur le projet d'éducation populaire de l'association ;
- l'attention constante aux buts et aux enjeux sociaux et économiques fondamentaux de l'association (fonctionnement en interne de l'association...) ;
- le contrôle des responsables élus et mandatés. Pas de contraintes décisionnelles par des responsables ayant d'autres mandats dans des structures partenaires du projet ;
- l'articulation de l'apport complémentaire des bénévoles et des professionnels salariés, notamment en assurant aux uns et aux autres une écoute, une information et une formation de qualité ;
- la transparence financière et comptable et leur lisibilité par tous.

b) asseoir la spécificité de la production associative sur :

- la volonté de satisfaire une demande sociale, culturelle et éducative ;
- un mode d'organisation du travail privilégiant la promotion de la personne et l'optimisation des ressources de la collectivité ;
- la garantie d'une compétence avérée dans l'exercice de leur activité ;
- une rigueur gestionnaire et comptable ;
- le recours à une diversité de sources de financement incluant les apports en nature, les apports financiers du type dons et mécénat et les apports en industrie comme le volontariat et le bénévolat.

c) travailler en complémentarité :

- avec les partenaires publics engagés dans des projets communs en leur reconnaissant la capacité d'agrèer, de soutenir et d'évaluer l'action des associations, en référence à des objectifs préétablis et acceptés sur des bases acceptées librement ;
- avec les autres partenaires associatifs impliqués dans ces actions ;
- avec les "bénéficiaires de ces actions" en mettant en place les dispositifs d'expression d'écoute de leurs besoins et des participations.

Des engagements réciproques fondés sur des principes partagés.

Il s'agit d'établir une véritable relation de partenariat, qui reconnaît les identités de chacune des parties : d'un côté, les pouvoirs publics (d'une démocratie représentative), de l'autre, les associations (légitimité d'une démocratie participative). Les deux participent, chacune à sa place, à l'action publique fondée sur des valeurs partagées relatives à la transformation sociale visant à corriger les rapports sociaux inégalitaires.

Des outils

Ce partenariat devra s'appuyer formellement sur des outils existants dans leur véritable dimension :

- ↳ les CONVENTIONS qui doivent prendre en compte les hypothèses et orientations générales (hypothèses fondatrices) ;
- ↳ Les ACTIONS faisant l'objet de la convention ;
- ↳ Leur EVALUATION.

D - Un dispositif garantissant un véritable DEBAT PUBLIC

Pour qualifier cette reconnaissance, et pour garantir le débat public, nous proposons la création d'une instance paritaire s'appuyant au local (population/territoire- notion de pays- loi Voynet...), qui serait composée de :

- représentants de l'Etat (les services déconcentrés),
- représentants des associations d'éducation populaire en coordination,
- représentants du "peuple" (soit des élus locaux ou groupes ad hoc !).

Cette instance a pour rôle de prendre l'initiative et de susciter l'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES et de garantir :

- L'interprétation des critères (cf. II) ;
- L'hypothèse de la démarche d'éducation populaire dans ses finalités de transformation sociale ;
- Le débat public et la participation (retour aux citoyens) ;
- L'évaluation dans ses différents niveaux : congruence, des objectifs, des résultats.

Chapitre XVIII

Développement durable, environnement, aménagement, démocratie et territoires de l'action publique

1 - Analyse du collectif d'organisation

L'éducation populaire doit-elle répondre d'une commande territoriale ? Si non, par quel type de mesures réglementaires ou législatives peut-elle s'en émanciper ?

A - Education populaire, démocratie et territoires de l'action publique

Au nom du "développement local", les territoires d'action publique sont devenus concurrents les uns des autres et se conduisent comme des entreprises.

- quelle analyse de la décentralisation qui a déjà déplacé le centre de gravité de la nation ?
- la démocratie peut-elle être locale ? L'éducation populaire peut-elle s'enfermer dans les problèmes du local ou doit-elle amener de l'universel dans le local lorsque ces sujets de travail sont nécessairement nationaux, voire internationaux ?
- comment l'éducation populaire peut-elle se prémunir des risques de la proximité quand les actions, en raison de leur localisation, sont complètement segmentées et donc non adaptées à la globalité des questions ?
- quelle est la dose souhaitable de fédéralisme dans la future Europe et quels sont les effets des politiques européennes sur l'Etat, sur l'égalité républicaine, sachant que les territoires de décision (lieux de pouvoir) ne correspondent plus aux territoires du suffrage électif (légitimité fondamentale) ?
- comment préparer, organiser les choix qui déterminent nos conditions de vie à long terme ? L'éducation populaire peut introduire de l'universel dans le local, où les problèmes du local sont aussi des problèmes nationaux, voire internationaux.
- comment relayer et amplifier l'exigence de contrôle sur les traductions du développement ?

L'éducation populaire, propose des modalités de participation qui pourraient faire leur preuve, d'autres sont à inventer, pour que les personnes soient réellement au centre des projets de développement, acteurs critiques et citoyens capables. Certaines composantes de l'éducation populaire agissent depuis longtemps, pour la promotion d'une éco-citoyenneté qui réinscrit l'action de chacun dans une prise en compte responsable de l'environnement et dans une perspective de développement durable opposable aux logiques politiques majoritaires dominées par les temporalités courtes des échéances électorales.

B - Propositions du collectif d'organisation à débattre

- 1) Proposer des projets à long terme, faire accepter aux pouvoirs publics la nécessité d'inscrire les actions qui contribuent au développement d'offre de services publics, ou de leur modification, sur un territoire dans la durée, à partir d'une transformation des besoins en demande de services publics. Cette démarche exige des engagements de soutien financier pour une durée longue (dont les étapes sont fixées conventionnellement) et pourraient être liées à un label.
- 2) animer des commissions de travail de diagnostic et d'évaluation des concertations proposées par les Lois VOYNET pour l'aménagement des territoires (superposition des niveaux de décisions anti-démocratiques)

- 3) publication et débat contradictoire (contre-expertise populaire) obligatoire, sous forme de forum ouvert, du cahier des charges en amont de tout projet d'aménagement dans une commune, un département...

C - Propositions relevées dans les contributions :

- mettre en place des agents coordinateurs de l'action publique et associative (pour lutter contre le cloisonnement des dispositifs,
- créer des lieux d'échange d'informations et d'expériences, lieux de ressources globalisant pour lutter contre le cloisonnement des dispositifs,
- créer des rencontres régulières entre les usagers et des directeurs d'administration, chefs de services de la fonction publique d'Etat, sur le sens de l'action et des politiques publiques.) et un centre de ressource, d'information, de formation sur l'éducation populaire. Mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques publiques telles que le CEL.

Les directions jeunesse et sports ne disposent plus de crédits de soutien à l'animation (sauf chantiers de jeunes). Ce désengagement de l'Etat laisse les associations face aux municipalités. Les DD connaissent les mêmes difficultés avec les CEL qui obligent à contractualiser via l'accord d'une municipalité. Ce mode de travail pervers coupe les services du mouvement associatif, renforce la dépendance des associations vis-à-vis des territoires politiques et ne permet plus de soutenir l'innovation sociale dont il est porteur.

2 - Propositions de l'atelier

A - Propositions informelles, administratives et réglementaires pour un citoyen acteur du développement

- ◆ Information et formation (construction de savoirs) des acteurs sociaux et des citoyens sur :
 - la connaissance des processus sociaux (économie, ressources territoriales),
 - la connaissance du droit de la réglementation,
 - l'organisation administrative (droit et territoire),
 - la méthode du développement local.
- ◆ Mobilisation des secteurs collectifs (associations, syndicats, institutions, services déconcentrés et décentralisés).
- ◆ Initier, défendre et faire vivre des procédures de développement local, inscrivant les acteurs sociaux et les citoyens dans le diagnostic territorial, la définition des objectifs et des méthodes de développement, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des actions, ainsi que l'analyse critique des dispositifs et de leur fonctionnement (élaboration pour des pouvoirs publics citoyens).

Le lieu de mise en œuvre est un espace public de délibération, de faisabilité et de contrôle, et pourrait être le conseil de développement local à l'échelle d'un bassin de vie.

B - Proposition législative, soit une loi cadre contenant :

- la définition des pratiques reconnues d'éducation populaire (critérisation des méthodes et des finalités) ;
- la définition des champs d'application de l'éducation populaire (politique publique, par exemple l'instruction, développement culturel, action sociale, développement local,...) ;
- l'encouragement, la protection et la reconnaissance des compétences des espaces publics d'éducation populaire formateurs des citoyens ;
- la mise en place, autour du Ministère de la Jeunesse et des Sport, d'une interministérialité, visant à un conseil de l'éducation populaire et de la formation politique (au niveau régional, ce sont les CEP) ;

- une nouvelle façon de penser la formation des acteurs d'éducation populaire au regard des compétences nécessaires ;
- l'initiation d'espaces de recherche et d'expérimentation en matière de procédures d'éducation populaire (acteurs d'éducation populaire, recherches, universités,...) ;
- les moyens spécifiques de l'éducation populaire (ligne budgétaire.).

Chapitre XIX

En guise de conclusion provisoire

L'OPR est au milieu du gué. Ce rapport d'étape et les documents auxquels il se réfère, (contributions reçues et ateliers de l'université d'automne) ne constituent pas encore - loin s'en faut - la matière d'un livre blanc sur l'éducation populaire, même s'ils en indiquent les voies.

A l'issue de cette première phase, beaucoup reste à faire. :

- la plupart des groupes ne se sont pas encore emparés sérieusement (dans leurs écrits) de l'hypothèse proposée par le ministère.
- de nombreux mouvements nationaux sont restés à l'écart de la proposition.
- les champs connexes à l'éducation populaire (travail social, culture, éducation nationale, justice...) restent à associer.
- les "propositions" ou ce qui en tient lieu liquident souvent le problème plutôt qu'elles ne contribuent à le construire dans sa complexité : créer un conseil de...ou un médiateur à...
- les pistes les plus prometteuses ne sont souvent qu'esquissées.

Les contributions écrites, comme les résultats des ateliers de l'université d'automne, doivent faire l'objet d'une deuxième phase de travail, sur les bases de ce rapport d'étape. Cela suppose une nouvelle année de réunions pour affiner les tendances et les propositions. Les rapports écrits reçus ne redonnent presque rien de l'essentiel du processus qui a été en œuvre dans les groupes, et qui est au moins aussi important que les atterrissages sur lesquels on a réussi à se mettre d'accord. Les questions soulevées, les désaccords et les questions en suspens contiennent souvent plus de « matière », c'est à dire de contradictions à travailler que les propositions rendues. Pire, certaines propositions sont une façon de régler le problème et de l'évacuer, comme la plupart des propositions visant à créer des « médiateurs », c'est à dire, à externaliser la contradiction, plutôt que l'affronter. Tout problème méritant conseil, les propositions de création de Conseils locaux de la culture, de Conseils locaux économiques et sociaux, de Conseils locaux de l'École, de Conseils locaux d'immigrés, de jeunes ou d'handicapés, à côté de ce qui existe déjà, reflète avant tout le porte-à-faux des institutions collectives. Tout problème mérite médiation. Il y a des médiateurs qui courent partout dans les rues pour qu'on ne puisse pas s'attaquer au fonctionnement des institutions.

Comment continuer ?

A - Pérenniser cette réflexion depuis l'INJEP

L'impératif premier est de transformer cette Offre publique de réflexion en Offre permanente de réflexion de façon à ce que ne puisse plus se défaire ce qui s'est passé dans les départements, dans les régions, en termes de dialogues enfin vrais, enfin politiques, entre les associations et l'administration. Il faut rendre légitime ce type de réflexion qui permet de « penser » notre secteur – et non pas d'en discourir- avec le catéchisme des demandes de subventions : partenariat, développement local, lien social, citoyenneté, etc. Il ne suffit pas de proclamer la démocratie locale pour la faire advenir, parce que la démocratie est toujours un processus et jamais un état.

Une Offre de réflexion comme celle-ci, c'est le choix d'une aventure humaine, d'une aventure théorique et d'une aventure politique. « Pour écrire, il faut renoncer à être Dieu », parce qu'écrire est forcément un travail de deuil de la globalité de la vérité, surtout si on s'attache à continuer un travail politique. Nous avons devant nous, le chantier de la construction du Livre blanc, dans des délais extrêmement brefs. Mais la construction du Livre blanc n'est qu'une étape, et il faut que la dynamique de l'OPR se poursuive à l'INJEP. En plaçant l'OPR dans un établissement public, on lui donnait un peu plus de chance « d'aller au bout » mais c'était aussi une manière de dire qu'on pouvait espérer voir l'INJEP évoluer vers quelque chose qui soit conforme au projet d'éducation populaire. Jusqu'à présent, l'INJEP était un INJ à peine masqué : un *no man's land*, un lieu un peu neutre,

incompatible avec le projet d'éducation populaire que nous explorons, ce qui suppose d'être un lieu réinvesti par les acteurs de l'éducation populaire. La situation de la coordination de l'OPR est une chance, si elle dispose des moyens humains et financiers. Cinq cent vingt groupes établissent, pour la suite - et probablement même au-delà du mandat de Marie-George Buffet- un rapport de force véritablement construit. Il est certain que ce travail engagé, laissera des traces indélébiles et on a là le terreau de transformation dont on ne mesure pas encore aujourd'hui les évolutions. Dans ces 520 groupes, il y a des personnels de l'INJEP, du ministère de la Jeunesse et des Sports, des associations, et ces personnels doivent considérer que l'Institut est pour eux un lieu-ressource, un outil, une maison citoyenne... L'INJEP doit accompagner l'introduction du débat dans les grandes Fédérations et les associations historiques du champ de l'éducation populaire. Cette année, le comité de suivi a tourné dans les régions, dans les associations pour expliquer de quoi il retourne : un certain nombre d'ouvertures ont été faites, souvent localement et, nationalement.. Il ne s'agit pas d'inciter à des putschs dans les associations, mais d'aider les militants qui auraient envie d'introduire ce débat critique dans toutes les instances. L'INJEP doit enfin accompagner un certain nombre de travaux menés au sein du ministère pour que cette préoccupation-là soit rappelée. Par exemple, au sein du groupe méthodologique national, dans le travail qui est fait sur les formations sur le niveau IV ou, ailleurs, sur les Conseils de jeunes... Essayons de réfléchir à la cohérence avec le travail qui est mené dans le cadre de l'OPR. Peut-être la position intermédiaire de l'INJEP entre le ministère et les acteurs civils permet-elle d'en faire vraiment un Institut national de l'éducation populaire. Enfin, s'agissant des formations, renouveler la professionnalité des métiers publics de l'éducation populaire nécessite des propositions qui aient trait aux nouveaux profils des métiers mais qui ne prennent sens que dans une nouvelle organisation du travail du service public - administration et INJEP compris -, une autre articulation des qualifications et donc d'autres programmes de formation initiale et continue²⁴.

B - Les conditions du renouvellement de l'exigence politique

Re-publiciser le civil

L'intuition communément rencontrée, conforte largement l'hypothèse : déconstruire et reconstruire, pour notre part modeste, l'exercice démocratique du pouvoir. C'est-à-dire, confronter l'exercice de la puissance publique à l'exposé critique des savoirs sociaux.. Cela nous conduit à renouveler les relations entre grands systèmes d'acteurs, dans notre société : État, marché et société civile. Ré-encadrer le marché dans la société, c'est exposer la socio-économie à la question politique et à l'exigence démocratique, civiliser l'étatique ou le politique, publiciser le civil et déployer ce en quoi le travail des associations de l'éducation populaire s'inscrit effectivement comme une contribution au bien commun.

Re-nationaliser les territoires

Dans une contribution, et s'agissant des relations entre la nation et le territoire, on est allé jusqu'à proposer de supprimer la décentralisation : cela signifie bien qu'il y a un problème, une souffrance ; le rapport entre l'État et la collectivité locale est, pour l'instant, un rapport où on délègue les problèmes, c'est-à-dire où on est victime, d'un côté comme de l'autre, de cette façon d'avoir morcelé le territoire de la décision publique, d'une manière incompatible avec la nature des problèmes. Demander à un maire de résoudre le problème de l'emploi sur sa commune, ou de régler la question de la violence dans son lycée, c'est faire semblant d'ignorer que ce ne sont pas des questions locales. Tout cela ne prend sens, que si cela s'inscrit dans un renouvellement des relations entre collectivités publiques de différents niveaux. Il reste extrêmement important pour l'éducation populaire, de revisiter la décentralisation, c'est-à-dire que le niveau central du pouvoir public puisse effectivement garantir et sécuriser ce que porte de conflictualité la pensée critique locale, régionale ou départementale. Cette ligne de force incontournable, impose de redéfinir ce en quoi ces garanties peuvent être énoncées et surtout, mises en œuvre, pour sortir d'une pensée des collectivités publiques en 'poupées russes'. Dans l'état actuel des choses, l'enchevêtrement fait que les principes les plus essentiels sont, en général concédés aux pouvoirs locaux et que le niveau central s'occupe de l'intendance - c'est-à-dire du détail. Voilà l'actuel paradoxe de la décentralisation : le central s'occupe du détail et le local s'occupe de l'essentiel. Il faut redonner au niveau central des responsabilités essentielles et concéder des libertés organisationnelles nouvelles au plan local.

Renouveler les rapports associations/pouvoirs publics.

Les propositions qui émaneront, IN FINE, de ce processus de réflexion doivent contribuer à renouveler les rapports associations/pouvoirs publics, notamment et principalement dans le champ de ce qu'on appelle éducation populaire. Cette demande de liberté a un pendant en terme d'exigence politique renouvelée : arrêter de faire semblant de croire qu'en finançant des activités, on finance de la pensée critique. Si on veut financer le

²⁴ Olivier Douard, unité de recherche et de formation INJEP, conclusions de l'université internationale de l'éducation populaire, La Londe Les Maures. Novembre 2000.

développement de la pensée critique, il faut le dire et le faire. Cela revient à programmer des désagréments - dans les deux sens du mot - et programmer des ré-agréments, non pas un label figé mais un référentiel construit et évaluable. Cela implique plus d'exigences d'un côté mais plus de liberté de l'autre. Si les acteurs continuent d'être assujettis à des justifications de dispositifs trimestriels, la pensée critique va rester lettre morte. Elle suppose à la fois plus de confiance et plus de dialogue au niveau de la conduite partagée de l'évaluation de cette exigence. Nouveaux conventionnements, structure pour une loi-cadre, nouveaux critères pour définir ce qu'est une pratique d'éducation populaire reconnue par la puissance publique et, enfin et surtout, nouvelle relation civil/politique, civil/public du point de vue de l'accompagnement, de l'accouchement et de l'évaluation des pratiques d'éducation populaire.

Internationaliser le local.

Ce nouvel enchevêtrement dessine de nouvelles coopérations transnationales et, notamment le transfert culturel ou politique sud-nord. L'éducation populaire, enfermée dans le local n'a pas de sens, pas de pouvoir, pas de perspectives. Sortir de l'impasse du panséisme social, c'est analyser globalement les problèmes.

C - Construire une interministérialité qui ne soit pas un partage du territoire

Il va bien falloir revenir sur l'aberration, en termes de transformation sociale et de démocratie, qu'est le partage de l'action publique entre les notions de « jeunesse », de « culture » et d'« éducation », partage aussi brutal au niveau national qu'il l'est au niveau local, dans l'organisation segmentée des directions d'une municipalité, et de ses différents systèmes d'acteurs : si je suis un « culturel », je ne suis pas un « éducatif », encore moins un "social", etc. Une certitude stratégique s'esquisse : le destin politique, politico-administratif et politico-réglementaire de l'éducation populaire se joue dans une interministérialité élargie au minimum à la Ville, aux affaires sociales...pour ne citer que ces ministères. Quant à la Culture, et à l'Éducation nationale, ce sont deux conflits à construire immédiatement. Essayons de reconnaître que transmettre des savoirs, c'est faire un choix dans l'océan des significations, et que l'École de la République choisit quelques îles dans l'océan des significations qu'elle appelle « les savoirs ». Mais construire des savoirs ou accoucher de savoirs collectifs est une autre affaire, beaucoup plus explicitement politique. Comment se fait-il que nous ne parvenions pas à éclairer notre conflit avec la Culture pour mieux conduire notre conflit avec l'Éducation nationale ? Peut être parce que nous avons une autre inter-ministérialité interne, cachée, entre jeunesse, sports, et éducation populaire ?

Cette interministérialité de l'éducation populaire se construit sur une ambiguïté majeure : soit ne s'occuper uniquement que de soi, soit ne s'occuper que des autres. L'éducation populaire est fondée à s'occuper de tout, mais c'est en termes de relations de coopération, quitte à ce que cette coopération soit conflictuelle, que l'on peut penser la transversalité de l'éducation populaire. Interroger l'école, mais pas pour se mettre à la place des acteurs de l'École. Puisqu'il s'agit du champ « jeunesse et éducation populaire », il est plus sérieux de savoir ce que nous faisons avec les jeunes en dehors des écoles, à propos de l'École, que de se demander comment on va remplacer les professeurs !

D - Faire le deuil de la neutralité

Des participants à l'OPR se sont inquiétés d'une certaine politisation dans cette hypothèse. Les personnes sont toujours les porte-parole informels de courants, de manières de faire, de manières de penser. La question de la politisation met en question une certaine idée de la neutralité. À travers les contributions, les gens inquiets d'entendre nommer le caractère politique de l'éducation populaire disent qu'ils préfèrent rester dans le champ unique de la transmission du ou des savoirs. C'est tout à fait honorable, si on entend par politique le fait d'introduire une prise de pouvoir d'un parti avec sa doctrine pour utiliser l'éducation populaire à des fins électorales, démagogiques, clientélistes. Le problème, c'est que, quelle que soit la société, on ne transmet pas du savoir, on ne fait pas du sport, on n'anime pas un atelier de poterie, de façon étanche à la société, à ses normes, à ses courants, à sa dimension politique²⁵.

La question n'est pas de politiser l'éducation populaire, mais de repérer la dimension, les enjeux, les logiques politiques à l'œuvre. Repérage sans lequel il n'y a plus d'éducation populaire : ces enjeux, cette dimension, cette logique politique étant ses conditions d'existence. Il ne s'agit donc pas d'introduire de la politique mais, ce qui

²⁵ Jacques Ardoine, dans la préface du livre d'Alain Mougnotte, "pour une éducation au politique", souligne la relation particulièrement étroite entre éducation et politique, à savoir "[...] la nature profondément politique de l'éducation, longtemps masquée par les caractères d'universalité et de normalité postulés aux savoirs comme à leur transmission [...]"

est plus délicat, de repérer la politique ou les politiques incarnées, consciemment ou pas, par l'éducation populaire.

Pour parler plus clairement, il faudrait se demander si le terme « politique » ou « politisation », n'est pas utilisé avec une certaine nonchalance, s'il n'est pas utilisé à tort et à travers, si on ne met pas trop de choses sous cette même appellation de « politique » : à la fois des questions réglementaires et statutaires, des questions de poids de l'État -comme disent les sociologues - des questions de rapports de force, des questions d'institutions et aussi des questions de valeurs, normes, idéaux, des questions d'exercices de pouvoir ou des projets de détenir le pouvoir et d'autre part, le mot : « **idéologique** ». On peut se demander si parfois, le terme « politique » n'est pas, paradoxalement, une sorte d'édulcoration d'un terme encore plus fort que « politique » qui est le terme « idéologie » – c'est-à-dire « norme », « valeurs », « idéaux », etc. Mais, revendiquer l'éducation populaire comme travail idéologique, c'est-à-dire un travail des représentations de la société, va encore moins de soi que de le revendiquer comme politique. Pour que ce terme « idéologie », ne reste pas un terme incantatoire, mais soit envisagé comme réflexion sur le langage et notamment le langage du social, il faut signaler l'importance des mots - (surveiller les mots, faire attention aux mots, etc.)- et dépasser les « gargarismes divers » de tout un chacun. Si on veut être un peu attentif à ce qu'on dit, aux effets, aux dégâts et aux effets bénéfiques que l'on produit, les qualités de cœur et les bonnes intentions ne suffisent pas - même et surtout, celles de gauche - et il faut du travail théorique. Le problème qui se pose est moins la question « que faire ? », c'est moins la question pratique que la question théorique : pour quoi faire, pour qui faire, contre qui faire ? C'est aussi important que de réagir en urgence à tel ou tel « incendie » de quartier. Le travail théorique, c'est un travail « à trous », basé sur le principe du « peut mieux faire », il ne peut jamais être fini.

Le débat entre une "repolitisation" de l'éducation populaire et un recentrage de celle-ci comme opération de transmission de savoirs "neutres" doit prendre du temps. Quelles que soient les sympathies pour la première hypothèse, sommes nous prêts à abandonner les activités prétendues neutres auxquelles nous sommes très généralement voués, pour recentrer les démarches d'éducation populaire sur l'instruction des conditions du jugement politique. Nous avons à peine dépassé le stade des anathèmes. Ce recentrage comporte-t-il un risque de manipulation ? En amont, certainement pas étant donnée la clarté du parti pris de départ ! Le groupe porteur affirme le plus loin possible ses hypothèses et ses partis pris. En revanche l'hypothèse d'une manipulation en aval reste possible. Il est évident que le Livre blanc ne peut pas être construit comme les Actes des balbutiements des groupes, mais comme une nouvelle distance entre ce qui a été instruit et travaillé en amont et l'appropriation par les acteurs : il n'y aura pas cinq cent vingt signatures à ce Livre blanc, et l'affirmation du contraire constituerait la manipulation.

E - Alimenter une réflexion sur le droit

N'aurions-nous pas une difficulté particulière, nouvelle à nous situer par rapport à la question du pouvoir ? Et l'une de ces difficultés, n'est-elle pas de se demander s'il y a encore du pouvoir habité et repérable. Dans une contribution sur le développement durable, le territoire et l'action publique on lit : « qui détient un pouvoir légitime ? » et la réponse est : "Nous ne savons pas". Crise de gouvernabilité : il n'est pas évident de repérer l'exercice public des pouvoirs et de nous repérer par rapports à eux.

Les Rencontres de la Sorbonne, ont évoqué des « droits culturels » dans une incompréhension relative sur cette expression. Il s'agit de droits à l'analyse, à la délibération, à l'expression, à l'arbitrage, quand on est travailleur d'un service, quand on est usager d'un service. Ces droits n'existent pas en France aujourd'hui : il n'existe pas aujourd'hui de droits, pour un élève, d'évaluer ses enseignants ou de se prononcer sur les programmes. Il existe, en revanche, des droits pour les lycéens de se prononcer sur des facteurs non-essentiels de la vie scolaire ; nous avons donc une nouvelle génération de droits à faire advenir. Ceux qui pensent qu'il y a déjà trop de droits sont comme ceux qui disent : « Mais on est en démocratie, pourquoi voulez-vous plus de démocratie ? ».

La question de la loi-cadre doit faire l'objet d'un travail particulier. Une loi, c'est bien ! Mais, c'est encore mieux lorsqu'on l'applique. On a vu ce qui s'est passé avec les lois Auroux. Les Belges disposent du fameux Décret de 1976 sur l'éducation permanente qui est l'une des lois les plus étonnamment démocratique qui puissent exister sur la planète : c'est une loi qui institue le droit à la critique sociale et à son financement mais elle n'a jamais été utilisée par les acteurs eux-mêmes . Une fois obtenue une loi-cadre, l'éducation populaire aura au moins acquis une protection mais cela n'aura pas réglé ni l'autocensure, ni la tendance à faire de l'éducation une marchandise confiée au privé.

D'où l'autocensure, et la difficulté à évaluer des marges de manœuvres démocratiques, illustrée par une propension des contributions à demander l'autorisation d'être prescrits ou assignés à la liberté : « est-ce que vous pourriez m'autoriser (ou m'obliger contractuellement) à désirer être libre ? ». Il est fréquemment proposé, qu'un

travail législatif soit fait qui puisse permettre de protéger un espace de délibération contradictoire. Il y a un besoin de protection et de sécurisation, autour de l'hypothèse, qu'on pourrait débattre conflictuellement, ce qui est, soit paradoxal en démocratie, soit une indication sérieuse du caractère non-démocratique de l'organisation sociale publique actuelle. L'éducation populaire pourrait servir à habiter les droits existants et expérimenter ces nouveaux droits culturels ou politiques de nature délibérative, évaluative, et d'exercice collectif, appliqués aux thématiques proposées à l'université d'automne de l'éducation populaire et de la transformation sociale (novembre 2000).

F – De l'OPR à l'OPR

De l'offre publique de réflexion à l'offre permanente de réflexion

Après 15 mois de travail, deux écueils pourraient guetter la dynamique en place :

- 1) "l'écueil élitaire" : l'équipe qui porte l'hypothèse, se crispait sur la démonstration intellectuelle, ne tiendrait pas compte des productions des groupes, surtout si elles ignorent l'hypothèse. On aurait alors un livre blanc en décalage par rapport aux acteurs, qui resterait une production intellectuelle et le travail de l'hypothèse ne serait pas dynamique.
- 2) "L'écueil basiste" : le cabinet ignorerait l'hypothèse pour ne prendre en compte que la production des groupes dans une logique clientéliste qui abandonnerait le parti pris de refondation et le travail de son exigence. On aurait alors, un livre blanc démagogique qui confirmerait l'existant et magnifierait la pensée des acteurs, même quand elle serait pauvre ou sans rapports à l'hypothèse.

Ces deux extrêmes ne sont qu'une seule et même question : comment travailler avec les contributions des groupes à partir de l'analyse de l'OPR ? Le défi que l'équipe de l'OPR a relevé, consiste depuis l'origine à animer cette tension entre une hypothèse prospective et une réalité présente du champ de l'éducation populaire.

Le livre blanc n'est qu'une étape dans ce processus. Il fournira l'occasion et les bases pour une nouvelle réflexion. C'est dans cet esprit, qu'a été organisé le séminaire de cinq jours (à La Londe les Maures) avec des participants inscrits à l'OPR. Dans cette université d'automne nous avons travaillé l'exigence de propositions de politiques publiques à partir de la confrontation entre la réalité des pratiques et l'exigence de l'analyse. C'est ce type de travail qui doit être amplifié et multiplié dans les régions.

Une temporalité de l'offre de réflexion peut s'établir comme suit :

- le temps de la rédaction du livre blanc,
- la réflexion continuée de l'OPR en région,
- une « Sorbonne bis »,

Ce sont moins des mesures immédiates, limitées qu'une réflexion de long terme que les acteurs réclament. Un pouvoir public peut-il se permettre aujourd'hui d'avoir un projet politique qui se traduise par des apports qualitatifs, de contenus, vers la vie associative ? Si une partie de celle-ci refuse cette idée et ne demande à l'Etat que de donner de l'argent, en dénonçant un risque d'instrumentalisation, nous pensons au contraire (hypothèse OPR) que c'est l'absence de critères qualitatifs et de parti pris qui produit l'instrumentalisation. En mettant l'OPR en place, l'Etat affirme qu'il ne saurait y avoir de politique publique d'éducation populaire, en l'absence d'un débat de fond sur la signification actuelle de ce concept. Y renoncer ou y mettre fin serait confirmer la tendance au désengagement de l'Etat.

Franck LEPAGE / Paris le 31/12/2000